

Monfieur HUSSON
DESAMPIGNY,
Chevalier de St. Louis.



par Saintard

16500

MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique



R O M A N
POLITIQUE
SUR L'ÉTAT PRÉSENT
DES AFFAIRES
DE L'AMÉRIQUE.

W. A. M. A. M.

POLITIQUE

THE GREAT

DES ALLES

THE BARRIQUON

R O M A N ^{Sai}

P O L I T I Q U E

S U R L'É T A T P R É S E N T

D E S A F F A I R E S D E L' A M E R I Q U E ,

O U

L E T T R E S D E M * * * . A M * * * .

*Sur les moyens d'établir une Paix solide
& durable dans les Colonies , & la Li-
berté générale du Commerce extérieur.*

... *Sunt certi denique fines.* Horat.



A A M S T E R D A M ,

Et se trouve à Paris chez DUCHESNE,
Libraire , rue Saint Jacques , au
Temple du Goût.

M. DCC. LVII

Ex

Reserve



IN THE
COURT OF
COMMONS
IN PARLIAMENT ASSEMBLED
THE 13TH DAY OF
MAY 1784
IN WITNESS WHEREOF
I have hereunto set my hand
and the Great Seal of Great
Britain, this 13th day of
May, in the 23rd year of
His Majesty King George
the Third.

By His Majesty's Command,
J. B. [Signature]

A. M. [Signature]
M. DCC LXXXIV

PRÉFACE.

LA Hollande fait par la Librairie un Commerce de la Politique. L'Angleterre dans ses jours les plus sereins aiguise sa liberté par l'impression de toutes les rêveries mélancoliques qui ont circulé dans les caffés de Londres. Pour nous, l'art sublime de perdre notre tems à des choses tout aussi frivoles, mais plus agréables, nous avoit fait reléguer jusqu'ici la Politique chez nos voisins.

Nous passons, généralement parlant, dans l'Europe pour avoir la tête peu politique; ou du moins nous passions, car la scê-

ne paroît changer. L'esprit Philosophique qui commence à prendre faveur , multiplie de jour en jour les vûes , les projets , les systêmes. Les matières économiques sont devenues un genre de littérature. La Politique habillée à la Françoisise , & faite au ton général de la société , ose déjà se produire dans la *bonne compagnie*. Elle n'a plus qu'un pas à faire pour nous appartenir de droit. Qu'elle devienne à la mode , c'en est fait , elle est naturalisée ; & nos voisins qui nous en auront fourni le fond , viendront , comme il leur arrive en mille autres choses , en apprendre de nous la forme , & s'instruire dans leurs propres arts.

Le François veut de la plus profonde politique & du meilleur coin : mais il lui demande un air leste & les graces nationales. La politique de son côté conteste & dispute le terrain ; la profondeur de ses réflexions ne lui permet pas d'être saisie par tout le monde , aussi facilement du moins qu'un Roman. Le ton grave & sérieux qui lui est propre, se refuse à la légereté de stile qui la feroit goûter. C'est une grande question , & qui ne sera peut-être pas si-tôt décidée , de sçavoir si c'est à nous à nous faire au ton de la politique , ou si c'est à elle à se plier à nos goûts. Pour nous accoutumer au sien , nous n'avons pas les

mêmes ressources que nos voisins. Les secours nous manquent plus que jamais. Nos cafés sont deserts ; nous n'allons point dans les places publiques ; & nous ne connoissons guères d'autre intérêt commun, que celui de nous amuser.

C'est donc, ce semble, à la Politique à céder, si elle veut être admise parmi nous : mais une révolution de cette nature n'est pas l'affaire d'un moment. Le tems, les circonstances, les exemples, l'ameneront par degrés. En attendant, faut-il rejeter tout ouvrage politique qui n'aura pas encore acquis le ton que nous lui demandons ? Ce n'est pas à beaucoup près mon

avis. Plus d'un lecteur ne sentira que trop combien j'ai d'intérêt à soutenir ce sentiment.

Je ne puis nier que malgré les épines ordinaires au genre d'écrire que j'ai choisi, l'on ne puisse me citer des modeles, en petit nombre, qui ont sçu y trouver quelques fleurs à cueillir ; & qu'on ne soit en droit surtout de s'armer contre moi de l'exemple encore récent de l'Observateur Hollandois, qui a peint des choses politiques avec un art si séduisant & un si beau coloris.

Dans la guerre actuelle, comme dans toutes les autres, on a vû paroître tant en France que chez l'étranger, une multitude

de brochures qui disparoîtront & seront peut-être oubliées avant même le retour de la paix. L'Observateur Hollandois demeurera, comme un monument authentique de la générosité de notre Nation & des lumieres de notre siècle; comme un monument du systême odieux d'une Puissance voisine, & de la modération éclairée de notre Gouvernement; enfin comme une preuve du zèle patriotique qui a fait écrire cet ouvrage, & qui l'a fait lire avec tant de rapidité. Il sera un des Livres de ce siècle qui auront servi à inspirer l'esprit national, & celui qui l'aura inspiré dans des tems plus utiles, dans une

nature d'affaires plus intéressantes. Il faut l'avouer : il a été souvent honteux & fatal même à notre Nation , comme à toutes les autres , de soutenir des guerres dont nous ne voyions pas les motifs. De toutes les guerres justes que nous avons entreprises , la guerre présente est celle dont la justice s'est fait le mieux sentir. Aussi n'a-t-on jamais vû un peuple de citoyens plus disposés à sacrifier avec joie à la gloire de l'Etat & du Prince , biens , sang , repos , en un mot tout ce qu'ils possèdent : & après les procédés révoltans de nos ennemis , c'est à l'ouvrage qui les met dans un si grand jour , que nous

devons cette ardeur généreuse & utile. C'est ainsi qu'un ouvrage écrit d'un stile noble & intéressant, par un homme de Lettre sûr d'avoir saisi les véritables vûes de l'État, devient lui-même un instrument de l'État.

Le succès de l'Observateur Hollandois & la juste gloire de son Auteur, deviennent ainsi des objections contre le systême d'apologie que je me préparois, & à tous ceux qui, en traitant des matieres politiques, se laisseroient gagner par la sécheresse du sujet. Que n'imitiez-vous, me dira-t-on, la vivacité de coloris, la maniere de présenter & de renouveler les mêmes objets, qui font le caractère de

l'Observateur? Que ne l'imitois-je? Aura-t-il en général beaucoup d'imitateurs? Mais d'ailleurs, la différence du plan que j'ai choisi m'en laissoit-elle la liberté?

Le plan de l'ouvrage qui a précédé le mien se borne aux questions qui concernent les Colonies Septentrionales, considérées comme l'objet & le théâtre actuel de la guerre. L'Observateur, toujours fidèle à ce plan, se consacre à l'examen de deux sortes de faits. 1°. De ceux qui pouvoient établir l'authenticité de notre possession dans les Colonies Septentrionales. 2°. Des procédés des ennemis qui ont décidé

la présente guerre. Tous ses raisonnemens tendent à éclaircir, confirmer, & rendre invincibles ces deux points. En applaudissant au mérite de l'ouvrage, on sent cependant combien des faits purement historiques ou de description, en excitant la curiosité, en échauffant l'intérêt, prêtent d'eux-mêmes à l'agrément; quoiqu'une plume moins habile eût sans doute très-bien pû les défigurer, au lieu de les embellir comme a fait l'Auteur de l'Observateur.

Pour moi, les faits n'ont pû m'être d'aucun secours. Les images que j'ai à présenter sont

moins propres à flatter l'imagination, qu'à la satisfaire en l'occupant. Mon plan purement systématique, a dû entraîner un stile qui le fût en quelque manière : & comme ce plan d'ailleurs n'embrasse que quelques questions politiques particulières, & n'est point un Livre d'*Elémens*, son exécution a dû supposer ceux qui en voudroient juger, instruits d'un certain nombre de faits & de principes généraux. La précision, qui, en général est un mérite dans un ouvrage, doit ainsi devenir quelquefois un défaut dans le mien. J'ai senti ces difficultés, & je ne puis me flatter de les avoir toujours vaincues.

Il est dur à un Auteur d'être ; dans l'exécution , au-dessous du plan qu'il a choisi. Mon insuffisance est une raison que j'ai toujours prête au besoin ; mais on me permettra de ne pas l'employer ; car elle ne résoudroit pas l'objection. J'aime mieux accuser le public devant lui-même ; cette espèce d'excur-*sion offensive* me rendra peut-être plus heureux dans ma défense. J'accuse donc le goût de la Nation de n'être pas assez favorable aux ouvrages dont la lecture suppose des connoissances , ou demande de la réflexion. C'est un talent difficile que celui de lui faire goûter des matieres abstraites. L'Observa-

teur lui-même nous fournit un exemple singulier de cette espèce d'antipatie du public pour les matieres réfléchies. A peine cet Auteur élégant , qui avoit déjà sçu captiver l'attention de ses Lecteurs , a-t-il voulu tenter de rassembler quelques - uns des principes de Morale dont il avoit prudemment dispersé les germes dans ses premieres Lettres , & qu'il n'y avoit présenté que cachés sous des fleurs & entrelassés de faits historiques , que presque tous les Lecteurs effarouchés ont sonné l'allarme de toutes parts ; & qu'il a été obligé en quelque façon de donner sa retractation par écrit , pour se réconcilier avec eux.

J'ai donc un grand exemple à faire valoir ; mais le procès n'est pas pour cela fini : il devient au contraire plus grave ; car l'on me demandera pourquoi , connoissant la stérilité de ce genre d'ouvrage , & ayant un tel exemple sous les yeux , je me suis résolu à passer outre. A cela je répondrai par la nécessité , ou du moins par l'utilité dont j'ai crû que mon ouvrage pourroit être dans les circonstances actuelles. Le Public en jugera par la courte exposition que je vais lui faire du plan que je me suis proposé.

L'Observateur avoit établi avec netteté , d'après les Commissaires nommés pour le regle-

ment de nos limites en Canada , notre possession réelle & actuelle des vastes territoires que l'Angleterre nous conteste dans les Colonies septentrionales. J'ai soupçonné que cette possession , qui formoit déjà un droit civil pour la juste propriété , pouvoit être aussi en elle-même un principe politique propre à désigner les limites naturelles en Amérique , si elles étoient encore à régler. J'ai cru voir que l'occupation diverse & inégale des territoires immenses possédés par deux Nations puissantes, qui pouvoient également prétendre à tous ces territoires dans le principe , ne s'étant faite alors que par des convenan-

ces propres ou relatives à leur défense mutuelle, la possession qui étoit la suite de cette première occupation devoit indiquer le partage le plus naturel, & le plus propre à la conservation, qu'il y eût à faire entre ces deux Nations. Pour m'assurer de la réalité de ces principes, j'ai écarté tous les faits de la possession de la France en Canada, que j'ai regardé comme non existans. Partant ensuite d'un principe incontestable qui attache principalement la conservation mutuelle des Colonies éloignées des différentes Puissances de l'Europe à la force particulière de ces Colonies, & cette force secrète à l'indé-

pendance de leur assiette, ou à l'isolement où elles sont les unes des autres ; j'ai recherché quels étoient les Territoires dans l'Amérique Septentrionale qu'on pouvoit attribuer à chacune des Colonies de l'Angleterre & de la France pour leur procurer cet isolement l'une de l'autre, ou une assiette mutuellement indépendante. Les idées que j'avois sur la nature de la possession se trouvent confirmées par ces recherches ; & le partage systématique & de convenance que j'établis, est parfaitement conforme à notre possession actuelle, la suppose, & l'exige.

La conservation mutuelle des colonies de la France & de l'An-

gleterre est un bienfait pour ces colonies mêmes ; elle est utile aux deux métropoles ; mais elle intéresse aussi toute l'Europe. Non-seulement la conservation de la paix dans les colonies est un moyen évident de conserver la paix actuelle de l'Europe ; mais l'invasion du territoire & des branches du commerce des colonies , pouvant sans cesse entraîner en Europe la prépondérance de la Nation usurpatrice, la conservation de chaque colonie dans son état fixe & perpétuel de force & de vigueur , devient l'intérêt de toutes les Puissances. Cet intérêt paroît d'autant plus essentiel dans la discussion de mes principes ,

qu'il n'est point passager ; & que l'examen de la valeur diverse des colonies que j'ai soin de faire précéder, donne aux colonies Septentrionales une valeur réelle & durable ; les fait considérer comme une prolongation de l'Europe ; & en rend la possession nécessaire, non-seulement à la consistence actuelle, mais aussi à la consistence perpétuelle de chacune de ses Puissances.

Cet intérêt de l'Europe au fort des colonies Septentrionales tient essentiellement à son équilibre général. Il a été par-là indispensable que je rapportasse l'équilibre particulier des colonies, que je fondeis sur l'in-

dépendance mutuelle de leur assiette, à l'équilibre de l'Europe, dans l'espèce de société générale que forment aujourd'hui toutes ses Puissances. Ce n'est pas assez que par le reglement des limites en Amérique les dangers diminuent actuellement pour chaque colonie ; il faut encore que cette diminution de dangers n'en soit pas une augmentation perpétuelle pour le repos de l'Europe. J'ai donc dû chercher à établir non-seulement les convenances de la possession des colonies pour les Nations qui les possèdent ; mais aussi les convenances de cette possession pour la sûreté des Puissances en Europe , telle qu'elle

qu'elle est établie par l'équilibre général. Pour y réussir, je me propose le partage systématique des quatre cens lieues de terrain qui se trouvent entre la rive méridionale du fleuve Saint Laurent, & les établissemens François & Espagnols assis sur le Golphe du Mexique. Une partie de ce terrain se trouve nécessaire pour former l'équilibre du *Canada* proprement dit, avec la masse des colonies Septentrionales Angloises connues sous l'expression générale de *Nouvelle Angleterre*. C'est donc sur le surplus de ce territoire qui sépare nos deux colonies du *Canada* & du *Mississipi*, que roule le problème

de partage. Il s'agit de décider à laquelle des trois Nations , Françoise, Espagnole, ou Angloise, les principes de l'équilibre général, ou les vues les plus propres à conserver la paix générale de l'Europe, décernent la propriété de ce reste de territoire. Une discussion raisonnée & approfondie du systême de l'équilibre me mene à conclure , que l'intérêt de l'Europe donne à la France , dans le partage supposé , ce terrain contesté injustement ; & je rentre ainsi par un droit bien fondé en faveur de la France, & autorisé du systême politique de l'Europe , dans les limites déjà établies en Amérique par notre possession dont

j'avois écarté les faits dans l'examen.

Il restoit contre l'évidence de ces droits , des objections , soit dans la crainte peu fondée de la prépondérance de la France , que les Puissances ambitieuses cherchent perpétuellement à entretenir en Europe ; soit dans les obscurités prétendues du Traité d'Utrecht.

La crainte semée de la prépondérance de la France est un ancien épouvantail. Cet artifice , depuis le tems qu'on l'emploie, paroîtroit devoir être usé ; il est toujours nouveau , parce que la passion jette toujours le même voile sur la vérité des objets , & que ce sont toujours des

hommes que l'on trompe. J'ai donc combattu par nécessité ces préjugés que l'Angleterre cherche à accréditer, qui feroient regarder la prépondérance de son commerce & de sa marine comme le contrepoids naturel de la force militaire de la France dans le continent de l'Europe. J'ai essayé de faire voir que tous les genres de Puissances entroient dans la composition de ce qu'on nomme une *Puissance politique* en Europe, suivant le degré de force que la nature imprime à chaque Nation par sa situation & la quantité des productions de son territoire, combinées avec le génie des peuples. J'ai été obligé d'examiner, par une der-

niere conséquence , ce que c'é-
toit que l'excès ou l'exorbitan-
ce de pouvoir dans une Puissan-
ce politique. J'ai cru voir , &
pouvoir faire sentir , que cet ex-
cès ne venoit point dans un Etat
puissant de la réunion de ses
forces naturelles , qu'il étoit auf-
si injuste que dangereux de lui
contester ; mais de la foiblesse
volontaire des autres Etats qui
ne profitoient point des moyens
analogues de puissance que la
nature leur offroit , & qui préci-
pitoient leur ruine par les suites
des systèmes même imaginaires
dont ils cherchoient à s'étayer
dans l'Europe.

Venant ensuite à l'explication
du Traité d'Utrecht , j'ai appro-

fondi les principes de la morale des Nations qui pouvoient servir à fonder ceux de l'interprétation naturelle des Traités ; & l'application que j'ai faite de ces principes , s'est encore heureusement terminée à justifier la possession des territoires que nous prétendons dans l'Amérique Septentrionale.

De-là , après avoir développé ce qui peut suppléer à l'indépendance de l'assiette dans les différentes colonies méridionales , & établir un équilibre particulier entre elles ; je propose , plutôt que je ne décide , la question sur l'immunité générale du Commerce & la liberté des mers , qui seroient une suite d'u-

ne convention expresse entre les Puissances. C'est le *mare liberum* du célèbre *Grotius*. Ce systême aussi praticable peut - être qu'il seroit juste & digne de l'humanité, a une relation directe avec l'équilibre des colonies dont il conserveroit les principes, ou auquel il suppléeroit efficacement ; & conduiroit bien - tôt tous les peuples à l'exécution de ce fameux projet de paix universelle en Europe, dont on a fait honneur à *Henry IV*. Ce projet est-il possible ? Ne l'est-il pas ? J'ai trouvé dans mon cœur des raisons pour en prouver la possibilité.

Tel est mon ouvrage, dans lequel j'ai essayé de tout rapporter

à l'unique but que doit se proposer tout écrivain politique ; celui d'élever l'esprit de la Nation , de l'encourager , d'attacher les Citoyens aux principes du gouvernement , & à l'intérêt du Prince & de l'État.

On sent aisément par cette espèce d'analyse , les points où ce plan assez vaste s'écarte de celui de l'Observateur Hollandois , & ceux où il rentre dans le sien. On peut se convaincre combien les deux plans sont indépendans, lors même qu'ils ont un but commun ; mais en même-tems avec quelle facilité le mien, manié par une main aussi habile que celle de l'Observateur , eut pû devenir un complément natu-

rel & utile de son ouvrage : car s'il est de l'intérêt de l'Europe de voir constater les preuves qui nous assurent la propriété du territoire litigieux , il ne lui est peut-être pas moins intéressant de sçavoir, quelle est de toutes les Puissances celle par qui il lui est le plus avantageux de voir posséder ce même territoire.

Mais enfin , me dira-t-on en attaquant alors mon titre , (car le titre est la partie d'un ouvrage le plus sûrement liée , & celle qui est critiquée à moins de frais) ; que signifie donc le titre ? Un Roman Politique répéteront en écho les Censeurs ! Un Roman Politique ! L'Au-

teur a-t-il foi ou non à ses principes ? S'il en doute , qu'en devons nous croire nous-mêmes ? Voici ma réponse.

Je ne crois point qu'il y ait d'homme sur la terre qui soutienne le faux dans une matière intéressante , & devant sa patrie , le croyant faux. Mais ce qu'on soutient comme vrai peut ne pas l'être : & ce qui est vrai en soi peut très-bien ne point le paroître aux autres. Un esprit juste sent qu'il peut avoir contre lui , & la nature des choses qu'il aura mal saisies , & l'événement. Dans le doute , il peut être déterminé par diverses circonstances à oublier sa présomption. Eh ! qu'on s'en rapporte là-

dessus à un Auteur ; il lui faut des raisons graves pour le faire. Dans un siècle où l'on achete sur le titre , un homme que l'on doit supposer Citoyen , ira-t-il sacrifier à son amour-propre le bien qu'il projette de faire à sa patrie , & négliger un titre qui peut servir à faire acheter son livre par bien des gens , & à le faire lire par quelques-uns.

La vérité de nos idées ne dépend pas plus de nous , que l'événement qui la rend sensible aux autres. Tout ce qu'on peut exiger d'un honnête Ecrivain qui nous trompe , c'est qu'il soit trompé lui-même par ses idées. Sa bonne foi & la vraisemblance des choses lui suffi-

sent donc & le justifient. Mais la vraisemblance est précisément l'ame des Romans. Un Roman n'est autre chose qu'une histoire fausse qui pourroit être vraie. Un Auteur qui écriroit une histoire sur des Mémoires faux, mais qu'après toutes les recherches possibles il auroit lieu de croire fidèles, en conservant le mérite d'Historien n'auroit cependant donné réellement au Public qu'un Roman. Je pourrois être dans le cas.

Eh ! qui peut se flatter de n'y pas être ? Que de Livres, que d'Histoires, n'ont au-dessus des Romans qu'un titre sérieux, foible dédommagement de l'a-

grément que les Romains bien écrits ont au-dessus d'eux. Si l'on substituoit des étiquettes justes à bien des Traités, n'y liroit-on pas souvent *ROMAN PHYSIQUE, ROMAN MORAL; ROMAN PHILOSOPHIQUE, ROMAN POLITIQUE.* Le seul inconvénient seroit peut-être que ce titre deviendrait trop général, & qu'il faudroit l'abandonner. Quant à moi, j'ai voulu attendre le mien du Public même; j'ai voulu donner un exemple qui fera peut-être peu imité. J'ai été plus juste ou plus modeste que bien d'autres Écrivains: voilà tout mon crime. Dans le genre d'une Préface, dont l'usage ordinaire est de jus-

xxxviii Préface

tifier, ou de préconiser l'Auteur, ces raisons me paroissent très-concluantes.





T A B L E

DES MATIÉRES.

LETTRE I. Page 1.

*D*ESSEIN DE L'OUVRAGE.

LETTRE II. Page 12.

Etat de la Question.

LETTRE III. Page 25.

De l'Assiette ou situation favorable à un Système de conservation des Colonies.

LETTRE IV. Page 42.

De la valeur des diverses Colonies.

LETTRE V. Page 64.

De la valeur réelle des Colonies Septentrionales.

LETTRE VI. Page 80.

De l'Equilibre du Canada & des Colonies Septentrionales d'Angleterre.

LETTRE VII. Page 94.

De l'Equilibre général des Colonies Septentrionales relativement à l'Europe.

DES MATIÈRES. xlj

LETTRE VIII. Page 116.

Des véritables Principes de l'Équilibre actuel de l'Europe, & de leur application aux prétentions de la France dans l'Amérique Septentrionale.

LETTRE IX. Page 132.

Suite des véritables Principes de l'Équilibre actuel, & de l'application qu'on en doit faire en faveur de la France.

LETTRE X. Page 150.

De l'exorbitance du Pouvoir, ou de l'extension d'une Domination au-delà de ses bornes naturelles.

L E T T R E X I. Page 165.

Des Principes de la Morale des Nations & de leur application à l'interprétation des Traités ; & en particulier de celui d'Utrecht.

L E T T R E X I I. Page 192.

De l'Equilibre des Colonies Espagnoles du Continent, assises sur l'Océan, avec les Isles du Vent de l'Amérique.

L E T T R E X I I I. Page 202.

De l'Equilibre des Isles du Vent de l'Amérique entre elles.

DES MATIÈRES. xliij

LETTRE XIV. Page 218.

*De l'Equilibre de Saint Domin-
gue & des Isles voisines.*

LETTRE XV. Page 252.

*De l'immunité générale, ou de la
liberté respectiue du Commerce
Maritime en Europe.*

LETTRE XVI. Page 293.

*Examen du Système d'une Paix
universelle en Europe.*

LETTRE XVII. Page 311.

*Suite de l'Examen du Système d'u-
ne Paix universelle en Europe.*

LETTRE XVIII.

ET DERNIERE. Page 330.

*Suite & fin de l'Examen du Sys-
tême d'une Paix universelle
en Europe.*

Fin de la Table.

Fautes essentielles à corriger.

Page 23. ligne 18. pour les colonies, ajoutez, & le commerce qu'elles procurent.

Page 25. ligne 3. pour une *défense*, lisez, pour une *conservation*.

Ibid ligne 9 *quand*, lisez, *quant*.

Page 28 ligne 10. il faut *seulement* examiner, lisez, il faut *aussi* examiner.

Page 39 ligne 17. du Continent, ajoutez, *Septentrional*.

Page 57. ligne 12. de *la* population, lisez, de *leur* population.

Page 72 ligne 19. que l'on *a* pas, lisez, que l'on *n'a* pas.

Page 85. ligne 1. *d'y* suppléer, lisez, *de* suppléer à *la nature*.

Page 102. ligne 12 *partagée*, ajoutez, *avec l'Espagne*.

Page 113. ligne 3. du territoire, lisez, tout de suite sans *alinea*.

Ibid. ligne 14. pour les *armes* , lisez , pour les *armer*.

Page 132. *titre*. Des véritables principes d'un Equilibre *général* & &c. lisez , *Suite des véritables principes de l'Equilibre actuel* , & de l'application qu'on en doit faire en faveur de la France.

Page 136. ligne 8 & 9. de chaque peuple *de Nations à Nations* , lisez , de chaque peuple. *De Nations à Nations* , (*un point après peuples* .

Page 137. ligne 21. *la liberté ou la prospérité* , lisez seulement , *la prospérité*.

Page 167. ligne 6. *ces colonies* , lisez , *ses colonies*.

Ibid. ligne 22. de *la propriété* , lisez de *propriété*.

Page 178. ligne 15 *l'a* , lisez , *là*.

Ibid. ligne 20. il est *aussi* , lisez , il est *donc*.

Page 193. *titre*. De l'Equilibre *du continent* , &c. lisez le titre comme à la Table des *Matières*. Lettre XII.

Page 196. ligne 20. *de la situation*, lisez, *de l'éloignement à peu près égal.*

Page 209. ligne 6. *de diverses*, lisez *de ces diverses.*

Même page, ligne 22. *plus d'usages*, ajoutez, *durables.*

Page 252. lignes 15 & 16. *cette même sûreté*, lisez, *leur prospérité.*

Page. 206. ligne 19. & *que des lieux*, lisez, *des lieux.*

Page 324. ligne 4. *bornés*, lisez, *borné.*

Page 106. ligne 20. de la fin de la page, lire, de
l'engagement à son tour.
Page 107. ligne 2. de la fin de la page, lire, de
l'engagement à son tour.
Page 108. ligne 1. de la fin de la page, lire, de
l'engagement à son tour.
Page 109. ligne 1. de la fin de la page, lire, de
l'engagement à son tour.
Page 110. ligne 1. de la fin de la page, lire, de
l'engagement à son tour.
Page 111. ligne 1. de la fin de la page, lire, de
l'engagement à son tour.
Page 112. ligne 1. de la fin de la page, lire, de
l'engagement à son tour.

ROMAN.



R O M A N

P O L I T I Q U E

SUR L'ÉTAT PRÉSENT

DES AFFAIRES DE L'AMÉRIQUE,

O U

LETTRES DE M***. A M***.

*Sur les moyens d'établir une paix solide
& durable dans les Colonies.*

LETTRE PREMIÈRE.

DESSEIN DE L'OUVRAGE.



VOUS m'engagez, Monsieur,
à vous développer les idées
que nous ne fîmes qu'ébau-
cher, dans notre dernière
conversation sur le bonheur d'une paix

A

constante dans nos Colonies de l'A-
mérique. Nous écartames dès-lors de
nos réflexions, les préjugés de la nais-
sance, & les illusions de la gloire na-
tionale, source toujours féconde des
passions d'Etat, qui, comme les pas-
sions particulières des Citoyens entre
eux, excitent les ruptures, & loin de
pouvoir servir de regle à nos juge-
mens, demandent elles-mêmes à être
contenues par des Loix. Mais en por-
tant nos vues plus loin, nous les éle-
vames jusques à considérer la dignité
de l'intelligence humaine qui égale
tous les hommes, qui ne laisse point
de sang abject à la disposition de la
politique, & qui rend respectables les
libertés & les préjugés mêmes de
gouvernement, dont les hommes d'un
lieu se font une espece de félicité con-
tradictoire avec celle des hommes d'un
autre lieu.

La guerre, ce crime public de l'espèce humaine, qui produit la vertu de quelques particuliers, nous parut sous sa véritable forme, le produit réel de passions basses & cruelles que des passions généreuses couvrent de leur ombre. Il est affreux, me disiez-vous qu'un homme ait pû jamais avoir intérêt à demander le sang d'un homme. Cet intérêt existe cependant au milieu des sociétés. La considération, l'honneur, la gloire même attribuée partout à l'art destructeur de la guerre, prouvent l'aveuglement des hommes à ce sujet. L'intérêt de détruire se combine précisément avec le plus grand avantage des hommes : chaque homme, chaque peuple a plus ou moins d'avantages sur les autres, selon qu'il a plus ou moins de facilité & d'usage de repandre le sang. L'honneur malheureux attaché à la plus cruelle,

& cependant aujourd'hui la plus nécessaire des professions , s'accroît avec le degré de perfection des Sociétés ; il est extrême dans les sociétés extrêmement policées.

Qui pourroit oublier un moment sa patrie , & se placer au centre de l'univers , perdroit bientôt le sentiment de l'illusion générale : en cessant pour ainsi dire d'être Citoyen , on deviendrait Homme. Le fantôme de la gloire militaire nous est si peu naturel , qu'il se dissipe lorsque nous pouvons être rendus à la nature. Dans cet état , à l'aspect des malheurs que la grandeur imaginaire des peuples entraîne , il n'est point d'homme qui , pénétré d'horreur , ne recule sur lui-même , & ne se demande , quand a pû commencer le funeste abus de profiter du sang humain , de calculer son prix & son rapport ; en un mot , ce commerce de guerre connu dans les Etats belliqueux.

Touchés de ces réflexions , où fuir
disions-nous ? Où trouver sur la terre
un lieu où l'on n'ait point à redouter
ceux qui l'habitent ? Est-il dumoins
dans quelque point de notre globe un
peuple qui consente à vivre & à laisser
vivre les autres ? En parcourant l'uni-
vers, nous vîmes l'Europe remplie d'ar-
mes & de vaisseaux , & par un événe-
ment nouveau dans l'histoire moder-
ne, infestée de Pirates ; l'Asie , au sein
même de la paix , soumise au glaive
militaire ; l'Afrique , dans la barbarie
la plus absurde , occupée à vendre ses
habitans aux autres continents. L'A-
mérique seule restoit tranquille après
l'épuisement ou l'extinction de ses
habitans que la Religion des Espa-
gnols avoit détruits : mais ses nou-
veaux Citoïens ne prennent plus enfin
une simple part aux guerres d'Europe ;
il s'est élevé une contestation propre à

l'Amérique, dont les étincelles, si l'on ne parvient à étouffer ce feu naissant, embraseront avec le tems son Continent ; & en l'accoutumant à des intérêts principaux & personnels, le sépareront peut-être un jour de ceux de l'Europe.

La guerre paroît cruelle aux politiques mêmes ; & les revers ont appris la morale aux Rois. Les plus heureux destructeurs ont gémi plus d'une fois, Monsieur, de leurs propres malheurs. Les combinaisons les plus justes ne le sont pas toujours assez pour rassurer les conseils des Princes ambitieux ; la foiblesse morale enchaîne la force physique ; & de la crainte mutuelle des peuples est née la modération du plus fort, & l'art d'une espèce d'équilibre ou de *conservation*, connue aujourd'hui entre les Puissances de l'Europe.

N'est-ce pas un objet digne de l'hu-

manité , de ce sentiment qui tend à faire respecter les hommes & à l'épargne de leur sang , de chercher s'il ne seroit pas aussi un système semblable , un art separé d'équilibre ou de *conservation* pour nos Colonies , qui y rendit la défense moins nécessaire , ou moins fréquemment nécessaire , ou même inutile dans les guerres de l'Europe ; un système qui prévint les guerres , les suspendît , ou en éteignît l'action dans les points éloignés de sa domination.

J'entre , Monsieur , dans de plus grands intérêts que je ne paroiss me le proposer. Les moyens d'une défense utile seroient , ce semble , plus aisés à déterminer , & plus libres dans leur application. Ils appartiennent à chaque Etat qui a une force propre pour protéger ses colonies diversement & suivant leurs besoins , par les armes ,

A iv

par les vaisseaux , par les négociations momentanées. Mais les moyens d'équilibre ou de conservation dont l'Europe nous fournit l'idée & l'exemple sont bien différents. Ils dépendent en général du concert fixe de tous les Etats réunis, & de la force générale de l'Europe , qui a une action déjà déterminée , moins soumise aux raisonnements & aux arrangements particuliers de la politique. La nature n'offre point non plus en faveur des colonies, de système qui ne soit applicable qu'à une sorte de Colonies , ou à celles d'une seule Puissance. La conservation particulière de chacune est semblable à ces éléments primitifs de la matière qui ne reçoivent un corps sensible d'existence qu'en s'accumulant & en s'associant à d'autres.

La conservation des colonies nationales tient donc à celle de toutes les

colonies des autres Etats. Les colonies font une partie réelle de cette force d'Etat qu'on nomme *Puissance* ; & la *Puissance*, plus que le territoire, constitue chaque Etat en Europe, soit dans le rapport à sa sûreté propre, soit dans un rapport plus étendu à la sûreté commune de l'Europe, dont l'intérêt général est d'enchaîner toutes les Nations qui vivent dans son sein, par leurs intérêts particuliers, toujours balancés, maintenus, ou encouragés.

Dans la route que vous me tracez, Monsieur, j'aurai vos pas à suivre, vos vœux pacifiques à remplir. J'y marcherai l'olive à la main. J'attacherai le sort d'une colonie au sort de toutes les autres. J'unirai & je mêlerai d'intérêts les possessions éloignées des diverses Puissances. Je les tiendrai fidèlement liées à l'Europe. Mon objet est la conservation & la perpétuité



de routes. Les colonies nationales ne m'intéressoient que parce qu'elles appartenoient à l'état. En me dérochant pour ainsi dire à moi-même, en oubliant pour un moment le penchant de la naissance, je veux, dans l'examen que je me propose, que l'Etat même ne m'intéresse, que parce qu'il appartient à l'Europe & en quelque manière à l'humanité. Sans renoncer au caractère le plus doux que j'aie trouvé jusqu'ici dans le titre de Citoyen, celui de l'être, où je le suis; sans cesser d'appartenir à une nation généreuse qui me permet d'être juste, je recherche le titre de Citoyen de l'Europe qui me permettra de le paroître.

Dans l'examen de si grands objets, je voudrois ce semble penser plus que je ne pense. Je voudrois exprimer mieux ce que je pense. Je souhaiterois que routes les Puissances prof-

perassent ; que tous les peuples fussent heureux ; que l'honneur de former de toutes les sociétés civilisées une seule société libre & fortunée , qu'une prospérité générale , fût l'effet de la prospérité de ma Nation, & l'ouvrage de sa générosité & de son génie ; que tous les hommes eussent formé ce souhait avant moi , & que je fusse le premier à le publier , & à inviter à le réaliser, ceux qui en ont le pouvoir.

Quand on aime sa patrie , & je dis plus , les hommes , on est comptable à son siècle des plus foibles idées qui tendent à l'agrandissement de l'ame humaine & à la félicité générale.

Je suis , &c.

Ce.... Juillet 1756.

L E T T R E II.

État de la question.

QUELS sont les différends moyens qui peuvent contribuer à établir entre les colonies des divers Etats de l'Europe , cette espèce d'équilibre respectif dont nous avons déjà conçu les avantages ? Quel est de tous ces moyens le plus capable d'assurer leur conservation ? Voilà , Monsieur , le grand point de la question. Une fédération générale ou particulière en Europe , qui embrassât comme un de ses objets, ou comme son objet propre, la sûreté respective de toutes les colonies , par quelque mouvement qu'elle se trouvât elle - même produite , & quelque arbitraire qu'en fût la con-

vention dans le principe, vous paroît le moyen le plus général de la conservation que nous recherchons, & le fonds même du système. Mais comment ce moyen recevra-t-il son premier germe, ou ce germe son développement? A quels principes l'exécution de l'une ou de l'autre de ces fédérations sera-t-elle dûe? Quels principes de décision, quel droit public fondera-t-elle elle-même pour nos descendants? N'est-il pas des effets actuellement subsistants dans la politique, qu'il faut détruire avant d'établir les nouvelles causes de la félicité publique? L'expression la plus simple de l'exécution de ce moyen, est, en général, la conciliation des intérêts respectifs de commerce entre les possesseurs des colonies. Cette conciliation ne peut subsister avec le tumulte & le choc de ces intérêts. C'est chercher

ce semble , la paix & la justice égarées parmi les prétentions & les armes ; & un édifice entier au milieu des ruines & des débris.

Vous comptez un peu trop , Monsieur , sur la vertu secrete des Traités. L'Europe , malgré les lumieres générales qui s'y trouvent repandues , & qui font la gloire & le véritable caractère de notre siècle , semble n'user encore dans ses Traités, que d'un droit public incertain. Vous pensez qu'on en peut suppléer un provisionel pour les colonies , ou qu'un événement prévu peut les faire profiter d'un nouveau droit général dans l'Europe. J'en ai la même idée , & j'attends tout des âges éclairés que les fautes aussi-bien que les lumieres de notre siècle instruiront. Mais les Traités ne sont pas pour cela , comme vous l'insinuez , des conventions purement arbitraires, qui

deviennent des espèces de vérités éternelles, lorsque la foi publique les a consacrés par un serment. Les Traités doivent eux-mêmes reconnoître des principes fixes. Ils sont fondés sur la nature, & ne peuvent être justes, qu'autant qu'ils peuvent être durables.

Dans la discussion de la propriété d'un territoire, la possession est, en politique, ce qui donne le plus uniformément & le plus irrévocablement ce caractère de justice aux Traités. Mais ce n'est pas par des vûes morales, ou par une imitation des regles du droit civil sur la propriété d'un bien entre particuliers, que la politique respecte la possession comme la base des Traités. C'est parce qu'elle regarde la possession constante, comme le signe phisque qui déclare le mieux les conditions selon lesquelles la pro-

priété, & les Traités qui la reglent; peuvent être durables.

C'est en effet la nature, Monsieur, qui, après plusieurs déplacements, plusieurs flux & reflux des peuples de l'Europe dans les colonies, en a décidé par ces fluctuations mêmes la possession actuelle. Rien n'est moins arbitraire, ni moins réglé par le hazard, que ce qui paroît l'être en ce genre. Une longue possession est non-seulement un titre civil qui donne selon le droit commun la juste propriété, mais elle est un titre physique qui indique selon la nature, la plus grande convenance des limites, & la propriété la moins litigieuse, la plus sûre. Si dans une moindre évidence du droit de possession, on se trouvoit obligé de recourir à de nouveaux Traités, comme au seul principe fondamental des propriétés politiques, cette fédération

pourroit être arbitraire, l'ouvrage de la jalousie ou le monument de la violence. Elle en supposeroit souvent une subséquente plus juste (parce qu'elle seroit plus durable) que les tems ameneroient, & que la nature développeroit en violant la première fédération.

En un mot, Monsieur, il est une différence réelle entre ces deux sortes de propriétés si universellement confondues ; la propriété civile, & la propriété politique d'un territoire. La propriété civile est celle qu'une loi quelconque décerne à un particulier: elle n'a de force & de vie que par la loi civile ; mais cette loi est toujours reconnoissable, & n'a d'autres bornes prescrites, à sa durée que celle de l'Etat même. La propriété politique est celle dont la nature des choses rend la possession durable pour un peuple : elle

ne doit point primitivement son existence aux loix qui reglent le corps politique formé par la masse de tous les peuples , parce que ces loix peuvent changer ou se perdre, sans que le corps politique soit détruit. Elle ne la doit qu'à la nature.

Dans ce point de vûe , la fédération ou la législation politique des colonies , doit être naturellement l'ouvrage des Commissaires nommés pour le reglement des limites en Amérique, Juges éclairés de la possession qui décide , comme je viens de vous le faire observer , les conditions naturelles d'une propriété durable. Vous avez vû, les Commissaires de la France, en fixant les bornes du territoire de nos colonies , former des espèces de cercles, y circonscrire des limites fondées sur le principe de la possession : vous les avez entendus , vous avez lû leurs su-

blimes négociations ; le Traité étoit tout dressé ; la France prononçoit déjà le serment d'une éternelle paix, lorsque l'avidité, lorsque la trahison, lorsque la discorde naturalisée dans une République gouvernée par un Prince..... Tirons le voile, Monsieur, sur les malheurs actuels ; espérons un plus heureux avenir. La possession des territoires de l'Amérique appartenants aux différentes nations de l'Europe a été, quant aux faits, trop bien approfondie & trop bien éclaircie par nos Commissaires, pour avoir rien à y ajouter. Mais simples témoins & admirateurs religieux de la grandeur de leurs opérations, essayons, de notre côté, de pénétrer jusqu'aux principes sur lesquels la nature avoit fondé cette possession. Ces principes appliqués à des conventions, doivent former les Traités propres à rétablir

une paix solide. Dans la recherche d'une théorie, j'éviterai cependant de m'appuyer sur la possession, ni de l'employer comme preuve. En remontant aux principes du droit politique sur cette matière, je marche en quelque façon sur un cercle ; plus je paroîtrai m'éloigner du point déjà connu de la possession, plus je m'en approcherai réellement : le terme où je m'arrêterai fera la rencontre même des limites qui nous sont contestées par la jalousie de l'Angleterre.

Mais il est peut-être, Monsieur ; d'autres degrés de sûreté, & par conséquent d'autres moyens de conservation pour des colonies, que ceux qui nous sont indiqués par une longue possession. Telle seroit une convention de ne point attaquer les colonies respectives dans le cours des guerres générales ; convention qui réduiroit pro-

prement leur équilibre à celui même de l'Europe. La paix la plus courte & la plus incertaine est encore précieuse à l'humanité. Il faut tout examiner. Pour achever d'éclaircir la question que nous traitons , il est même nécessaire de parcourir avec des vûes de détail , les positions politiques que les circonstances & les volontés passageres des hommes peuvent amener ; de développer en un mot la nature des différens Traités qui peuvent faire des colonies , des espèces de lieux d'azyle en faveur de l'humanité ; & y ramener cet âge d'or, ces temps de sécurité connus des Indiens , avec l'abondance & la sûreté qu'ils ne connoissoient point , & qu'on devroit dans nos jours fortunés, aux arts & au genie immortel de l'Europe.

Ces Traités quelle que fût leur nature , auroient un objet commun & formeroient un droit provisionel. Ce

droit utile, qui pourroit supplér, pour la conservation des colonies, à un droit public fixe & invariable qui manque encore à l'Europe, paroît être de deux sortes. Il peut être attaché, (toutes choses d'ailleurs égales ou presque égales en Europe,) à la balance de la force respectve des colonies dans les lieux de leur *assiette*, soit que cette assiette fût déjà déterminée par la possession, soit qu'elle attendît encore sa détermination des Traités : ou il peut être l'effet d'une convention particulière énoncée dans les Traités généraux de l'Europe, d'une espèce de charte inviolable qui les préservât du malheur des guerres générales ; c'est-à-dire d'une fédération particulière pour la paix des colonies, quelle que fût leur force ou leur foiblesse respective.

Pour remplir entièrement notre ob-

jet, il resteroit à examiner cette fédération générale fondée, comme vous me l'avez fait sentir, sur une paix universelle en Europe. Je ne négligerai rien pour remplir votre attente, & perfectionner nos idées politiques sur cette matiere. Tel sera mon plan.

Je commencerai par le systême qui se lie le plus naturellement au systême général des Puissances de l'Europe, qui est celui d'une guerre habituelle. J'examinerai d'abord le droit durable qui pourroit être attaché à l'affiette des colonies, fondée sur leur forme, leur étendue, & leurs distances respectives.

J'approfondirai ensuite les principes des conventions qui établiroient pour les colonies des espèces de trêves perpétuelles.

Enfin, je vous développerai mes idées sur la possibilité d'une paix universelle en Europe : ce beau systême imaginé

par des citoyens , pour défendre l'humanité contre les hommes , & prêtée à un Grand Roi ; mais qui n'honorera ses inventeurs , que lorsque le succès de l'exécution pourra immortaliser un Héros.

Avant d'entrer, Monsieur, dans la discussion de la premiere branche de droit public actuel , de celui qui doit se trouver attaché à l'assiette des colonies , il faut nécessairement déterminer ce que c'est que cette force d'assiette ou de situation , & comment la conservation des colonies y tient immédiatement. C'est ce dont je vous entretiendrai dans ma premiere Lettre.

Je suis , &c.

Ce .. Juillet 1756.

LETTRE

L E T T R E I I I.

De l'assiette ou situation favorable à un système de conservation des Colonies.

L'ASSIETTE ou la situation propre à imprimer à plusieurs Colonies une force égale , pour une défense respective , malgré l'inégalité de leurs rapports , & la diversité de leurs usages , peut être dûe à la nature , ou à des conventions politiques ; & par-là être durable ou passagere.

Quand à la conservation , je vous ai déjà fait voir , Monsieur , ce que j'entendois par ce terme. Je vous l'ai présenté sous l'image d'un équilibre , d'un état de résistance & d'effort mutuel , propre à assurer à chaque Nation la jouissance paisible de ses colonies , par le seul secours de leurs forces natu-

relles , & indépendamment de l'action de ces mêmes Nations, supposée égale, ou du moins balancée entre elles à tous les autres égards.

La conservation & la défense d'une possession sont deux choses très-différentes. La défense n'est qu'un moyen ; la conservation est le but. Ici , Monsieur , & dans le sens où nous l'adoptons, le but doit s'obtenir & se rechercher par des moyens indépendants de la défense. La conservation , telle que nous voulons l'établir, est spécialement destinée à rendre la défense inutile.

Ainsi la force respectivo des colonies ne doit pas s'entendre précisément d'une force intérieure ou extérieure, des peuplades qui y prennent les armes , des soldats qu'on y transporte , des flottes qui les protègent ; de cette sorte de force , dis - je , qui leur permettroit à toutes de s'attaquer & de

se défendre alternativement avec succès, & de former des espèces de flux & reflux dans les possessions. Telle seroit la force offensive & défensive. Mais nous devons donner principalement au terme de conservation, le sens d'une force de *situation*, qui ôtât à chaque colonie, non-seulement toute opinion de sa prépondérance, d'où naît ordinairement dans les corps politiques la hardiesse à attaquer; mais même les moyens & l'espérance du plus léger succès durable. On peut se former l'idée de cette situation, sur celle de deux peuples qui seroient séparés par des montagnes *infranchissables* à main armée. Cette force d'assiette est la force conservatrice même, force réelle, qui assure à quelques peuples sur la terre la liberté de se gouverner, & en défend d'autres de l'oppression.

Il est inutile de rechercher si la na-

ture a établi de pareilles barrières entre toutes les colonies des peuples d'Europe, & s'il se trouve dans l'assiette des lieux un plan tracé de conservation naturelle ; parceque de telles barrières, un tel plan, ne s'y rencontrent pas généralement. Mais l'attaque se dirigeant par des moyens très-combinés contre des possessions éloignées, il faut seulement examiner, si, dans celles des colonies que la nature ne défend pas par l'avantage d'une assiette singulière, il n'est pas une situation acquise ou à acquérir, qui, dans le cours ordinaire des événements, rendît respectivement impraticable la réunion des moyens combinés nécessaires à l'attaque ; & qui fût par-là l'équivalent de cette force d'assiette, de cette situation favorable, où la conservation seroit purement physique, & où cet avantage seroit le bienfait & l'ouvrage de la seule nature.

Une situation accidentelle , telle que nous la concevons (si elle peut exister) se devoit à l'art humain , & seroit le produit d'une grande combinaison : mais avant tout il faut s'assurer de sa possibilité. Dès que par sa nature elle dépend de différentes combinaisons, elle le peut : elle le peut, dis-je, en écartant toutes recherches , toute opinion , sur le tems où elle le peut ; car quelles que soient les combinaisons actuelles de puissance en Europe , ce seroit les estimer trop que de les croire propres à une même durée , & toutes égales.

En partant de ce principe , Monsieur , mêlons & jettons au sort celles de ces combinaisons , qui peuvent procurer la sûreté des colonies privées d'une assiette naturelle.

Il peut & il doit même arriver, que la puissance maritime , par exemple ,

qui entre pour beaucoup dans ces combinaisons, varie, se subdivise, ou se généralise avec une égalité relative à la consistance de chaque Etat en Europe; combinaison, qui en enchaînant la prépondérance, diminueroit la crainte & le danger des envahissements.

Il peut arriver que cette puissance change de forme par des conventions, ou par d'autres circonstances; & que moins appliquée à une *force offensive* qu'elle ne l'est de nos jours, & semblable à un nuage menaçant qui se resolveroit en rosée, elle se fonde toute en vaisseaux de commerce: ou qu'en conservant même sa forme menaçante, la prépondérance qui en naît, change de lieux & d'enseignes.

Enfin il peut arriver qu'il s'établisse une sorte d'équilibre entre les peuples

qui possèdent les portions inégales de la *force maritime*, c'est-à-dire des vaisseaux de guerre, ou qu'on s'approche plus ou moins à cet égard de l'égalité numéraire.

Il est aussi dans le cours de la nature que le commerce (signe plus évident, & expression plus littérale de la *puissance maritime*, que la *force maritime*; qui n'est qu'une conséquence indirecte de cette puissance,) que le commerce, dis-je, change de moyens & d'objets; que les cultures précieuses, ou les traites de commerce extérieur, diminuent dans les colonies d'une Nation, & s'accroissent dans celles d'une autre Nation: qu'il en résulte, au-dedans, c'est-à-dire dans les colonies, la diminution ou la crue des peuplades; & par une suite nécessaire, la diminution ou l'augmentation respective des forces actives, locales: qu'il en

résulte au-dehors, c'est-à-dire en Europe, l'inégalité extrême d'une branche du commerce général, auparavant égale entre les deux Nations; & conséquemment dans le sein de l'une d'entr'elles, la cessation d'une partie de la *Puissance maritime* & de la portion de la *force maritime* qui y étoit relative.

On peut enfin imaginer que, par un mélange de principes, tout s'égalise, pour la *Puissance* & la *force maritime*, entre les grandes Nations de l'Europe, dans le changement même du commerce & de la population coloniale: que les pertes & les gains soient compensés: qu'une Nation conserve plus dans un lieu, perde plus dans un autre, par le seul effet des causes naturelles: que plusieurs circonstances se concertent, & donnent à une Nation plus de vaisseaux de guerre, à l'autre plus de postes, de mieux défendus, &

une population mieux dirigée à la défense.

Dans tant de cas prévus ou imprévus ; dans tant de combinaisons , les unes dirigées par l'intelligence humaine , les autres emportées par le hazard apparent attaché au génie secret & aux fautes nécessaires des Nations , il s'en trouvera sans doute une , propre à faire naître une situation favorable pour l'équilibre des colonies. Situation créée à la vérité ou confirmée par l'art , mais égale pour le tems de sa durée , à celle où la conservation seroit naturelle.

Cette spéculation , Monsieur , doit donc s'établir dans le rang des spéculations fondées ; & il doit demeurer constant qu'un équilibre dans les colonies, résultant de leur situation , soit naturelle , soit accidentelle , ou mé-

langée de ces deux principes , est possible , peut exister.

Le moral s'égale au phisique dans les moyens qui tendent à la conservation des peuples. Le phisique même , lié à la volonté passagère des hommes qui décide de leurs actions , peut tenir lieu du pur phisique , du phisique des lieux , dans la défense. Un armement redoutable se prépare contre la liberté d'une colonie isolée. C'est l'esprit du Gouvernement ennemi qui arme les flottes ; ce sont les ressources de l'Etat qui les soudoyent ; ce sont les vents qui les conduisent , ou les dissipent ; ce sont les saisons qui favorisent ou combattent leurs entreprises ; c'est la distance qui décide de la quantité de leur force réelle pour l'action , lorsque la terreur ne considère que l'appareil du départ. Les préparatifs , les obstacles , l'art ; la na-

ture , les hommes , les élémens , la folde , les foldats , tout , dans la spéculation , se mêle & se combine. Il est digne d'un Observateur politique de voir comment & jusqu'à quel point le moral supplée au phisique , ou se concerte avec lui. La conservation qui vient de la nature est perpétuelle comme elle. Celle qui vient de l'art est passagere ou durable , comme les circonstances qui lui donnent l'existence. On doit regarder la premiere , plus comme un bonheur dont les peuples qui en font l'objet , doivent jouir avec reconnoissance : la seconde , plus comme un objet de méditation pour eux ; puisque les erreurs mêmes de notre âge , dans une telle méditation , seroient utiles , & que les lumières qui mettroient l'âge suivant en état d'apprécier ces erreurs , doivent servir à reconnoître les circonstances , & en font peut-être elles-

mêmes une des plus favorables, pour faire éclore la situation heureuse que l'on cherche.

Quant aux moyens directs, Monsieur, qui peuvent effectuer dans les tems, ou hâter une telle situation, ils se trouvent dans les événements que la nature, ou la fluctuation lente des tems peut produire, & qui s'annonceroient par les variations survenues inégalement aux cultures, aux peuplades, aux limites, & aux objets du commerce extérieur, dans les colonies des diverses Nations : dans les mouvemens d'une guerre où la Puissance la plus heureuse, & en même-tems la plus généreuse, auroit cet équilibre pour objet, & le regarderoit comme le prix & le dédommagement de ses propres pertes : ou enfin dans la force contraignante des Traités généraux, qui peuvent profiter de ces deux premiers moyens ou les

Suppléer ; des Traités, dis-je, où toutes les Puissances de l'Europe intéressées à affranchir les mers, concourent à désarmer chaque Puissance, & à renfermer dans des limites fixes, & analogues au but d'une conservation respectueuse, leurs possessions litigieuses, dont l'influence funeste décide si inopinément les guerres générales.

La guerre qui est la recherche d'un droit, & non (comme on la définit ordinairement) un droit ; ce malheur général, qui par mille malheurs de détail, opère si peu de biens réels, la guerre même, dont l'objet seroit une conservation ou une sûreté perpétuelle des possessions éloignées de l'Amérique, seroit juste, plus humaine & plus paix (si on peut se servir de ce terme) que les paix incertaines dont nous jouissons. Mais un tel moyen n'est pas du ressort de ces

confidérations. L'examen que vous m'avez prescrit se renferme, dans les principes que la raison universelle a gravés dans l'esprit de tout politique qui met la propriété de la vie des hommes au dessus de leurs autres propriétés ; dans les principes des convenances mutuelles & durables, qui peuvent fonder une paix constante entre les Puissances commerçantes, & faciliter les Traités toujours plus équitables que les guerres même justes ; car la première justice dûe à l'espèce humaine, est de la conserver.

Il est tems d'entrer en matiere, sur le droit public qui peut se fonder sur cette assiette, reconnue pour réelle & actuelle en quelques lieux, possible & factice en d'autres. Pour le faire avec une certaine méthode & conserver la clarté nécessaire dans des objets si compliqués, voici l'ordre que j'ob-

serverai dans les idées que j'ai à vous développer à ce sujet.

Je vous entretiendrai 1°. de la valeur diverse & inégale des colonies septentrionales & méridionales, soit relativement à l'Europe, soit relativement aux Nations qui les possèdent, soit relativement aux colonies entre elles, considérées comme de petites Puissances particulières.

2°. Des conditions naturelles & indispensables pour établir solidement un équilibre, entre le Canada & les colonies septentrionales d'Angleterre.

3°. De celles qui constituent la sûreté des autres colonies du continent, & les balancent avec les mêmes colonies de l'Angleterre.

4°. Des principes politiques qui, dans la discussion & l'établissement de ces divers équilibres particuliers, les font tous dépendre de l'équilibre gé-

néral de l'Europe , comme du point commun de réunion.

50. Des principes particuliers de la morale des Nations , qui concourent avec les principes politiques, à maintenir les divers équilibres des colonies septentrionales.

60. Enfin de la nature de l'équilibre des colonies Espagnoles du continent méridional , & de celui des Colonies Françoises & Angloises situées dans l'Archipel de l'Amérique.

Je commencerai dans ma première Lettre à établir les principes de la valeur inégale des colonies. J'espère reussir à vous y donner l'idée la plus avantageuse des colonies septentrionales , que , faute de connoissances , un peuple de raisonneurs qui ne jugent bien que de ce qui les environne , en-

ROMAN POLITIQUE. 48

visage de loin comme peu importantes, lors même que la guerre fait regarder ces colonies comme le prix des efforts les plus redoutables.

Je suis, &c.

Ce . . Juillet 1756.



L E T T R E I V.

De la valeur des diverses Colonies.

LEs diverses espèces de Colonies aux quelles on peut avoir en vûe d'appliquer un systême de conservation, sont au nombre de trois : les colonies septentrionales assises dans un continent étendu, aux quelles, pour cette raison, nous pouvons joindre ici le Mississipi qui est lié à ce continent par le revers ; les colonies plus méridionales des Isles Antilles situées au vent de l'Amérique ; celles enfin des Isles sous le vent, & du continent situé entre les Tropiques sur l'Océan ; dont on peut assigner les premiers commencements, d'un côté, aux monta-

gues de Sainte-Marthe ; de l'autre ,
aux Caps de la Floride.

Quant au Continent méridional qui
forme le domaine de l'Espagne en
Amérique , sa conservation paroît pu-
rement *naturelle*. Son éloignement ex-
trême , & l'étendue immense des mers
infranchissables pour des flottes , le
défendent. Ce Continent ne peut
être renfermé dans un système de con-
servation , que par les relations que
sa situation lui donne avec la situation
des autres colonies ; ou par les rapports
que ses productions , transportées
plus ou moins facilement , lui procu-
rent , à raison de cette facilité même ,
avec les autres Puissances , lorsqu'on
vient à rapporter l'équilibre particu-
lier des colonies à l'équilibre général
de l'Europe.

En examinant , Monsieur , la valeur

de ces trois diverses colonies , le premier rang doit appartenir à celles qui ont le plus de valeur pour l'objet de la puissance nationale des différents Etats qui les possèdent. Cette raison me détermine à vous entretenir d'abord des colonies septentrionales. C'est à la suite de mes raisonnements à justifier cette distinction.

Les colonies septentrionales sont vastes , peuplées , & plus propres , par leur assiette dans le continent général d'Amérique , à en assurer l'empire à l'Europe , que ne le sont les Isles situées çà & là sous un ciel destructeur , & , en quelque maniere , sans objet moral fixe de la part de la nature , pour la destination de ces terres à une fin politique durable. Les colonies insulaires produisent des denrées plus précieuses ; les colo-

nies septentrionales des denrées plus communes : mais à revenu actuel, même inégal, de quel côté est la plus grande richesse réelle ? Si les premières colonies, par la plus grande quantité d'argent qu'elles procurent, ont plus de signes ordinaires de la richesse particulière ; la grande population des autres, si sûre dans sa progression, & l'emploi plus considérable qui s'y fait des hommes actuels, pourroient avoir plus de marques de la richesse publique. Les unes ont peut-être plus de valeur commerciale ; les autres, plus de valeur politique.

Il est essentiel d'approfondir tous ces points, & de comparer la valeur que peuvent avoir les colonies des diverses Nations, soit pour l'Europe en général, soit entr'elles, pour s'assurer si la conservation des colonies

septentrionales dans leur état actuel est indispensable ; ou si leur accroissement indéfini & arbitraire n'est pas dans la nature des arrangements politiques généraux : si même l'Europe y est intéressée : à quel point, dans quel sens, & avec quels tempéraments, ces colonies peuvent être l'objet des Traités : si, s'agissant même, dans le projet de pareils Traités, de la conservation des colonies en général, les unes ne peuvent pas être sacrifiées aux autres dans quelque partie, pour l'effet de l'équilibre quelconque de commerce & de puissance locale qu'on auroit en vûe : ou si au contraire, des titres fondant la propriété des colonies pour chaque puissance de l'Europe, toutes ces colonies, déjà égales en titres, ne le sont pas encore respectivement en leur valeur, soit actuelle, soit prévûe ; & si en

conséquence elles ne doivent pas toutes être renfermées avec une faveur égale sur le pied actuel, dans un système de conservation.

Il faut se faire une idée des Colonies. Les colonies modernes de l'Amérique sont des colonies mixtes. Ce ne sont point de simples peuplades, ou de purs comptoirs d'où se dirige un commerce extérieur avec l'étranger. Le commerce extérieur, ou la traite des marchandises étrangères, y est l'objet secondaire. Les colonies sont principalement par leur nature un moyen du commerce national intérieur, exercé au-dehors de la nation par la culture, les fabriques, & la pêche.

Elles tiennent donc intimement à chaque Nation en général; à ses forces propres; à son commerce; au maintien de sa Marine dans toute la géné-

ralité du terme, & dans ce sens que sans elle la force maritime y manqueroit de point d'appui, ou de moyen solide d'entretien, n'y auroit point d'existence; à la balance de son pouvoir; en un mot, à son état dans l'Europe, ou à sa valeur parmi les autres Nations, qui s'y contrepesent par de semblables moyens, ou d'équivalents.

Telle est la valeur relative, ou égale des colonies, pour l'Europe, quels qu'en soient les produits & les possesseurs. Elles augmentent ou diminuent la force, ou l'influence des Etats respectifs.

Ces conséquences regardent toutes les Puissances. Pour les éclaircir, examinons celles qui suivent de la nature des colonies pour chacune des Nations qui les possède; c'est-à-dire la valeur relative & réelle, des colonies comparées entr'elles.

La valeur relative d'une colonie, Monsieur, peut être estimée non-seulement par la quantité de ses produits, mais aussi par l'usage présent dont elle est au Peuple qui la possède : & cet usage présent dépend en partie du gouvernement de ce Peuple & de sa situation dans les mers.

En partant de cette estimation, les colonies méridionales qui produisent des denrées précieuses, & par-là opèrent une plus grande inégalité dans les fortunes, sembleroient mieux convenir à une Nation dans le sein de laquelle les fortunes peuvent être fort inégales ; & où cette inégalité est même une suite des mœurs, du génie, & du gouvernement ; à celle qui ayant de grandes armées à entretenir au dehors, & un prodigieux faste à soutenir dans sa Capitale, fait déjà de plus grandes dissipations d'hom-

mes, & a besoin d'exploiter ses colonies, & le commerce qu'elles procurent, avec un moindre nombre relatif de Cultivateurs & de Matelots.

Les colonies septentrionales, de leur côté, conviendroient plus, sous ce même point de vûe, à une Nation qui seroit située dans des mers plus à portée du nord; à qui plus de manuel & de subdivisions de commerce seroient nécessaires; & qui jouissant d'un gouvernement où tous les Sujets ont droit à l'égalité, doit songer à partager la richesse publique à chacun de ses Citoyens; effet qui ne se trouve naturellement que dans l'étendue, & la multiplicité des emplois du commerce.

Telle seroit entr'elles la valeur relative des colonies de deux Peuples, dont l'un posséderoit le nord, & l'autre les parties plus méridionales de

l'Amérique : & cette valeur , en elle-même , suivant l'aplication qu'elle recevroit du génie de chacun de ces Peuples , seroit peut-être égale , sans égard à la différence du produit numéraire , toujours réductible au seul point de l'usage , ou de l'utilité générale d'un Etat. Mais cette valeur relative qui se trouveroit entre les colonies , ne seroit pas également relative entre les Nations mêmes. Comme l'une d'elles pourroit abuser du plus grand produit numéraire qu'elle retireroit des colonies du midi , & l'autre du plus grand nombre de vaisseaux que les colonies du Septentrion lui fourniroient ou lui permettroient d'occuper ; la valeur relative des colonies ne fera plus alors bornée au balancement de leurs produits , & de l'emploi des hommes entre ces Nations. L'une sera intéressée à redoubler d'in-

dustrie dans les points éloignés de la domination, pour y augmenter les produits ; l'autre à y multiplier l'emploi des hommes , pour contester à la première la *puissance* & la *force maritime* ; & toutes deux perdront de vûe les principes simples, qui eussent fait (toutes autres considérations d'ailleurs égales sur cet objet) le partage entr'elles, si les hommes eussent été justes, modérés, & surtout désarmés.

A ces premières inégalités , qui corrompent ou détruisent l'équilibre , que le génie , ou le gouvernement des peuples , eût mis naturellement entre les différentes colonies, suivant l'utilité de leur *Affiette* & la nature de leurs productions ; ajoutez la situation même des colonies septentrionales, qui permet à leurs possesseurs d'intercepter au passage le commerce des colonies méridionales. Ajoutez l'accroisse-

ment formidable des Peuplades du nord de l'Amérique, & des nombreux armemens que ces Peuplades peuvent entretenir, si propres à leur inspirer la hardiesse d'attaquer, & de combattre les colonies méridionales elles-mêmes dans leur territoire, avec avantage, sans le consentement ou l'aveu de l'Europe. Il devient bientôt évident que la plus grande valeur numéraire provenante des colonies du midi, bien loin d'être une plus grande valeur, n'existe même pas pour l'Etat, considéré dans la perpétuité de sa durée, puisqu'elle n'existe que précairement & en quelque manière pour chaque instant. Dès-lors la valeur relative des colonies entre les Puissances, suppose aux possesseurs des grands produits du midi, des établissemens balancés au nord, propres à défendre ces produits & à les réaliser. Dès-lors sans

examen des principes constitutifs des Nations, les diverses natures des colonies doivent être mêlées entr'elles, pour l'égalité d'une attaque & d'une défense respectives, ou pour une force de situation d'où résulte la conservation : à peu-près comme les armes doivent être mêlées dans les armées pour la sûreté des différents corps de troupes.

Les *Métropoles* elles-mêmes, ne doivent point se flatter de pouvoir acquérir la sûreté, ni de la conserver après l'avoir acquise, en tendant seulement par l'industrie & le tems, à l'augmentation de la *puissance maritime*, qui est la simple extension du commerce. Elles sont d'abord forcées d'acquérir la *force maritime*, ou l'abus & l'excès d'une puissance qui n'est pas encore née, dans le dessein de se procurer cette puissance ; c'est-à-dire d'armer & de protéger

avec un grand appareil & de grands frais, le commerce, pour le faire naître & le perpétuer. Dans ces mouvements, l'une d'elles doit être d'autant plus violement entraînée à acquérir cette force protectrice de la puissance maritime, que l'autre Nation la possédoit déjà; mais elle y sera aussi d'autant plus encouragée, qu'égaliser cette force acquise, en approcher même, c'est la surpasser.

Les prétentions cependant se confondront avec les droits; & les droits véritables & feints auront le même langage, jusqu'à ce que la guerre les ait distingués, ou que la foi violée en Europe, par les intrigues qui mènent sous les dehors de la plus grande liberté à la plus grande dépendance, s'explique, & vienne les armes & les Traités à la main, fixer les limites des colonies suivant la lettre des ancien-

nes conventions, & les convenances générales actuelles, qui s'y conforment.

Telle est donc la valeur relative des colonies, qu'elle peut être plus ou moins grande selon leur situation dans les mers, & les convenances qu'ont avec leur exploitation ou leurs usages le génie & le gouvernement national; mais qu'elle n'a point même les qualités qui la constituent *une valeur*, qu'elle ne soit devenue stable, par le balancement des possessions de diverse nature ou d'assiette différente : que les grands ou moindres produits commencent cette valeur, & que le mélange des colonies de diverse qualité l'acheve ou la complete.

Venons à la valeur réelle des colonies. La valeur réelle des colonies peut, Monsieur, renfermer la valeur relative; c'est-à-dire, la plus grande jouissance actuelle des pro-

duits, ou des emplois utiles des nationaux sur les lieux : mais elle est plus particulièrement formée par plusieurs causes indépendantes les unes des autres qui doivent se concerter. Elle s'estime entre les possesseurs par la solidité de la domination de chaque Nation dans les colonies dont émanent les produits : par la sûreté habituelle de l'exportation des produits : par la durée physique des produits : enfin par l'identité de la population avec ce qui constitue dans le sein de l'Etat même la valeur nationale.

La solidité de la domination nationale est, Monsieur, ce qui donne un caractère à une colonie. Sans cette domination, sa fortune n'intéresseroit plus l'Europe ; flotante entre les craintes & les espérances que feroit naître une domination locale, elle cesseroit d'être colonie. Le degré de cette so-

lidité dépend d'une inspection plus ou moins directe , de la plus ou moins grande facilité de l'action du gouvernement dans chaque colonie.

La sûreté de l'exportation est ce qui fait appartenir les produits d'une colonie à la Nation qui la possède. Inutilement la colonie produiroit, si la Nation ne recevoit les produits.

La durée phisique des produits dépend de la nature plus ou moins épuisable du sol à qui on les doit. Envain la Nation conserveroit un droit stérile de propriété, si la propriété ne se réalisoit par les revenus.

Quant à la valeur nationale, elle consiste, Monsieur, dans le nombre d'hommes déjà acquis ; dans la progression naturelle de ce nombre, ou la population ; dans le plus grand emploi subsistant de ces hommes ; dans la facilité de pouvoir en tout tems,

de la distance où ils vivent, les rappeler au centre, & les y appliquer à plus d'usages & à de plus indispensables; tels que la guerre, le commerce, l'agriculture nationale.

Les convenances du plus ou moins d'usages, ou d'emploi d'hommes de la Nation dans les colonies, concourent déjà à former la valeur relative des colonies entre leurs possesseurs: les convenances du plus ou moins d'usages, ou d'emploi d'hommes de la colonie dans la Nation, concourent à former la valeur réelle des colonies.

Il suit du tableau qu'on peut se former de toutes ces conditions rassemblées, que la distance où ces colonies sont du centre de l'Etat, décidant du plus ou moins de facilité dans l'action du gouvernement; du plus ou moins de sûreté habituelle de l'exportation des produits, & par conséquent du

plus ou moins de certitude dans le principe de la durée utile ; du plus ou moins d'usages des peuplades qui les habitent, dans le sein de la Nation, & par conséquent d'*identité* avec la *valeur nationale* ; cette distance, dis-je, constitue sans un plus long examen, la valeur réelle proprement dite des colonies entre les Nations qui les possèdent ; & que la moindre distance forme la plus grande valeur.

A admettre une sureté égale dans des distances inégales, le terme de la durée des produits seroit, Monsieur, la cessation de la faculté productrice dans les colonies. En comparant sous ce dernier caractère de la valeur réelle, les diverses espèces de colonies, cette valeur sera encore déterminée en faveur des colonies les moins distantes ; c'est-à-dire, que par un con-

cours singulier de causes naturelles, le sol s'y trouvera moins épuisable, à raison de la moindre distance, & les produits d'une nature plus durable, & en quelque maniere même plus indestructibles, par une suite de l'action moins vive des climats tempérés.

Cette même cause physique d'une distance inégale, forme pareillement, Monsieur, la valeur réelle, c'est-à-dire, la valeur inégale des Colonies, pour l'Europe; ou l'influence plus ou moins grande des colonies pour l'équilibre général des Puissances. Leur durée, ou leur plus grande sûreté, occasionne entre les possesseurs moins de tentations secrètes pour les guerres particulières propres à les envahir, ou à intercepter leurs produits; & par-là moins de guerres générales, moins de dangers pour les Puissances qui n'en possèdent point. Les usages multipliés

de ces colonies, les emplois des hommes qui y sont plus dirigés à la force intérieure, & à la résistance de chaque Nation qui les possède, confirment & augmentent la puissance physique & la solidité de toutes les Nations, considérées ensemble dans l'Europe. La moindre distance des colonies réunit à un degré supérieur, ou plutôt, réunit exclusivement ces avantages. Elle est conséquemment, le seul & unique signe de la valeur réelle des colonies pour l'Europe.

Cette moindre distance se trouve propre aux colonies septentrionales. Elles ont donc une valeur réelle, que balancent imparfaitement les richesses des colonies méridionales dans leur splendeur même. Mais c'est à un ra-

bleau plus composé, à des images plus multipliées, qu'il est destiné de développer les conséquences qui naissent de ces principes féconds. Ce sera l'objet de ma première Lettre.

Je suis, &c.

Ce .. Juillet. 1756.



L E T T R E V.

*De la valeur réelle des Colonies
Septentrionales.*

DANS tous les systêmes qui tiennent à des causes naturelles , le passé nous instruit de l'avenir. Des effets physiques réservés aux âges postérieurs , peuvent se déduire des effets observés dans notre siècle. Quelques Colonies méridionales d'une bonté médiocre , & bornées dans leur territoire , se trouvent déjà presque épuisées par cent ans de culture. Des Colonies meilleures, ou plus étendues, éprouveront enfin le sort de ces premières, par la diminution de leurs produits. Une plus longue production , plus de tems à trouver l'épuisement

du sol , formeront le rapport entre les grands ou les petits territoires , entre les bonnes terres & les médiocres. Dans quelques siècles les produits des colonies du midi doivent diminuer , & par-là ces colonies changer de nature. Ainsi indépendamment de leur éloignement , ou de leur situation isolée , qui les rend presque étrangères à l'Europe , & de la foible population qui y est de principe , ces colonies ne sont destinées qu'à faire successivement la fortune de quelques siècles : leur possession est purement systématique pour l'Europe , & pour leurs possesseurs mêmes.

Les colonies septentrionales au contraire , ayant déjà le bienfait de la population , ou en renfermant le germe , sont destinées à être habitées & cultivées par les hommes de tous les tems. Elles ont une valeur ac-

tuelle par leurs produits *alimentaires*, ou de première nécessité. Elles en ont une plus caractérisée par la perpétuité, la progression, & l'utilité combinée de ces produits, en raison de leur moindre distance.

Jetez les yeux sur une carte. Considérez-y l'Europe peuplée, riche, abondante, surchargée de peuples : vous verrez les colonies septentrionales former aussi-tôt une prolongation de son terrain, une extension de sa peuplade. Les terres que les vaisseaux d'Europe peuvent atteindre en 12 ou 15 jours de navigation, forment ses dernières provinces : les terres que les vaisseaux cherchent par deux mois de trajet, sont les objets des voyages de ses peuples, plus que les bornes de sa domination, & paroîtront tout au plus des conquêtes lucratives. Il semble que la navigation puisse désormais perdre sa

perfection , & que la bouffole devienne moins nécessaire : le cabotage (a) perfectionné uniroit les deux hémisphères : un commerce utile & industriel se prorogeroit encore par les terres du nord de l'Amérique les plus voisines de notre continent ; & cette partie immense du globe , civilisée par les arts & les loix de l'Europe , resteroit dans sa circulation , & la payeroit de son bienfait , par le redoublement de force & de vie qu'elle ajouteroit à la force de sa constitution actuelle.

Les diverses colonies , Monsieur , présentent donc ce contraste : les colonies méridionales ne sont pour les Nations qui les possèdent , qu'un espèce de bien viager , ou d'emphytéose bornée à quelques siècles ; il est ré-

(a) Le cabotage est une navigation de terre à terre , ou de proche en proche.

fervé à nos descendants d'y former un Peuple inutile à l'Europe, réduit à la subsistance que l'Europe fera intéressée à abandonner, qui estimera son origine & regrettera les liens de son ancienne dépendance.

Les colonies du septentrion, patrimoine naturel de l'Europe, seront un jour la ressource de ses peuples, lorsque de bonnes loix publiques, & le bienfait d'une paix générale, lui auront permis de sentir tout à coup sa population actuelle, ou celle qui en sera conséquente en un siècle de bon gouvernement. Ce patrimoine immense est inaliénable : objet actuel d'avidité, objet prévu d'ambition, il ne peut se confier à une seule main. Il se cultivera mieux, il se conservera plus sûrement dans les liens de l'Europe, par plusieurs peuples que par

un seul peuple ; par plusieurs natures de mœurs , de gouvernement , de vûes , que par une ; par la concurrence des Nations , d'où naît l'émulation , que par la prépondérance d'une seule , d'où naît la tyrannie.

Ces considérations , Monsieur , ouvrent un vaste champ au politique. Il peut prévoir la grandeur future de l'Europe en l'unissant à l'Amérique par les points correspondants , les moins distants , & les plus analogues pour la température de l'air. Il peut généraliser le grand projet de la fédération de ses puissances , en donnant à leurs projets , & à leurs vûes , un théâtre plus étendu. S'il aime à créer les systèmes , l'univers est soumis à sa disposition. En bornant la partie de l'Amérique qui est la prolongation naturelle de l'Europe , à la partie septentrionale dont les rivages sont voisins

de notre continent , & à toute l'étendue que ses lacs & ses rivières permettront d'occuper par un commerce intérieur local ; c'est-à-dire en la bornant par une ligne tirée au milieu du golphe du Mexique , il laisse à l'Europe ainsi prolongée en quelque manière , dans le revers de ce golphe , dans le nouveau Mexique assis sur la mer pacifique , l'empire des mers de l'Inde ; & il lui permet d'embrasser l'Asie par ses extrémités les plus orientales. Au-delà de la ligne que nous supposons , dans des tems éloignés , & après l'épuisement des mines du continent méridional , il peut affranchir des liens & des loix de l'Europe , tout ce qui n'est qu'un objet de commerce lointain , sans cependant en priver le commerce Il peut civiliser des Nations , les partager , les réunir ; tracer le plan des Républiques , former des Empi-

tes ; connoissant l'équilibre des Puissances , l'établir entre tous ses ouvrages : voir en un mot, un monde politique éclore , & sortir de ses mains.

Mais sans s'arrêter à toutes ces spéculations , qui , réduites même au possible , ne reçoivent point de bornes ; des images aussi étendues avec plus de réalité , & par conséquent d'intérêt , se présentent à l'esprit du Sage. Un attrait naturel l'attache à la considération de la force secrète de l'intelligence humaine : de cette force à qui il appartient de perfectionner , par l'impulsion de la nature universelle, les ouvrages que la nature particulière de chaque chose , & de chaque lieu , c'est-à-dire la nature considérée dans un objet particulier , a laissé imparfaits. Comme l'on voit que l'usage d'un des nos sens rectifie & complète tous les autres : de même

un individu intelligent perfectionne un certain total dans la nature. L'esprit, instruit par le passé, porte ses vûes sur l'avenir. Il y voit avec plaisir les hommes, toujours semblables à eux-mêmes, empreindre partout cette intelligence, & par elle ordonner aux éléments, changer la face des lieux, faire disparaître les forêts & les eaux inutiles, modifier l'air même, améliorer les climats, rendre la terre habitable, y semer & y multiplier toutes les espèces; mais surtout perfectionner par le bienfait des loix, l'espèce humaine.

L'homme, en obéissant à sa nature, semble commander, & fait tout obéir. C'est une de ses propriétés que l'on a pas assez remarquée, que le naturalisme & le peu d'apparence d'une telle force qui présente les dehors de la foiblesse même. Voici
l'occasion

l'occasion de la remarquer dans son action ; & des tems prochains vont offrir un grand spectacle qui a été plus d'une fois renouvelé sur la terre , mais dont les premiers hommes , faute de le sentir , ne nous ont point laissé de monument. Notre siècle éclairé en doit laisser à la postérité : mais pour y réussir , que les esprits philosophiques se pressent d'étudier un fait , ou une situation de la nature, qui nous échappe chaque jour, & qui disparaîtra enfin tout à fait dans quelques siècles. L'Amérique , le seul lieu connu où la nature soit encore dans son enfance , & l'esprit humain dans son berceau , se cultivera & se civilisera dans sa totalité. Ses rivières , ses lacs , ses forêts , qui sont des points de comparaison saisis par nos Physiciens pour servir de prin-

cipes à diverses théories , perdront leur simplicité originaire ; & ces points de comparaison disparaîtront pour les Physiciens à venir. L'aspect de la terre fera un ouvrage humain. Il en fera de même des dehors de l'esprit de l'homme , qui , approfondis de nos jours chez les Sauvages , fourniroient peut-être au Philosophe qui se croiroit digne de les étudier , c'est-à-dire , de chercher la vérité & la nature où elles peuvent être , les moyens d'éclaircir tant de questions sur les notions humaines , & sur les fondements des sociétés , qui demeurent sans solutions réelles. On se demandera peut-être dans l'avenir ce qu'étoit une Société naissante , ce qu'étoit un Sauvage ; car on y aura encore moins qu'aujourd'hui , où ces choses existent du moins dans l'éloi-

gnement, l'idée de ce qui n'existera plus. On aura porté dans ces lieux les biens & les maux des Sociétés extrêmement civilisées, & la Société politique elle-même ; cet état sur la convenance duquel on conteste, mais dans lequel l'homme est nécessairement plus heureux, puisqu'il est plus grand. Les Sauvages aujourd'hui épars dans les forêts, & les hommes à naître, se réuniront. Les peuplades formées, on verra leurs habitations s'accroître, les villes s'élever, les loix s'y multiplier, & les biens que ces loix protégeront, devenir le dédommagement de la perte de la simplicité naturelle ; comme la connoissance des principes de mœurs plus relevées, fera celui de la perte des mœurs naturelles, qui ont leur fondement dans la privation des biens & dans le som-

meil des facultés humaines.

L'Europe alors en communiquant avec l'Amérique, communiquera avec son égale ; elle y retrouvera sa forme & ses mœurs ; les sujets de l'une appartiendront à l'autre ; & un des bienfaits de cette communication étendue , sera l'augmentation même de la liberté & l'amélioration des loix domestiques de l'Europe. Car chaque homme plus nécessaire à chaque Etat, & dans des points plus éloignés , où il faut le confier à lui-même , devient un instrument plus noble , une possession mieux conservée. Plus maître de transporter partout son industrie & ses usages propres , il devient plus intéressant à sa patrie que sa patrie ne l'est pour lui ; parce que le sentiment du besoin est au - dessus de celui du devoir & de l'affection même ; & cette augmentation de liberté , au point

où elle est connue en Europe , ne peut en être que la certitude tracée ou consacrée dans des formes ou des usages humains, relatifs à l'esprit constitutif des Gouvernemens. Il semble qu'alors seulement l'univers politique puisse devenir un objet satisfaisant de considération. La perfection du droit des gens & du droit domestique , qui paroîtroit avoir dû être depuis longtems l'ouvrage des sociétés humaines , ne fera que le résultat des nouvelles expériences qu'elles auront faites , des nouvelles situations où elles se seront mises , des nouvelles révolutions qu'elles auront éprouvées. C'est aux colonies septentrionales que les hommes auront cette obligation : mais par-là même l'objet qui procure ces expériences & fait naître ces situations , devient le plus important de tous les objets.

Les colonies septentrionales de l'Amérique qui nous en assurent le continent jusqu'aux bornes où l'Europe voudra se l'*assimiler*, intéressent tous les hommes, toutes les natures d'esprits, autant que tous les Souverains & toutes les natures de Puissances politiques. En faisant entrer dans la comparaison de la valeur réelle des colonies, les points de vûe même philosophiques, en balançant les avantages naturels ou factices, ceux de tous les tems & de tous les lieux, la question de la plus grande valeur se trouve décidée à l'avantage des colonies septentrionales. J'ai appelé avec moi à l'examen des motifs qui intéressent toute l'Europe à leur conservation, tous ceux qui sçavent penser : je n'en

ai écarté que ceux qui sont étrangers par-tout, puisqu'ils le sont même dans leur propre patrie.

La matiere de ma premiere Lettre méritera, Monsieur, toute votre attention. L'équilibre de ces colonies dont je viens d'apprécier la valeur, en fera l'objet.

Je suis, &c.

Ce... Juillet 1756.



Div^{*}

L E T T R E VI.

De l'Équilibre du Canada & des Colonies Septentrionales de l'Angleterre.

UN nouvel ordre de choses, Monsieur, se présente à ma plume ; une carrière vaste s'ouvre devant mes pas. Ayant à parler en Citoyen obscur d'une querelle pour laquelle l'Europe est armée, je ne dois pas tout dire. Je dois, dans les endroits du moins où je le puis, établir des principes clairs & simples ; mais, satisfait d'avoir interrogé la raison universelle qui commande aux Peuples & aux particuliers, je dois ne faire que les indiquer, où la raison d'Etat

peut avoir un juste intérêt de se réserver le secret des conséquences.

Nos vertus nous trompent comme nos vices. L'humanité devenue une passion dans une ame élevée, peut se couvrir d'abord de ce voile commun à toutes les passions, qui altère la vérité des objets. Sans nous arrêter donc à ce sentiment philosophique qu'on voudroit envain regarder comme étranger dans toutes les questions d'Etat, puisqu'il sert à former l'esprit de modération des Gouvernements, & à agiter la question que nous examinons en simples politiques & au milieu de l'Europe; la conservation des Colonies Septentrionales paroîtra toujours plus naturelle ou plus intéressante que leur défense, qui, dans un succès privé, entraîne toujours le malheur géné-

ral. Mais soit la conservation , soit la défense , ces deux objets analogues tiendront à une même cause favorable. Ils dépendront d'un équilibre local entre toutes les Colonies. Cet équilibre ne sera pas attaché à l'égalité respective & actuelle de leurs produits , qui , rentrant annuellement dans la masse des revenus nationaux , laissent entièrement au système de l'équilibre général de l'Europe , à régler l'usage qu'en peuvent faire les Puissances propriétaires. Il dépendra de la possibilité de cette égalité , & de limites combinées & inviolables , qui assurent & perpétuent cette possibilité jusqu'aux tems , & aux circonstances convenables , pour l'effectuer par l'action naturelle de l'émulation & de l'industrie.

Il y aura cette différence, que la défense se fondant plus sur le présent, & la conservation ayant plus la perpétuité pour but, un équilibre propre à la défense, considéreroit plus l'emploi actuel des hommes; & que celui d'où la conservation doit dépendre, sera attaché plus particulièrement à l'assiette des Colonies.

Ce sont, Monsieur, les propriétés distinctives de cette assiette, de cette force de situation considérée, non plus dans le rapport d'une plus grande utilité, mais dans celui d'une plus grande sûreté, en un mot, établie comme le principe de la conservation, qu'il faut examiner.

Cette assiette, cette force de situation est quelquefois dûe à la nature; & dans les lieux où elle est dûe à la nature, elle peut l'être à la forme naturelle des lieux, comme dans la

Virginie & la Nouvelle Angleterre , séparées par les Apalaches des Colonies de l'Oyo , &c. ou à la distance immense des mers qui se refuse aux succès des grands armements , comme dans la partie du continent assise sur la mer Pacifique. Mais on ne peut dissimuler que ce ne doive être un bienfait des Traités de perfectionner l'assiette , même naturelle , qui ne présente pas dans tous ses côtés une même force , & qui , défendant bien le territoire , peut en mal défendre les dehors , & les mers qui sont le passage des produits , des Colonies à la Métropole où ils se réalisent.

En général la nature a laissé beaucoup à faire à l'art dans les Colonies septentrionales. C'est à des Traités qui renouvellent & expliquent les anciens , à des Traités qui éclaircissent & confirment surtout la possession ,

qu'il est réservé d'y suppléer, ou plutôt de créer pour ainsi dire, dans la plupart de ces Colonies, cette force d'affiette qui leur manque. C'est à eux qu'il est réservé de déterminer une étendue, une situation, ou des limites respectives, d'où puisse résulter un équilibre propre à leur conservation.

Examinons donc, Monsieur, ce que l'art des Traités peut prêter, ou ajouter de moyens naturels aux colonies septentrionales, pour la conservation de leur territoire & de leurs produits extérieurs, tels que la pêche ou le commerce avec les Sauvages du continent.

Trois Nations de l'Europe, les François, les Anglois, & les Espagnols, possèdent concurremment des Colonies méridionales & des septentrionales. C'est relativement à ces différentes Nations qu'il faut considé-

rer les propriétés d'une affiette, soit sur les mers, soit dans l'intérieur des terres, diverse & inégale en apparence; mais en effet relative à la nature de leur Puissance, ou de leur commerce.

Les deux premières de ces Nations seulement, ont des possessions le long de cette partie de l'Océan septentrional qui répond aux mers du nord de l'Europe, & de-là, en s'approchant des Caps qui forment l'entrée du Golfe du Mexique, remonte jusqu'au Tropique du Cancer. Là les mers sont les objets d'une pêche abondante; les terres d'une culture utile; les peuples alliés d'un commerce avantageux; le simple séjour où les occupations communes sur les lieux, de la population. Dans cette position le champ est ouvert à l'émulation des deux Nations: il l'est même à celle

des deux Gouvernements ; la colonie la mieux gouvernée s'accroîtra le plus.

Admettons même dans un rapport toujours inégal entre les deux Nations, la population & les usages utiles des colonies septentrionales. La colonie Angloise peut prévaloir dans les gains de la pêche ; par-là occuper plus de vaisseaux, & employer plus d'hommes, objet intéressant pour le gouvernement populaire. Elle peut encore dans une côte plus méridionale & très-étendue, dans les parties fertiles & tempérées de la Virginie & de la Caroline, avoir la faveur des arts & de quelques cultures précieuses ; & conséquemment, nourrir beaucoup de cultivateurs & d'artistes. Il en sortira une Peuplade redoutable d'hommes, d'hommes employés, & une marine prépondérante sur les lieux mêmes où

elle est le plus à craindre. Cependant ne considérons que les deux Nations, telles qu'elles sont d'ailleurs balancées en Europe.

Supposons pour un moment, (comme il pourroit arriver par une cession ou un abandon, que l'on anéantisse l'Isle de Terre-Neuve qui ferme l'entrée du Canada par le fleuve S. Laurent. Supposons qu'on accorde seulement à la droite & à la gauche de ce fleuve, assez d'établissements à la colonie Françoisise pour en tenir libre l'embouchure. Dès ce moment le Canada, presque réduit à l'intérieur des terres, moins abondant en hommes, avec un commerce plus borné que la Nation concurrente, & la marine moins nombreuse qu'elle peut un jour former de ses forêts & de l'accroissement de sa peuplade, balancera cependant, en cas d'entreprises soudaines, toute

la pésanteur des 600 lieues de côtes de la colonie Angloise ; & donnera le tems à la Nation d'appliquer son contre-poids , à la continuation de la force prépondérante dont la colonie étrangere menaceroit de l'accabler.

La colonie Françoise par l'extinction de Terre-Neuve , & des obstacles qui gênent l'abord de son territoire , acquéreroit d'abord une assiette qui détermineroit un équilibre propre à une défense heureuse de son territoire & de sa pêche. Si vous ajoutez à ces premiers avantages l'esprit guerrier , la discipline , & le préjugé national de la peuplade du Canada qui la tourne entièrement vers l'attaque , & l'y rend redoutable , même en petit nombre ; les alliances nombreuses des Sauvages les mieux postés de ces contrées , les plus fidèles , les plus braves & les mieux récompensés ; enfin ce qui peut répondre à l'ob-

jet de la population de la colonie Angloise ; & la balancer dans un cas d'invasion méditée de sa part ; examinons quel sera l'effet naturel de ce nouveau contrepoids. Le fleuve déjà assuré , & le front de l'intérieur du territoire se trouvant en résistance égale , il en résulteroit un équilibre propre à la conservation , c'est-à-dire une assiette & des circonstances, où il ne seroit jamais utile , & où il seroit toujours dangereux à la colonie la plus riche & la plus nombreuse, d'attaquer la moins riche & la moins redoutable.

A ne considerer que le balancement des deux Nations Françoise & Angloise, qui possèdent exclusivement les côtes septentrionales d'Amérique opposées au nord de l'Europe ; & pour y fixer entr'elles l'équilibre , en faisant abstraction de toute l'épaisseur du continent jusqu'au Golphe du Mexique

qui établit de nouveaux rapports de situation, ou d'usages, pour le maintien de ce premier équilibre; il résultera que ce premier équilibre même, tel que nous nous l'avons établi pour la sûreté du Canada, demande non-seulement une affiette libre, mais encore une population & des alliances de peuples Sauvages suffisantes pour résister au nombre. Sous ce nouveau point de vûe qui décide une population & des alliances plus étendues pour le Canada, que ne le peut comporter le Canada proprement dit, la partie du Canada assise sur la rive septentrionale du fleuve Saint-Laurent, il faudra étendre le territoire de la colonie Françoisise, & l'étendre partout où elle peut être attaquée, c'est-à-dire, sur les deux rives du fleuve, & à droite & à gauche des côtes de la mer qui en forment l'embouchure.

Le premier équilibre de conservation , l'équilibre le plus simple , celui où l'on ne considéreroit que les deux Nations hors de l'Europe , & sans rapport , ni à la troisième Nation qui possède des terres dans la partie septentrionale d'Amérique , ni aux autres Puissances de l'Europe ; ce premier équilibre même , exige , après l'affranchissement de l'embouchure du fleuve St. Laurent , que les bornes du Canada soient assises sur ses deux rives & le long des côtes de la mer environnante , & qu'elles soient de plus prolongées dans l'intérieur des terres dans une certaine étendue qui décide une population qui lui soit propre , & des alliances suffisantes.

J'ai maintenant , Monsieur , à vous parler d'un équilibre plus général. Il dépend d'un calcul , où je comparerai les deux Nations Française & Angloi-

se à une troisième Nation propriétaire des terres septentrionales, c'est-à-dire à la Nation Espagnole ; & où je rapporterai ces trois Nations au total de l'Europe. Les combinaisons se multiplieront à l'infini par l'augmentation d'une Puissance dans l'examen ; encore plus par la comparaison des trois Puissances à toutes les autres , dans le rapport de la force nationale propre à chacune d'elles , à laquelle leurs colonies , suivant leur étendue , leur nature & leur assiette , ajoutent ou ôtent un poids sensible.

Je suis , &c.

Ce ... Juillet 1756.



L E T T R E V I I .

*De l'Équilibre général des Colonies
Septentrionales relativement à
l'Europe.*

P O U R établir , Monsieur , l'objet du calcul dont le résultat fondera en Amérique un nouvel équilibre commun à l'Europe , on fait la question suivante.

En oubliant ce que les Traités ont déjà réglé ; ce que les titres les plus clairs , ou la possession la plus évidente ont déjà décidé ; & après le prélevement de ce qui aura été donné au Canada pour sa conservation proprement dite, dans le premier système d'équilibre local ; à quels peuples donnera-t-on la propriété du territoire qui s'éleve de la rive méridionale du fleuve Saint Laurent jusqu'au Golphe du Mexique , ou du moins la propriété du

commerce qui se peut faire dans ces vastes contrées ? Le donnera-t-on à la France qui en justifie la possession ; à l'Angleterre qui la prétend ; à l'Espagne qui peut avoir cet intérêt connu des Puissances affoiblies, de se couvrir de solitudes : à deux de ces Nations : à toutes les trois ?

Pour ne point abuser des termes, & pour rendre la solution aussi simple que la question, convenons d'abord que la propriété du commerce est la propriété même du territoire ; puisqu'elle décide des alliances, espèce de population fictive qui a quelques avantages de la population réelle, & qui pourroit conduire subitement à la prépondérance de l'une des deux premières colonies septentrionales, évidemment invincible, si elle s'ajoutoit à une population réelle, déjà plus redoutable. Ainsi avoir le commerce

de toute cette profondeur du continent , renfermée entre les environs du fleuve St. Laurent , & le golphe du Mexique , ou avoir la propriété du territoire pour le cultiver par la suite , font des choses tout-à-fait identiques.

Il en seroit de même de la liberté , ou du partage du commerce entre les deux premières Nations comparées , si on les admettoit au partage avec l'Espagnole , ou si on les faisoit seules entrer en partage. La division égale du commerce de ce territoire entr'elles seroit un partage numéraire : la liberté du commerce seroit le partage mis au hazard : & il semble qu'on pourroit former une troisième question , s'il convient , & comment il convient de partager ?

On peut s'assurer qu'entre les deux premières Nations (même considérées comme seules dans le continent) il y
auroit

auroit plusieurs inconvénients. Un partage égal accôitroit la puissance de la plus forte colonie dans une proportion indéterminée , mais toujours de plus en plus éloignée de l'égalité. Il y auroit plus de points de discussions , & par conséquent plus d'ouvertures à des guerres particulières sur les lieux , & à des envahissemens ou des ravages respectifs. Enfin dans l'intérieur des terres , & sur le front immense de ces contrées , il ne se trouveroit peut-être aucun moyen de compensation de forces , ni par conséquent de conservation pour la plus foible colonie , comme il s'en trouve dans l'embouchure d'un fleuve peu navigable , & le long des côtes d'une mer glacée une partie de l'année. Cependant s'il étoit possible de trouver ces moyens de compensation , le partage n'ajouteroit rien à ce que

nous avons observé. Ce seroit toujours le même équilibre *local* entre deux Puissances ; & nous examinons un équilibre général entre trois Puissances intéressées directement, & entre toutes les Puissances de l'Europe , intéressées indirectement au sort de ces vastes possessions. Le partage du territoire ou du commerce restera visiblement à examiner dans ce dernier rapport ; c'est-à-dire le partage égal ou inégal entre les trois Puissances.

Arrêtons-nous d'abord , Monsieur , à l'Espagne.

S'il est des mœurs attachées au climat , il en est de plus invincibles attachées à l'assiette. Ce que les hommes peuvent faire facilement , ils le feront toujours en Corps de Nation. Un particulier peut agir par vertu , par génie , ou par système ; un Etat agit par une conséquence de la facilité de l'ac-

tion. Sur ce principe, on peut assurer que la France & l'Angleterre, assises entre le nord & le midi de l'Europe, feront plus aisément, & par-là plus constamment, le commerce de toute l'Europe.

D'un autre côté la possession des arts est une possession presque réelle; parce qu'elle est fondée sur la formation des Artistes en grand nombre, & sur la longueur du tems nécessaire pour former des Artistes étrangers propres à décréditer le travail de ceux d'une Nation déjà industrieuse. Il en résulte que la France & l'Angleterre qui sont en possession des arts propres à étendre le commerce, le posséderont longtems exclusivement avec le commerce du monde entier qui y a son fondement.

En réunissant ces deux principes dans leurs conséquences, la France & l'Angleterre sont destinées à faire un plus



grand commerce , avec plus de facilité , plus de solidité , & à moindres frais que l'Espagne ; à avoir une plus forte marine ; & par-là à être plus proprement *Puissances maritimes* actuelles.

Ces conséquences demeurant constantes , il paroît que le Continent méridional de l'Amérique le moins propre à perpétuer l'abondance générale , qui diminue de valeur en augmentant de produits , & qui sera dans l'avenir & après l'épuisement des mines la possession la plus inutile à l'Europe , peut être actuellement par son éloignement & sa situation isolée de voisinages prépondérants , la possession la plus convenable à l'Espagne. Cet Etat n'ayant à défendre dans la mer Pacifique , que des côtes séparées du cours des plus longues navigations ; & sur l'Océan Atlantique , que de vastes plages situées pour la plûpart à d'immenses

distances , mais toutes fertiles en productions alimentaires , peut conserver son territoire & nourrir ses peuplades , avec le moins de vaisseaux & le moins de commerce possible. Tel est le sort des colonies Espagnoles de s'être plus essentiellement utiles à elles-mêmes , qu'elles ne le peuvent être à la Nation. Tel est le sort de l'Espagne de ne pouvoir facilement posséder que ce qui lui est le moins utile.

Dans cette position de l'Espagne , qui jusqu'à ce jour n'a encore vû attaquer ses possessions éloignées avec quelque apparence de succès que dans le golphe du Méxique, parce que l'immense distance ne l'y protège plus , & que ses possessions y sont voisines de celles d'autres *Puissances maritimes* plus considérables ; il semble qu'on ne peut (en admettant l'Espagne au partage d'un terrain supposé vacant dans la partie septentrionale d'Amérique) lui

en confier une partie avec avantage pour elle , ni avec sûreté pour l'équilibre général. Il semble que cette profondeur de terre qui s'étend depuis le fleuve St. Laurent jusqu'au milieu du golphe , que nous regardons comme une partie de la prolongation réelle de l'Europe , & qu'il est par conséquent si intéressant à l'Europe d'établir comme une de ses propriétés directes par les arts , le commerce & la culture , ne sçauroit être partagée. Il semble encore moins qu'elle puisse être donnée en totalité , en excluant les deux autres du partage , à celle des trois Nations puissantes de l'Europe qui a le moins de commerce & d'arts; à celle entre les mains de qui on voit, malgré sa constance dans l'établissement du continent méridional , les trois quarts de ce continent inutile , quoique accrus de la dépopulation habituelle du Corps de la Nation en Europe.

Il ne reste donc que le partage, l'abandon respectif, ou la concession du territoire à une des deux autres Nations, à examiner entre ces deux Nations comparées à la troisième, & à l'Europe entière pour le maintien de son équilibre.

Le maintien de l'équilibre général de l'Europe dépend (toutes choses d'ailleurs compensées) du moins de guerres possibles ou imprévûes. Une guerre imprévûe peut corrompre l'équilibre des Puissances, ou le détruire subitement: rarement une guerre prévue le pourroit faire.

Le maintien de cet équilibre dépend aussi de la perpétuité de l'état habituel du gouvernement & du génie des Nations, suivant les principes naturels sur lesquels ils se trouvoient fondés, lorsqu'on est censé avoir réglé l'équilibre par des Traités généraux. Car de

ces points délicats dépendent toutes les choses qui doivent être balancées, pour parvenir à la compensation des forces inégales de leur nature. Si une Nation perdoit son commerce & sa marine; si une autre acquéroit les arts & beaucoup de vaisseaux; si une troisième Nation avoit tous les arts & tous les vaisseaux; si surtout cette variation dans la puissance maritime s'exécutoit par le retranchement de la partie de cette puissance qui n'est point dûe à l'art, mais que la nature elle-même a fondée sur l'assiette dans les mers, sur la quantité des ports ou des productions de commerce; l'équilibre changeroit: ce ne seroit plus l'équilibre actuel. On pourroit même penser qu'il se trouveroit peut-être telles circonstances qui s'opposeroient à l'établissement d'un équi-

libre équivalent à l'actuel ; soit que cet équilibre soit réel , soit qu'il consiste dans les moyens par lesquels on le recherche. Il y auroit plus de guerres , de moins prévûes , & de plus combinées. Il y auroit des succès plus irrémediables , c'est - à - dire , moins de compensations possibles entre des Puissances devenues trop inégales par la multiplicité de leurs possessions , par la variété de leurs forces , ou par la facilité de leurs ressources. Ce sont toutes choses connues , & d'après elles nous rechercherons l'usage que l'Europe peut faire pour la sûreté des trois Puissances , & pour sa sûreté propre , du territoire supposé vacant , si on en supposoit aussi le partage à sa disposition.

La diminution de sûreté des colonies septentrionales de la France & de l'Angleterre , est une conséquence

déjà observée du partage entre les deux Nations. Cette conséquence est si naturelle, soit qu'on la fonde sur la difficulté d'une assiette naturelle *défensive*; soit qu'on l'attache à un mélange devenu inexplicable des intérêts de commerce, qu'on peut regarder comme un principe certain, qu'en écartant ce partage il peut se trouver un équilibre de puissance dans les colonies; qu'en admettant le partage, l'équilibre même établi ne pourroit subsister.

Dans le sein de l'Europe, quelques Puissances peuvent se trouver contournées, sans bornes naturelles, par la seule force des Traités; parce que la force des Traités y est elle-même fondée sur l'évidence des intérêts, & des titres de propriété. Hors de l'Europe la nature seule, ou la forme naturelle des lieux, peut servir de limites; parce

qu'elle seule établit une convenance sensible, dans des titres qui ne peuvent être réglés par les principes du droit général connu en Europe. Des Traités, même généraux, en faveur des colonies objets immenses & successifs de commerce, que la facilité de l'exécution n'expliqueroit pas perpétuellement, seroient des Traités inintelligibles au bout de dix années. L'ambition de dominer peut recevoir un frein : l'ambition d'acquérir n'en peut recevoir ; elle augmente nécessairement avec les gains, & les gains avec elle. On devoit visiblement plaindre l'Europe, ou toute Puissance politique dont le sort dépendroit des accords qui peuvent se trouver entre l'avidité de commerce, les nécessités, ou l'industrie inquiète des peuples ; en un mot, entre des convenances d'intérêts ; qui changent & s'accroissent,

& ne forment par conséquent aucun principe fixe dans la politique.

La sûreté de l'Espagne & des autres Puissances combinées de l'Europe, perdrait encore plus que les deux premières Nations des moyens déjà acquis, même dans l'équilibre général actuel. Entre la France & l'Angleterre, il n'y auroit d'effet présent du partage, que la perte d'un équilibre *de puissance*, ou d'une jouissance paisible, stable, & perpétuelle des possessions respectives. Il pourroit se trouver encore un équilibre de forces, ou une égalité de succès dans la guerre, & par conséquent une égalité dans les pertes & les malheurs publics. Il n'y auroit plus d'équilibre stable, il y en auroit de passagers. Mais comme un tel équilibre de forces ne se rencontre point dans les possessions Espagnoles situées au nord du

golphe du Mexique, & quelles peuvent être supérieurement enveloppées par terre & par mer, par l'une ou l'autre des deux autres Puissances du continent septentrional, il y auroit cessation de sûreté pour l'Espagne, & de paix pour l'Europe.

La sûreté des possessions éloignées de l'Espagne ressortissante au golphe du Mexique, c'est-à-dire, à la partie la plus utile, ou à la seule utile de sa domination considérée dans le point de vûe de la perpétuité, ne peut visiblement se trouver que dans la diminution des causes de discussions. Cette sûreté souffrira moins de la proximité d'une Nation puissante qui aura une frontière commune avec ses possessions, que du voisinage de deux Puissances, & des raisons toujours subsistantes qu'elles auront d'armer à cette frontière. Le partage d'un territoi-

re voisin de ses ports du golphe du Mexique qui permettroit de les envahir , entre deux puissances maritimes réelles , seroit à la longue l'occasion de l'affervissement du golphe , ou de sa conquête , ou de guertes particulieres fondées sur le commerce interlope , de la nature de celle de 1741. Ces guerres se dirigeroient contre les possessions Espagnoles , ou entre les deux autres Colonies des environs du Golphe ; de sorte que l'alliance *locale* de l'Espagne avec l'une des deux autres Colonies, lui deviendroit presque toujours nécessaire comme le moindre de ses malheurs , quoique cette alliance fût en contradiction avec ses autres alliances en Europe, qui fondent sa sûreté générale & son *état* parmi les Puissances , autant qu'elles fondent l'équilibre même de toutes.

Quand à la sûreté de toutes les

Puissances, ou au maintien de l'équilibre général, nous avons observé, Monsieur, le danger des guerres imprévûes, & la nécessité d'assurer un *état propre* & une *consistance habituelle* à chaque Puissance. Toutes les guerres de commerce sont soudaines. Leur nécessité réelle, ou prétendue, n'est sentie que par un Ministre plus ou moins habile. Elles ne forment point de système lié & suivi dans la politique générale, parce que dans les Puissances purement commerçantes, une partie de la force fondée sur le commerce, est accidentelle & transitoire, comme le commerce qui la fonde. Ces guerres enfin se font par des Puissances pour la plupart Républicaines, à qui la constitution de leur gouvernement ne permet pas de préparer la guerre, parce qu'il faut pour cela être armé de longue main, ou l'être

l'être habituellement : leur nature est donc de commencer par des hostilités & des invasions. L'Europe en partageant le superflu du continent septentrional de l'Amérique à deux Nations distinctes de l'Espagne , verroit plus de guerres imprévûes , de guerres de commerce , entre ces deux Puissances , attaquer ou l'état habituel de l'Espagne , ou celui de l'une d'elles , & seroit troublée par plus de guerres générales.

Le partage entre la France & l'Angleterre du terrain supposé en litige , ou vacant en Amérique , n'est donc point l'intérêt général.

L'abandon de ces vastes contrées en solitudes n'est pas un projet digne de l'Europe , qui doit , par elles , voir un jour accroître ses provinces & sa domination réelle. Il est même évident que cet abandon respectif ne peut a-

voir d'exécution, & n'a pas de moyens possibles. Nous avons établi comme un principe, que la possession du commerce étoit celle du territoire même.

Quand on abandonneroit le commerce actif, celui qui s'exerce par des postes, ou des comptoirs établis dans le territoire; se refuseroit-on au commerce passif, à celui que les peuples Sauvages viendroient faire dans les anciennes possessions des deux peuples, & à leurs alliances conséquentes; deux objets qui forment l'équivalent de la possession du territoire? Comment contiendrait-on les particuliers des deux Nations? Et les *hostilités* perpétuelles pour les réprimer, ne seroient-elles pas les seuls moyens de l'exécution d'un traité d'abandon? Les déserts formés par la politique n'ont point des bornes *infranchissables*, comme ceux qui sont formés par la nature.

Abandonner aujourd'hui cette partie du continent septentrional sans décision, c'est la livrer dans un tems prochain aux entreprises soudaines de celle des deux Nations Européennes la plus ambitieuse de l'universalité du commerce; à celle qui avoue cette bizarre espèce d'ambition mêlée d'une insupportable avarice, comme un des instruments de sa constitution. C'est même la lui montrer de loin, comme le prix de la balance qu'elle fera venue apporter dans une guerre générale, qu'on l'invite par-là à susciter.

La concession actuelle du territoire vacant à la France, ou à l'Angleterre, est donc indispensable pour assurer le repos de l'Europe; & le choix de la Nation à qui on confiera ce dépôt, doit se faire conformément aux principes connus de l'équilibre général. Cet équilibre doit balancer les armes

& le commerce , dans le sein de l'Europe. L'accroissement , ou la diminution respective des colonies septentrionales , d'où dépend une partie du balancement particulier du commerce , entre dans son plan. Nous approfondirons ces principes dans les Lettres suivantes.

Je suis, &c.

Ce .. Juillet 1756.



LETTRE VIII.

*Des véritables principes de l'Équilibre
actuel de l'Europe, & de leur appli-
cation aux prétentions de la France
dans l'Amérique Septentrionale.*

JE me trouve forcé, Monsieur, à interroger les profondeurs de la politique, & à parler de cet Équilibre de l'Europe, l'instrument de la paix qu'on y recherche sans cesse, & l'objet des guerres qui s'y perpétuent: de cette loi générale dont l'évidence est entière, quoique les armes en donnent l'interprétation, & que les Juges soient toujours ceux qui la peuvent violer.

Les principes de l'équilibre se réduisent, Monsieur, comme je l'ai déjà observé, à conserver à chaque Puissance de l'Europe son état habi-

tuel, & à éviter dans son sein les guerres imprévûes. Au premier coup d'œil il n'est point de Médiateur désintéressé qui ne décide, que l'état habituel de l'Espagne ne se conservât mieux en accordant à la France le territoire supposé vacant, qu'en le confiant à l'Angleterre. La France, indépendamment de l'alliance durable qu'elle entretient avec l'Espagne, a moins que l'Angleterre pour objet direct de son économie, l'augmentation exorbitante de la force maritime qui seroit une déduction de ses armées. Par-là, dans un cas imprévû, elle laisse mieux balancer cette partie de sa force générale avec la force maritime que peut posséder l'Espagne, du moins tant qu'elle demeurera dans l'alliance. L'Angleterre, au contraire, par la nature du double système de son gouvernement,

par les suites nécessaires des vûes compliquées de la puissance du peuple & de la puissance du Prince, a des inconvénients tout opposés aux avantages d'un systême quelconque de limites. La paix dans le continent seroit donc plus stable par la concession du territoire à la France, que par la concession du territoire à l'Angleterre. La paix seroit conséquemment plus stable en Europe même, où les seuls intérêts généraux, toujours prévûs, pourroient occasionner des fermentations dangereuses.

Mais il faut, Monsieur, examiner les moyens qu'on employe en politique pour fonder l'équilibre des Puissances de Europe, & les vûes qui lui sont propres, pour rendre plus évidente l'application qui se présente naturellement à faire de ses principes.

Le moyen le plus connu de l'équi-

libre général est de s'opposer à toute Puissance qui affecte le dernier terme d'accroissement ; & ses vûes naturelles , sont de considérer comme Puissance tout ce qui mene à la Puissance , & le commerce même qui pourroit devenir accidentellement la première & la plus irrésistible de toutes , par les suites de son universalité dans une Nation qui le posséderoit exclusivement ; c'est-à-dire , par la quantité absolue & indéfinie d'hommes , instruments de la tyrannie , & d'argent pour les armes , qu'il procureroit.

Ainsi celle des deux Nations comparées qui a été destinée au commerce par sa situation dans les mers , mais qui n'en jouit que comme d'une simple augmentation de luxe & de commodités , en l'étendant par des expédients lents & naturels , la plûpart d'imitation , est un dépositaire d'une exten-

sion de commerce moins suspect à l'Europe , qu'une Nation commerçante par *situation* & par esprit de *gouvernement* , & qui par-là joint l'ambition aux vûes de commerce ; parce que le propre de tout Gouvernement est d'être ambitieux. Dans l'une de ces Nations , le peuple fait le commerce ; dans l'autre c'est l'Etat : & un Etat fait le commerce , comme un autre fait la guerre , avec le dessein de dominer qui renferme celui d'affervir.

La politique instruit donc naturellement , Monsieur , à considérer le commerce de l'une , comme on considéreroit la guerre de l'autre , & à y mettre les mêmes obstacles ; & comme les obstacles naissent du balancement , ou de la résistance des forces du même genre , elle apprend à opposer des armées & des alliances aux armées

armées & aux alliances d'une Puissance belliqueuse ; & une extension générale de commerce , au commerce dominant d'une Puissance commerçante.

Pour se convaincre de la simplicité de ces vûes politiques , c'est-à-dire , de l'égalité de défiance dûe à ces deux sortes de forces actives des États, il ne faut qu'examiner & réfléchir. En effet à quoi peuvent se réduire dans la spéculation les dangers de l'extension du commerce dans la Puissance la plus belliqueuse , si ce n'est à plus de facilité de soudoyer ses armées , à l'action prévûe desquelles l'équilibre général a déjà donné un contre - poids dans l'Europe ? Mais dans la Nation déjà *la plus commerçante* , à quoi peut tendre l'extension exclusive du commerce , si ce n'est à l'envahissement certain de toute la *puis-*

sance ? & alors d'une très-petite tyrannie apparente ne naîtroit-il pas une très-grande servitude réelle en Europe ? Car si chacun de ses Peuples y peut toujours opposer des hommes à des hommes , peut-il également opposer des vaisseaux à des vaisseaux , & l'inexistence des besoins au commerce devenu nécessaire qui les lui procure , & lui présente un joug volontaire , mais irrésistible ?

L'extension du commerce *généralement recherchée* en Europe , ou l'action & l'émulation libres pour cet objet entre toutes ses Puissances , est conséquemment une force à opposer à la tendance que la Puissance la plus commerçante auroit accidentellement à un commerce universel ; comme l'extension général de la puissance militaire est une force qu'elle oppose déjà à la tendance que sa Puissance la plus belli-

queuse auroit à une influence universelle. Mais l'extension réelle & effectuée du commerce, qu'on supposeroit, pour le maintien de l'équilibre de l'Europe, devoir être partagée également entre toutes ses Puissances, est un projet sans existence, & aussi chimérique que le seroit l'extension absolue, & le partage égal entr'elles, de toute la force militaire.

Le partage égal de l'extension du commerce, comme de l'extension de la force militaire, pour être juste ou possible, supposeroit dans le commerce & dans la force militaire actuelle des Puissances, une égalité qui n'existe pas. La puissance maritime, ou le commerce partagé sur un pied d'égalité, entraîneroit un pareil partage de la force maritime, & la nécessité d'une espèce de fédération pour réunir, dans le besoin, ces forces divi-

sées, contre la Puissance qui voudroit prévaloir dans le commerce. Cette fédération seroit difficile, & supposeroit l'Europe elle-même divisée en des Etats non-seulement d'une force, mais même d'une constitution semblable; système qui en exige un autre qui n'a & ne peut avoir de réalité.

Toutes les forces sont analogues dans l'état naturel, qui est celui des Sociétés; état qu'on peut définir, un état de tendance & d'effort général, juste, quand l'effet s'en borne à une force relative à la résistance; injuste, quand l'effet s'en montre comme une force absolue, & que le droit dégénère en un usage arbitraire de la force. La similitude est entière: le danger de toutes les espèces de forces politiques exorbitantes, est pareil; le remède doit être le même. Ainsi de même qu'à la Puissance dominante dans les

armes on oppose dans l'Europe , non une subdivision conventionnelle des forces actives que la nature rend inégales , mais une Puissance dominante après cette première , & d'autres moindres unies à son sort , qui , comme des *à-points* s'ajoutent dans la balance ; on y doit opposer à une puissance prépondérante dans le commerce , une autre puissance *presque prépondérante* , & d'autres qui partagent sa prospérité , ou s'unissent à sa fortune.

Quand au choix de cette Puissance *presque prépondérante* , elle n'est point à former par la convention : la nature la désigne. C'est celle qui est déjà *presque prépondérante*. L'on ne choisit pas plus librement celle-ci , qu'on ne choisit la première , c'est-à-dire , la Puissance *prépondérante*. Quelle seroit la règle de ce choix ? Tenteroit-on de faire de la plus forte

Puissance la moindre , pour faire de la moindre Puissance la plus forte ? Les conventions ne changent point les passions humaines. Une Puissance, pacifique parce qu'elle ne peut rien , ou très-peu, devient belliqueuse lorsqu'elle vient à pouvoir beaucoup. Il en faut toujours revenir à la nature qui a déterminé le degré de force , ou le rang des Puissances de tout genre. L'affiette plus ou moins étendue , plus ou moins heureuse , des Nations sur les mers , décide de l'extension inégale du commerce ou de la *puissance maritime* dans le sein de chacune d'elles ; & par-là du degré de cette puissance rendue sensible , ou de la *force maritime*.

Tels sont les moyens naturels par lesquels la nature tend vers l'équilibre des Puissances. En partant de ces principes , c'est sans danger , c'est avec

une diminution de danger, que l'Europe fonderoit sur des principes stables pour les siècles les plus reculés, l'extension du commerce de la France, dans le dessein de l'opposer à l'extension exclusive de commerce, cette chimère ruineuse, toujours désirée & toujours poursuivie par l'Angleterre. Le commerce envié & facile de la France prend des bornes par la nature même de son gouvernement, & ne peut, ce semble, lui procurer plus de moyens de soudoyer ses armées, qu'il ne diminue les armées pour acquérir ces moyens. Celui de l'Angleterre est tyrannique dans ses procédés : son moindre danger est de n'avoir pas de but fixe, & peut-être peu de moyens extérieurs propres à perpétuer la domination bizarre qu'il pourroit fonder passagerement sur les mers, par les facilités de beaucoup oser que lui inf-

128 *ROMAN POLITIQUE.*
pirent son gouvernement & son affiet-
te isolée.

Ces principes sont évidents, comment les a-t-on méconnus? Ou comment s'est-on proposé assez généralement en différents tems de les violer? D'Etats à Etats, arriveroit-il toujours ce qui arrive quelquefois dans le sein d'une Nation, que l'intérêt particulier fait illusion sur l'intérêt général?

Examinons, Monsieur, le système de l'Europe dans les Négociations les plus générales de ce siècle. Comparons ce système à celui qui y regnoit cent années auparavant. La fédération paroît y avoir totalement changé d'objets & d'instruments.

Les alliances furent d'abord formées sur des principes naturels. On opposa par elles frontières à frontières, force militaire à force militaire;

les Puissances furent balancées dans les mêmes espèces.

Depuis l'établissement de l'Esprit de commerce, les idées ont été confondues. Une jalousie active propre à procurer les succès & à s'accroître par eux, s'est montrée ouvertement. On a voulu opposer l'art à la nature, au lieu de continuer à l'opposer à elle-même. On a vû un peuple entreprenant s'offrir pour défenseur de la liberté générale qui n'étoit point attaquée, & se créer lui-même Ministre de l'Europe, pour pouvoir en devenir le Tyran. A la suite des guerres où le désintéressement & l'amour de la liberté publique avoient paru l'engager, tout le fruit des Traités lui a semblé réservé. Ses colonies accrues par eux, son commerce étendu, sa force maritime confirmée & affermie au-dehors, des Places fortifiées sur

les mers étrangères , surprises à ses alliés imprudents , le but de son système s'annonce & paroît différent du système même. Ce peuple enrichi par les guerres de l'Europe qui n'ont point permis à ses Puissances de défendre & d'armer leur commerce naturel , a rendu l'appareil du sien redoutable. Cet appareil fonde aujourd'hui son nouveau droit dans l'Europe. Ce droit consiste à lui faire abandonner les querelles des autres peuples , & leurs alliances devenues inutiles ; à conserver la puissance fictive qu'elles lui ont procurée ; & à n'attacher plus ce peuple , heureux à la défense de l'équilibre général , qu'à sa volonté , sans gêne , & sans Traités ; à laisser à l'Europe la guerre , & à s'assurer par une violence utile & subite , l'abondance & le commerce exclusif qui se conservent ensuite par eux-mêmes.

Ce système dangereux qui doit révolter l'Europe, feroit-il propre à l'éblouir ? chaque Puissance pourroit-elle se laisser persuader de concourir à concentrer tout le commerce en Angleterre, pour jouir du sort paisible & de l'heureuse dépendance du Portugal ? Ou pourroit-elle croire à la solidité de sa fortune, lorsque la plus ancienne & la plus solide d'entr'elles n'auroit plus la force de se maintenir dans la concurrence ? L'Europe feroit-elle enfin consister la liberté dans le choix de ceux qu'elle doit craindre, ou à qui elle doit obéir ? Toutes ces vûes semblent chimériques ; mais en politique on est réduit à examiner même ce qui paroît absurde.

Je suis, &c.

Ce .. Juillet 1756.

Fvj

L E T T R E I X.

*Des véritables principes d'un Équilibre
général & de l'application qu'on en
doit faire en faveur de la France.*

L E S objections des Puissances politiques ne sont point, Monsieur, comme les objections des politiques spéculatifs qui se perdent en vains sons à notre oreille. Elles sont sanglantes. Semblables à ces germes empoisonnés qui nagent dans l'air, & qui forment les grandes contagions, les faux systèmes de politique infectent de proche en proche toutes les Nations. Les nuages s'élèvent : bien-tôt les ravages & la mort les suivront. La guerre rompra les anciennes alliances;

de nouvelles termineront la guerre , pour être violées à leur tour. Les Traités ne font point l'ouvrage d'une raison détrompée d'erreurs si coûteuses, ni la mesure d'un droit intelligible, puisqu'ils doivent être incessamment expliqués par la guerre : ils ne font que l'aveu de la lassitude.

Depuis que l'équilibre est connu , ce qu'il a de vrai est confondu avec ce qu'il a d'arbitraire , & a presque fait douter qu'il en existât un. C'est un Talisman pour la guerre. Ce son fatal arme les peuples en Europe , fait crouler leurs murailles , & les précipite les uns contre les autres dans leurs plaines. Les camps retranchés restent formés pendant la paix : il n'y a pas un lieu célèbre par les funérailles des armées entières , qui ne

doive l'être par de nouvelles profusions de sang humain , plusieurs fois dans le même siècle. L'humanité gémit du soin qu'on prend de la protéger. Sans intérêts , sans droits , sans prétentions , au milieu de la paix , on la viole sans cesse , pour la conserver toujours. On s'accable mutuellement de maux plus grands que ceux que l'on craignoit ; toutes les Puissances , même celle qui donne la paix , sont vaincues à la fin d'une guerre : tout reste libre , & malheureux. Contre ces fureurs politiques implorons le secours de la nature. Qu'elle détruise l'arbitraire de l'équilibre de l'Europe ; qu'elle nous instruisse de ses véritables principes.

Il n'appartient pas , Monsieur , à l'Europe de créer les intérêts de ses Puissances , mais de les concilier. Le principe le plus chimérique seroit

celui qui feroit regarder le caractère , les propriétés , & en général le genre de puissance des Nations sur le pied de choses simplement convenues ; comme le préjugé le plus dangereux , en partant de ce principe , feroit de croire qu'on peut , sans égard au droit acquis , & aux convenances naturelles , partager en masse chaque genre de Puissance , & donner par exemple à une Nation tout le commerce , pour en faire la gardienne de la liberté publique , contre d'autres Nations à qui l'on s'imagineroit que la nature de leur gouvernement décerneroit toute la force militaire. L'Europe est assez puissante pour se protéger elle-même par les armes , & assez éclairée pour se partager les biens naturels attachés au commerce.

C'est de la nature que les Traités justes doivent recevoir la loi. La na-

ture, par le gouvernement combiné avec le génie des peuples, décide de l'étendue ou de la force réelle & militaire de chaque Puissance; & par l'affiette du territoire sur les mers, par sa fertilité, par les passions nationales, de la fortune & du commerce de chaque Peuple de Nations à Nations. Chacun de ces sortes d'instruments ou de moyens de la puissance, doit être balancé avec des moyens de même nature: mais comme l'équilibre qu'on se propose est un équilibre général, il ne peut être recherché par un balancement particulier, toujours incertain, de chaque subdivision des moyens entr'eux. Les moyens, ou les puissances particulières, qui concourent à former la puissance générale des Nations, seront balancés au terme seul ou au point fixe qui les rend redoutables.

Ainsi il fera barbare de contester perpétuellement à chaque Nation, chaque moyen qui concourt dans son sein à sa prospérité intérieure, parce que cette prospérité peut la rendre plus puissante; ou de lui faire perdre une partie de son commerce, parce que ce commerce peut la mettre en état de soudoyer ses armées. Mais on considérera, soit le commerce, soit la force intérieure, ou constitutive des Etats, au terme où ces Puissances particulières se rendent; à l'entretien des armées, ou des flottes. Le danger de ces deux sortes de forces actives s'égalera dans le point de vûe de la politique. Comment concevroit-on en effet que les armées de mer qui menacent plus de peuples, & de plus loin, & dont les succès attaquent plus essentiellement la liberté ou la prospérité des Etats, pussent être moins

une force militaire, que les armées de terre qui ne peuvent agir que dans le voisinage, ou du moins progressivement ?

J'en reviens au principe. Pour former un équilibre général, on balancera les moyens de la puissance par des moyens analogues ; les armées par les armées, les flottes par les flottes, selon que la nature les a formées, ou rendues nécessaires à l'affiette de chaque Etat. Par une conséquence nécessaire, si cette égalité, ou ce balancement, existoit, on ne le détruiroit pas conventionnellement, en mettant dans un des côtés de la balance toutes les armées ; & dans l'autre, toutes les flottes : ou (ce qui est égal) on ne donneroit pas à une Nation tout l'argent, à l'autre tous les soldats. Ce partage seroit dangereux s'il pouvoit exister : mais il est encore plus dan-

gereux, en ce qu'il ne pourroit pas même subsister ; car tous les soldats appartiendroient bien - tôt à la Nation qui posséderoit toute la solde.

Le principe de balancer toutes les espèces de puissances particulières , ou les divers moyens de puissance des Etats , pour le maintien de l'équilibre , & de décerner , dans la fédération générale , à chaque Nation de l'Europe , la portion de force militaire , ou de commerce , que la nature a fixée pour elle , est donc le seul principe politique réel. Si l'équilibre fondé sur ces principes est juste , toute Puissance qui s'en dégage par ses écrits publics , l'esprit de ses délibérations , ou ses procédés , peut avec justice y être rappelé par le partage naturel du commerce ; c'est-à-dire , par un partage inégal entre les diverses Puissances de l'Europe , pro-

portionné à l'assiette , & aux autres convenances générales , d'où puisse résulter une égalité relative de la force maritime.

Revenu du doute qu'on auroit formé sur ces principes simples , en formeroit-on , Monsieur , sur leur application ? c'est-à-dire , douteroit-on que la France fut une Puissance commerçante ?

Il faudroit d'abord répondre par les considérations du besoin de l'équilibre général de l'Europe. Si la France n'étoit pas une Puissance commerçante , & même du premier ordre , l'état habituel de l'Angleterre , constitué en quelque maniere par le commerce , décideroit un commerce & une force maritime exclusifs. Dès-lors l'état habituel de la France changeroit , perdrait tous ses rapports , non - seulement avec l'Angleterre , mais aussi avec les autres Puissances. Il n'y auroit plus

de consistance entre toutes les Puissances. Il n'y auroit plus de moyens d'unir des Etats libres , par la fédération : toutes les Puissances actuelles seroient asservies à une puissance exclusive.

Mais à examiner même par les faits cette question inutile , l'état naturel de la France , considéré seul , & indépendamment de tout équilibre , est par son assiette sur les mers & par la fertilité de son terroir , un état de commerce *effectué* ou *possible*. La France a été de tout tems guerriere par quelques-uns de ses principes , & commerçante par tous. Elle réunit conséquemment en politique les avantages & les dangers de ces deux sortes de Puissance , chaque jour , chaque moment où l'on peut imaginer qu'on forme l'équilibre général : car l'équilibre est relatif à chaque instant de

la durée des Etats confédérés. Elle les a réunis dans les tems où cet équilibre a pris naissance , ou du moins une forme suivie, en Europe : cet équilibre doit évidemment les lui conserver.

L'équilibre moral , comme le physique , est fondé sur la nature. Il ne suppose pas un repos absolu , ou la cessation d'action des Puissances ; mais tout mouvement successif , pourvu qu'il se trouve balancé. Ce seroit une erreur singuliere de regarder l'augmentation du commerce de la France comme une nouvelle puissance accidentelle , & sur-ajoutée à celle que la nature lui décerne, qui pût changer son état essentiel , & blesser par - là l'équilibre. Quoique le commerce de la France ne fût pas d'abord aussi sensible que sa puissance militaire , le droit attaché à sa situation , à sa fertilité , & au génie de ses peuples ,

existoit également dans tous les tems. La politique, dont le propre est de rassembler toutes les possibilités, ou les conséquences naturelles dont le développement est suspendu, & de regarder comme présent dans l'établissement d'un système de fédération tout ce qu'elle prévoit, a dû de tout tems balancer la France dans l'état où l'art pouvoit perfectionner ses avantages naturels : elle doit encore la balancer dans tous les rapports possibles de l'extension qu'elle a à acquérir dans le commerce.

Toute convention digne de l'intelligence humaine, & du nom de loi politique, tout Traité juste, & plus que toute autre, l'équilibre qui renferme & tient subordonnés tous les Traités, doit avoir la perpétuité & la félicité générale pour objet. Il concourt donc par sa nature à chaque

instant de sa durée , à l'augmentation de l'abondance & de la richesse des peuples, & en quelque maniere à l'explosion de leurs forces , loin d'asservir & d'enchaîner les causes naturelles qui les développent successivement. Une fédération générale ne fonde point la sûreté sur l'indigence ; elle lie la sûreté à l'abondance. Elle attache les peuples à l'entretien de ses loix , par le goût même que les biens naturels font sentir dans leur jouissance. Elle balance jusques dans l'avenir & dans la perpétuité de leur durée , des Puissances qui existent implicitement dans cette perpétuité ; mais elle ne crée point les Puissances qu'elle balance.

Si quelques politiques , Monsieur , par la force , les intrigues sourdes , ou de vaines déclamations , ont voulu choquer ces principes , on a aujourd'hui

d'hui la preuve qu'ils ont tenté inutilement de forcer la nature , au lieu de profiter des moyens qu'elle doit nécessairement fournir pour la sûreté commune. Car la nature qui décide du degré de puissance d'un peuple , ne lui asservit point les autres peuples , dont elle regle également la résistance.

C'est un grand spectacle, Monsieur, qu'il semble qu'on ait lieu d'attendre des lumières qui se répandent aujourd'hui en Europe , qu'un équilibre fondé sur la jouissance paisible de la portion des biens naturels que le génie des lieux & des tems a départis à chaque peuple ; & où la convention ne feroit qu'exécuter le plan de la nature. Ces Traités forcés , ces cessions violentes , ces situations passagères que les Etats acceptent & projettent perpétuellement de changer , disparaîtroient avec les erreurs & les faux

principes qui les ont fondées. On n'en-
vieroit plus à un Etat fertile l'abon-
dance qui donne la force & le nerf à
sa constitution. On cesseroit de crain-
dre une Nation puissante dont la na-
ture a fondé la fortune & la puissance,
& à qui la nature oppose la fortune
& la puissance des Nations qui l'en-
vironnent. Les peuples se sont craints
jusqu'ici, & ont été cruels par terreur.
Témoins mutuels de leur abondance,
intéressés à la conserver, ils se devien-
droient nécessaires, & viendroient à
s'aimer.

On ne peut se cacher, Monsieur,
que les conventions de la politique
actuelle ne soient en grand nombre
fondées sur des fictions. L'on jalouse
& l'on attaque une Puissance redou-
table, sans considérer si c'est la natu-
re, qu'on ne peut forcer, qui la rend
puissante. L'effet commun de ces

tentatives est de faire connoître les ressources, & de rendre plus redoutable la Puissance qu'on offense. Bientôt l'art succède à la force, aussi inutilement. Ne pouvant réussir à désarmer une Puissance prépondérante, comment réussiroit-on à la persuader de perdre ses biens naturels & son abondance ? Les terreurs augmentent cependant ; l'allarme est semée dans l'Europe, & les Puissances nouvelles & fictives, espèces d'aventuriers dans le corps politique, cherchent à accréditer ce système monstrueux où la plus forte Nation de l'Europe doit devenir la plus pauvre, pour rassurer les plus riches ; comme si elle pouvoit être forcée à souffrir l'exécution de ces spéculations bizarres, comme si la nature le permettoit !

Dans l'application, Monsieur, la France a soutenu long-tems & avec

avantage la guerre dans le continent d'Europe ; elle est en état , & dans l'usage de la porter chez les Nations ennemies. Est-ce une conséquence , qu'il faille apauvrir ses peuples , en gênant son commerce ? Détruira-t-on sans cesse la félicité de chacun de ses Citoyens , pour établir la félicité générale des peuples ? Ou comme sa fortune , si elle étoit partagée entre les autres peuples dans un plan arbitraire , les rendroit mutuellement dangereux les uns aux autres , faudra-t-il rendre successivement malheureux chaque citoyen de l'univers pour assurer une certaine félicité collective & idéale , qui affecte les constitutions d'Etats , & qu'aucun citoyen ne partage par une distribution réelle ?

L'exorbitance du pouvoir qu'on voudroit rendre conséquence de l'extension de notre commerce national ,

est une véritable chimère. J'examinerai avec vous, Monsieur, dans ma Lettre suivante ce que c'est que *l'exorbitance* réelle de pouvoir; & ce qui en présente faussement l'image terrible & menaçante.

Je suis, &c.

Ce... Juillet 1756.



L E T T R E X.

*De l'exorbitance du Pouvoir , ou de
l'extension d'une Domination au-
de-là de ses bornes naturelles.*

NOUS avons aujourd'hui sous les yeux , Monsieur , une guerre injuste née de l'esprit d'un commerce exclusif dans l'univers. L'esprit d'un commerce généralisé en Europe seroit le principe même de la paix. Si on peignoit la paix sous l'emblème des fables descendant du Ciel & cherchant une demeure sur la terre ; ce seroit sur un thrône étincellant d'or , vêtue de nos modes , & guidée par le luxe.

Le commerce défarme naturellement. Un peuple qui craint de perdre, ne cherche point à acquérir par ses pertes. La gloire marche après les commodités & la prospérité. Considérez, Monsieur, les Nations les plus destructives : ce sont celles qui ne connoissent point l'abondance. L'abondance enchaîne à la paix, par l'intérêt de la conserver. S'il y avoit un moyen réel de fonder enfin une fédération universelle en Europe, si longtemps désirée, si inutilement recherchée jusqu'ici par la guerre, ce seroit en intéressant toute l'Europe à la paix, en lui ouvrant toutes les mers, en la rendant généralement commerçante. L'extension de commerce seroit alors un terme relatif dans chaque Etat. Chacun d'eux en aspirant à toute la prospérité que la nature lui a décernée, partiroit d'un point déjà connu

& balancé en Europe. *L'exorbitance* du commerce, & de la puissance qu'il peut procurer, seroit visiblement un être de raison.

Ce qui convient si bien au Corps de l'Europe, convient encore plus naturellement, Monsieur, à une de ses Puissances particulières. Plus la France est redoutable, plus il est intéressant pour le Corps de l'Europe qu'elle soit comme enchaînée à la paix par ses avantages intérieurs. L'établissement de son commerce est le période d'où sa force active & militaire a dû commencer à descendre pour se concentrer en elle-même. Chaque pas qu'elle fera vers l'extension de son commerce, fera un pas qui l'éloignera, pour ainsi dire, des frontières des Puissances voisines.

Mais les hommes ont une pente naturelle à mesurer le présent par le

passé. Des principes illusoires sur la nature des Puissances politiques, fondent la plûpart de leurs jugements, & font considérer les accroissemens les plus naturels du territoire des Nations Européanes, même déjà effectués, sur le pied d'entreprises contre le repos de l'Europe, dont l'exemple est toujours à craindre. Il convient donc d'examiner en elle-même une question sur laquelle il semble que les politiques n'ont point encore jetté les yeux, c'est celle de *l'exorbitance* du pouvoir.

L'exorbitance du pouvoir ou l'extension d'une domination au-delà des bornes naturelles, ne peut s'entendre que de l'extension de domination qui ne pourroit d'un côté se conserver; ni de l'autre, être favorable aux hommes en se conservant. Car les limites justes d'une domination ne sont point

évidemment attachées à un certain nom , mais à une certaine félicité des peuples.

Si l'on supposoit par impossible , Monsieur , qu'une constitution unique , une seule Monarchie , ou une seule République , pût occuper la moitié de l'Europe , s'y conserver , & augmenter la prospérité publique , les noms qui séparent aujourd'hui les peuples ne seroient plus que des préjugés vaincus ; & un tel Etat auroit une étendue aussi naturelle que le plus petit Etat actuel que nous connoissons , que la République de Raguse elle-même. Au-delà de ces bornes , cette constitution ne pourroit faire un pas qu'elle ne s'affoiblit , ou ne diminuât la félicité des peuples , du moins celle des peuples asservis ; elle cesseroit d'être naturelle. Mais comme dans la supposition , nous soumettons tous ces

arrangements politiques , ou cette extension de domination , à la nature seule qui l'établit par des actions lentes , exprimées dans chacun de leurs degrés par des convenances sensibles , cette constitution puissante ne seroit pas même libre de franchir ce pas ; parce que la nature auroit pied à pied fortifié dans son sens , & suivant d'autres convenances particulieres relatives , l'autre moitié de l'Europe contre les efforts de la premiere moitié.

Ce que la nature opéreroit lentement dans une moitié , appliquons-le au quart , au huitième de l'Europe : il faudra convenir qu'il n'est point d'extension de domination dangereuse lorsque la nature l'établit. Vous me demanderez sans doute , comment s'assurer qu'on est dans les limites que la nature prescrit à chaque domina-

tion naturelle? La nature, Monsieur, rend sensible son système en ce genre. Tous les peuples qui peuvent prendre un esprit commun, se considérer & se plaire comme sujets d'un même Gouvernement, forment la domination naturelle. Dans la partie qui doit rester asservie, & ne point prendre part à la félicité des autres sujets, comme j'en pourrois donner plus d'un exemple dans le sein des Républiques mêmes, le Gouvernement cesse d'être Gouvernement, & devient tyrannie, injustice & danger.

En un mot, la nature ne considère pas plus les dangers du pouvoir de sociétés à sociétés, qu'elle ne les considère d'homme à homme dans l'intérieur des sociétés. Par un accord heureux, quand un de ces dangers cesse, l'autre ne subsiste point. Quand un Etat n'a que l'étendue qui lui donne des *Sujets*, il

n'a qu'une étendue qui peut être balancée par les Etats voisins.

L'équilibre réel se réduit à ce point. Toutes les dominations seront balancées, & seront justes entr'elles, quand dans chacune d'elles le commandement pourra demeurer balancé avec l'obéissance, & que ces dominations pourront toutes être justes dans leur sein.

C'est un équilibre faux, & peu digne du nom d'une fédération politique, que celui qu'on se proposeroit d'établir sur les obstacles bassement formés contre la prospérité de chacune des dominations, tant qu'elles se renfermeront dans les bornes dont on vient de tracer les limites. La plus grande Puissance que la *Nature* forme, peut être redoutable : mais cette force irrésistible qui d'un côté ne peut être violée, de l'autre, ne fera dan-

gereuse que lorsque la foiblesse , qui est l'oubli de la nature ou des moyens propres de résistance qu'elle fournit , ordinairement décélée par une recherche subite de domination , de quelque nature qu'elle soit , se déclarera ailleurs.

Que chaque peuple tende à toute la puissance militaire , & à tout le commerce que son génie , & un gouvernement juste , lui désignent ; que plusieurs peuples unissent inégalement par la fédération ces diverses puissances combinées ; il y aura une sûreté commune. La nature , également forte partout , ne peut se vaincre dans aucun point. Les Puissances ne feront entamées, ou empiétées *essentiellement*, que lorsque , abandonnant un système où la nature partagera elle-même & contrebalancera sa puissance , on se répandra en projets vagues qui don-

ment , par convention , la puissance même ; lorsqu'on adoptera aveuglement un systême aussi bizarre qu'injuste , de ramener perpétuellement les sociétés à leurs premiers éléments , & de faire , en quelque sorte , toujours un nouveau partage de l'Europe entre ses peuples.

L'erreur qui pourroit regner sur le genre de puissance qui doit être affecté à chaque Etat , ou sur la liberté qui doit être en particulier laissée à la France de cumuler , pour la plus grande prospérité de ses peuples , tous les genres de puissances qu'elle tient de la nature , seroit désormais , Monsieur , une erreur grossière. Rappel-
 lons les principes , & établissons les dans le rang des choses démontrées.

La France a toujours été en saine politique , une Puissance naturellement

commerçante , dont on devoit prévoir, & approuver l'extenſion, à la naiſſance de la fédération de l'Europe ; dont on doit encore prévoir les nouveaux avantages à chaque point de la durée de l'équilibre, conſidéré comme une nouvelle confédération volontaire.

L'Angleterre eſt une Puiffance commerçante du même ordre , mais moindre par ſa nature , parce que l'étendue du territoire , la population , & la quantité des productions propres au commerce , ſont des parties de la combinaison générale qui forme & rend réelle cette ſorte de Puiffance , dans leſquelles cette Nation eſt inférieure. Elle trouve une compenſation préſente dans la nature de ſon gouvernement qui a plus de néceſſités, & admet , pour les ſatisfaire , plus d'eſſais & d'expédients, plus d'inſtitutions

singulieres dans la recherche du commerce. Comme le gouvernement d'un peuple est une de ses puissances naturelles , on peut dire que l'Angleterre , par la prépondérance de son commerce suit aujourd'hui sa nature. Mais comme son gouvernement , peut-être passager , & qu'il est du moins une chose nouvelle dans sa forme actuelle , & dans ce dernier point de vûe , une partie de la combinaison moins active & moins stable que les puissances phisiques qui y concourent ailleurs , on peut dire que l'Angleterre force sa nature , du moins relativement aux autres Puissances.

Le remède de cet excès n'est pas cependant , Monsieur , dans la violation des droits de cette Nation. L'Europe doit laisser les peuples regler leur fortune , suivant leurs besoins & leur industrie combinés ; mais elle les gou-

vernera dans ces objets mêmes par l'émulation, dont le champ demeurera toujours ouvert. Elle établira l'émulation par la liberté générale du commerce, & la liberté par les moyens qui la perpétuent. Elle résistera dans le principe à une extension exclusive de commerce dans toute Puissance commerçante. Elle réalisera sa résistance par le partage naturel du commerce ; & le partage, par le développement des principes naturels fondés sur l'assiette, la population, & la quantité inégale de productions des diverses Puissances. Pour conserver cette force intérieure dans le centre des Puissances où elle est établie, elle balancera les établissements éloignés de ces puissances : elle opposera à la puissance accidentellement prépondérante, celle qui l'étoit par le bienfait de la nature, & dans qui des avan-

tages ont gêné d'autres avantages ; & à celle-ci , par une espèce de chaîne politique , toutes les autres Nations que des colonies riches ou utiles , ou une assiette plus ou moins heureuse sur les mers , appelle inégalement à la distribution , & à la jouissance des biens naturels. Elle préparera ces tems , où chacun de ses peuples jouissant de forces plus égales , connoîtra mieux ses droits ; où par l'emulation on verra la culture , le commerce , & la population se généraliser dans son sein ; & où elle-même surabondante refluera sur le Continent septentrional d'Amérique , pour y donner une seconde fois le spectacle de nouvelles générations sur la terre.

Les moyens , les principes de l'équilibre général établi en Europe ; les vûes systématiques ; un équilibre plus composé , ou plus approfondi , qu'on

imaginerait ; tout , se concilie donc pour assurer à la France son commerce actuel , & l'extenſion prévue de ſon commerce ; & par une conſéquence néceſſaire tout le territoire dans le Continent Septentrional d'Amérique , qui peut lui aſſûrer l'un , & lui procurer l'autre.

Je ſuis , &c.

Ce 22. Juillet. 1756.



LETTRE XI.

Des Principes de la Morale des Nations, & de leur application à l'interprétation des Traités, & en particulier de celui d'Utrecht.

JE vous avois annoncé, Monsieur, que l'examen réfléchi des intérêts publics en Europe nous rameneroit au point de la possession actuelle de la France dans les colonies septentrionales, dont nous nous éloignons volontairement dans la recherche des principes qui devoient y fonder la propriété.

Je m'étois engagé à vous montrer que ces intérêts bien entendus, qu'un équilibre réel entre les Puissances, déféroient à la France les terres baignées de l'Oyo, & tout ce vaste ter-

rain renfermé entre le Mississipi, les Apalaches, & la rive méridionale du fleuve St. Laurent, dont la possession a été justifiée par nos Commissaires, dans le plus beau recueil de Mémoires & de preuves dont l'histoire des négociations nous offre l'exemple.

Je crois avoir rempli mon engagement. Je crois avoir ajouté les preuves qu'une théorie fondée sur la nature des choses pouvoit fournir, aux preuves littérales de fait qui ont été alléguées en faveur d'une juste possession. Ces preuves sont toutes affirmatives, Monsieur, & toutes directes. Toutes tendent à ce point unique de démonstration; que la France, en occupant le vaste terrain qui sépare le Canada du Mississipi, donne vie à ses deux colonies septentrionales, & les met en équilibre avec les colonies Angloises du continent; que

la France n'occupant point le terrain litigieux , ne peut mettre à couvert par une balance utile ses possessions éloignées ; qu'il n'y a nul équilibre pour ses colonies septentrionales, nul pour ces colonies des Antilles, dont les passages seroient interceptés & les territoires menacés par le flux des Peuples Angloises ; & que par le résultat de ce déplacement des forces politiques en Amérique , l'équilibre général de l'Europe , s'il n'est pas lui-même un vain nom , tombe du même coup détruit.

Il me reste à faire concourir sous vos yeux les preuves morales, celles qui se fondent sur la justice & les principes que la raison commune des hommes prescrit , comme la regle de leurs mœurs & de leurs vertus mêmes , pour une démonstration entière du droit réel de la propriété que la na-

ture a consacré par notre possession des bords de l'Oyo & de l'enceinte des Lacs qui couronnent la rive méridionale du fleuve St.Laurent.

Malheureuse la politique qui réduiroit tout le systême du juste ou de l'injuste à ce qui seroit seulement plus ou moins utile ; & qui n'admettroit pas comme un fondement invariable, que les hommes en corps de Nations sont tenus à avoir des mœurs, comme ils le sont simples particuliers.

La morale a divers rapports essentiels, soit à nous-mêmes, soit aux autres hommes, qui forment nos devoirs dans la société générale. Les rapports de ce dernier ordre sont les seuls que l'on considère, & entr'eux, tout se réduit à la bonne foi. Cette vertu, si elle n'est le fondement des vertus humaines que la politique a pour objet, en est l'équivalent.

Il faut, en général, une grande corruption pour que le premier mouvement ne soit pas en faveur de la justice que nous devons aux autres : il faut une grande vertu pour que la réflexion ne soit pas contre elle. La bonne foi qui termine les réflexions & assure les décisions, est l'âme du commerce des hommes. Si l'économie intérieure des sociétés désire quelques vertus de plus aux citoyens, c'est pour assurer celle qui les représente toutes, ou qui fait obéir plus facilement aux Loix. Car si l'on obéissoit de soi-même aux Loix civiles & politiques qui sont des obligations contractées par nos ancêtres, & aux loix domestiques que l'on s'impose par sa parole ; les vertus réelles qui résident dans le choix des intentions qui nous font agir, n'auroient d'autre usage que d'élever l'âme de celui qui les possède, & de le

récompenser par le sentiment de félicité qu'elles inspirent. La bonne foi , réalisant , ou assurant toutes les conventions humaines , seroit moins une vertu , que la promesse de ne point se servir de ses vices. Mais sous cet aspect même , elle seroit le lien de la société.

Transportez , Monsieur , la scene sur un plus grand théâtre ; appliquez de sociétés à sociétés , le principe politique de la bonne foi , ou , pour m'exprimer mieux , les convenances diverses de toutes les actions utiles aux hommes , réduites au seul principe pratique de la bonne foi qui les assure & les consacre par les conventions. Vous verrez les sociétés , toutes justes respectivement , donner , par le seul respect de la foi publique , le modele de cette paix générale recherchée par tant de moyens composés.

Il importera peu qu'un Roi aime la gloire des conquêtes, qu'un Ministre ait intérêt de signaler l'espèce de regne qu'il se forme dans le gouvernement dont il tient les rênes, si l'unique loi convenue de respecter les conventions est elle-même respectée, & met un frein à l'ambition.

Il sera indifférent que la licence du peuple presque toujours incapable du poids de la liberté politique, conçoive dans une République puissante, une extension vague de puissance, & projette une espèce de sédition contre la société générale des peuples; si le chef de cette République, digne du nom de Roi & de Citoyen, connoît la valeur d'une paix jurée, & oppose fidèlement les Traités, ces chartes de la liberté générale, comme des digues invincibles à l'orgueil & à l'avidité populaire.

Tel est, Monsieur, l'usage immense de la bonne foi, & la fécondité de ses principes. Il est, je crois, inutile d'appuyer là-dessus. Imaginez tous les hommes agissant dans leurs conventions, suivant leurs lumières & leur condition, par le principe de quelque vertu morale particulière : vous aurez des actions d'une bonté inégale en politique, c'est-à-dire plus ou moins utiles au bien de la société ; mais il y aura un bien politique commun, bien toujours égal, dans la fidélité à remplir les conventions, qui sert aux hommes de toute condition, & se prête à tout degré de génie & de vertu ; c'est visiblement ou une vertu ou l'image d'une vertu générale.

Mais quoique ce qui convient généralement d'homme à homme, serve aussi de règle générale de sociétés à sociétés, il faut cependant avouer,

Monſieur , que ce n'eſt point dans la même proportion. Les vices & les vertus des hommes acquièrent en quelque manière de l'étendue par leur réunion. Les ſociétés ont de plus grands devoirs que les particuliers : on en attend de plus grands exemples en faveur de l'humanité. Si la bonne foi avoit fui de chaque maiſon particulière , elle devroit ſe retrouver dans l'Etat.

Une conſéquence générale eſt que le droit politique , qui paroît à bien des égards plus imparfait que le Droit civil de quelques peuples , a par la nature des principes plus épurés & d'une plus grande perfection.

Le bonheur ou le malheur d'un grand nombre d'hommes attire plus les attentions d'un Légiflateur , que les avantages ou les défavantages de quelques particuliers dans de moindres

objets. Du côté du droit politique, la liberté civile & politique, la vie & l'honneur, & les propriétés des hommes sont confiés à la foi publique. Dans le Droit civil, la bonne foi n'est employée que pour quelques usages plus ou moins utiles des propriétés : la manutention des loix pourvoit à la sûreté. La législation politique prend en quelque façon des aîles & s'élève avec ses objets.

De-là en descendant dans le détail, naissent des maximes d'un ordre différent.

Dans le Droit civil, chaque contractant stipule pour foi : dans le Droit politique, les négociateurs stipulent généralement les uns pour les autres. Les Traités étant perpétuels, l'humanité ne permet pas que le malheur physique d'un peuple devienne un gain honnête, un profit assuré de l'intelli-

gence supérieure d'un autre peuple.

Par une suite naturelle les obscurités des Traités ne s'expliquent pas contre celui qui a eu intérêt de s'expliquer. Toutes les Puissances ont dans le fond ce même intérêt de s'expliquer, puisque la paix, la première des propriétés, est le fruit commun du Traité. Cette maxime sur l'interprétation des conventions douteuses, nécessaire dans le Droit civil, où l'on ne peut remonter au principe de la convention, seroit barbare dans le Droit politique, où aucune convention libre, n'est douteuse, parce que la justice, c'est-à-dire, les convenances durables les éclaircissent toujours; & où le fer est perpétuellement levé pour couper le nœud qu'on ne voudroit point délier.

En général, dans une paix violente, l'obscurité des termes du Traité

viendra plus souvent de celui qui donne la paix à des conditions injustes , que de celui qui la reçoit. Il est dans la nature qu'on n'ose élever hautement la violence sous la forme d'un droit. Cette pudeur qui couvre le front des oppresseurs , est le remède secret de la nature contre l'oppression. Les circonstances changent , Monsieur : dans le moment du Traité , une Nation avoueroit plus aisément son malheur , qui semble implorer le secours de la justice générale des Nations , que la Nation prépondérante dans le Traité n'avoueroit une cupidité qui feroit reprendre à tous les peuples des armes déjà déposées. Mais dans les suites du Traité , la première Nation aura oublié les intrigues honteuses qui l'ont accompagné , & la seconde s'en souviendra : cela est encore dans la na-

ture. On doit naturellement être moins délicat dans les moyens de faire la guerre, que dans la recherche de la paix. Le desir de profiter peut être annoncé par l'action des armes, tandis que la Justice & le Droit sont les seuls mots employés dans le texte des Traités.

Les Traités publics sont donc, Monsieur, d'un ordre supérieur aux Traités des particuliers. Que ceux-ci s'astreignent à la Lettre fatale du contrat : ce ne seroit qu'à la honte de l'humanité & au mépris de la raison, que dans les autres on allégueroit l'équivoque utile des termes, & qu'on voudroit leur donner la clarté & les interpréter, par les situations forcées & accidentelles où se sont trouvées quelques-unes des Puissances, lors des Traités ; par le projet, ou les intrigues des négociations ; en un mot par

la violence secrète qui s'étoit proposée de les inspirer.

La bonne foi est une loi positive dans le droit politique : elle est la seule. Elle explique toutes les conventions obscures, non par les intrigues toujours oubliées des négociations ; mais par la justice & les convenances, par les principes du Traité même qui sont toujours nécessairement évidents. Car un Traité général devant être perpétuel, les convenances d'un temps sont les convenances d'un autre temps : ici prévues, là exécutées, le but d'une paix perpétuelle leur donne le même caractère. La bonne foi qui est le principal instrument des Traités, est le terme expletif de tous les termes obscurs omis dans les Traités. Il est aussi des différences, Monsieur, entre les maximes du Droit civil & celles du Droit

politique , toutes à l'avantage des dernières. Mais il est aussi des maximes communes ou de si clairement équitables , qu'elles sont un principe de décision dans toutes les espèces du droit humain. Telle est cette loi consacrée , je ne dis pas par la sainteté du nom de la justice , par la dignité de la conscience , mais par la nature même de l'intelligence qui ne peut se refuser à l'évidence des conséquences directes des principes ; cette loi , dis-je , de renfermer dans l'expression d'un contrat tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de l'objet du contrat ; dans une cession , par exemple , dans un don , tout ce qui est nécessaire pour faire jouir le Cessionnaire ou le Donataire de la chose cédée ou donnée. Un Traité dans lequel en cédant , ou en donnant , l'on regarderoit comme une convention tacite les

obscurités ou les omissions propres à empêcher de jouir de la cession , ou du don , seroit non-seulement le plus coupable , mais le plus vil des contrats , le plus indigne de l'intelligence humaine.

Appliquons, Monsieur, ces principes évidens , ces principes fondés sur la morale des Nations, au Traité d'Utrecht , qui par la cession de l'Acadie aux Anglois a réglé les limites des colonies septentrionales. Quand l'énonciation littérale des anciennes limites de l'Acadie , & l'expression de la ville d'Annapolis hors de ces limites , apposées au Traité , ne fixeroient pas les idées sur un simple fait qui se trouve comme exposé aux yeux sans le secours des Cartes ; quelle interprétation dans le principe l'Angleterre peut-elle faire de la cession même ? Et lors du Traité , que pou-

voit-elle prétendre de juste , c'est-à-dire , de semblable à ce qu'elle pourroit prétendre , aujourd'hui ou dans tous les temps , pour une jouissance utile de ses possessions , qui ne se trouve renfermé dans l'interprétation que la France donne aux termes exprès du Traité ?

La cession faite à l'Angleterre par la France , Monsieur , renfermoit la double cession faite par l'Angleterre de ce que la France se réservoit. Chacune de ces Puissances devoit jouir de ses possessions respectives , non-seulement en vertu de la convention proprement dite de la paix qui pouvoit accidentellement se violer ; mais en vertu des moyens que la paix procuroit de les conserver d'une maniere durable , & de la force réelle qu'elle imprimoit à chaque possession : sans quoi le Traité n'eut point été un

Traité , mais évidemment une simple convention de la nature des trêves.

L'Angleterre rappellera-t-elle les malheurs des temps qui ont précédé le Traité , qui l'accabloient elle-même dans sa prospérité apparente , & dont les suites la punissent encore de ses succès dans le monument facheux de sa dette nationale ? Reprochera-t-elle une paix utile alors à tous ? Dira-t-elle qu'un grand Roi fut obligé d'accepter par elle l'Espagne pour son petit-fils , la gloire & le repos pour la fin de son regne ? Répétera-t-elle enfin ce qu'on a déjà scandaleusement entendu , que dans l'esprit de leurs négociateurs , dans les instructions , ou dans l'instrument de la négociation , la fin qu'on se proposoit étoit , d'une part , de profiter de la situation forcée & accidentelle de la France , & de l'autre , de céder à la nécessité

qui forçoit de souffrir l'abus de la médiation armée de l'Angleterre ?

Il faut abandonner , Monsieur , ces systêmes monstrueux , si l'on veut raisonner au milieu de l'Europe. Tous les négociateurs , comme je l'ai posé en principe , doivent , par une suite de la nature de la négociation qui rend l'objet de la paix & de l'épargne du sang commun , y stipuler les uns pour les autres. Si l'on négocie en Ministres , on doit traiter en hommes , & avec ce sentiment immense de grandeur qui embrasse l'humanité comme son objet.

Dans une matière d'une telle importance , où la vérité est si nécessaire , je suis fort éloigné d'être systématique. Permettez-moi seulement , Monsieur , de vous rendre mes pensées d'une manière qui leur donne de la précision & de l'exactitude. Entre

les Nations on traite , en quelque maniere , à chaque instant de la durée du Traité. Le droit , un droit réel , n'existe dans le Traité , que lorsque dans la négociation on s'astreint aux mêmes principes de justice qui enchaîneroient & désarmeroient les Puissances qu'on y lie , dans les tems où le pouvoir de violer le Traité leur seroit revenu avec leurs forces. Le droit seul peut s'objecter contre le pouvoir ; une ancienne violence ne le peut. Elle ne peut avoir de raisons pour maintenir le Traité qu'elle a formé , que le pouvoir présent n'en ait de plus fortes pour le briser.

Examinons d'après ces principes les allégations de l'Angleterre sur l'esprit du Traité d'Utrecht , qu'ils font servilement dépendre de l'esprit de leurs négociations intéressées. Les Anglois ont-ils eu dessein dans ces négociations

de s'affervir le Canada qu'ils cédoient par le Traité ? Et en ont-ils en conséquence exprimé la cession avec une obscurité utile qui leur assurât l'honneur de la modération , & le profit de la violence ? La foi publique s'accommode-t-elle des pièges tendus dans les Traités ? Ou l'Europe se tiendra-t-elle pour bien arrêtée dans ces pièges ? Que les Anglois s'expliquent : car la réponse de l'Europe n'est point douteuse.

Il faut , Monsieur , que l'Angleterre avoue que les côtes extérieures de la Péninsule de l'Acadie , qui défendent l'entrée du fleuve St. Laurent & procurent la sûreté du Canada , sont une dépendance expresse de cette colonie par l'esprit du Traité ; que d'ailleurs les colonies situées le long des lacs de la Nouvelle France & de la rivière d'Oyo , séparées naturelle-

ment par des espèces de Pyrenées de leurs colonies de la Nouvelle Angleterre , font le lien nécessaire du Canada & du Mississipi , dont ils ont garanti la propriété perpétuelle : ou qu'elle dise nettement , que dans le tems elle se jouoit de ses alliés à qui elle préparoit le joug d'un commerce universel , & de l'Europe dont elle employoit la force générale au succès de ses intérêts particuliers. Il faut même qu'elle ajoute à cet aveu , que la cession de la propriété de Terre-Neuve qui lui est dévolue par le Traité , si elle étoit suivie d'un établissement réel qui pût brider l'embouchure du fleuve du Canada , étoit dans le projet , malgré le Traité , une usurpation , une violence , ou une surprise réelle.

L'Europe , Monsieur , est aujourd'hui saisie de nouveau de ce diffé-

rend par la guerre. A-t-elle été trompée dans le Traité d'Utrecht sur les limites des colonies septentrionales ; ou ne l'a-t-elle pas été ? Celles de ses Puissances , qui en transigeant sur les intérêts généraux qui étoient alors les objets immédiats des Traités , y auroient parlé sur les limites des colonies , sans être instruites à fonds de la valeur & de l'usage de ces différentes possessions , seroient dans le premier cas : mais elles seroient aussi manifestement dans le droit de protester contre une espèce de dol , & de ne pas reconnoître des conventions , qui , mises dans le coin des traités comme des objets surérogatoires ou indifférens à l'Europe , se trouveroient , par l'événement conséquent d'une prépondérance subite dans le commerce , en avoir dû être l'objet principal. En supposant au con-

traire , comme on le doit , le grand nombre des Puissances instruites , lors du Traité , des usages immenses & progressifs des colonies , elles ont dû éclairer les autres Puissances contractantes , & toutes ont dû craindre la prépondérance arbitraire du commerce , comme un danger présent , égal à celui de la prépondérance des armes. Elles ont dû sceller de leur suffrage ces mêmes limites réclamées par la voix de nos Commissaires , ces limites qui décident le seul partage réel de l'Amérique septentrionale , propre à donner une consistance fixe & irrévocable aux colonies respectives.

L'Angleterre ne peut , Monsieur , se tirer de ce dilème. Si l'on juge claire la *Lettre* des articles du Traité d'Utrecht qui reglent les limites de l'Acadie , conformément à la prétention des Commissaires de la France ,

l'intérêt de l'Europe s'expliquoit ouvertement lors du Traité, par le partage même qui s'y exécutoit par les restrictions expresses apposées aux cessions, sans lesquelles il n'y eut point eu de partage balancé, mais une simple division civile. Si l'on ne juge pas claire la *Lettre* du Traité, le partage s'explique aujourd'hui par l'intérêt de l'Europe, qui n'a pû varier à cet égard, & qui n'a jamais eu en vûe une simple division civile ou légale, telle que celle qui se fait d'un héritage entre des particuliers; mais un partage politique, d'où résultât l'équilibre, la force & la sûreté.

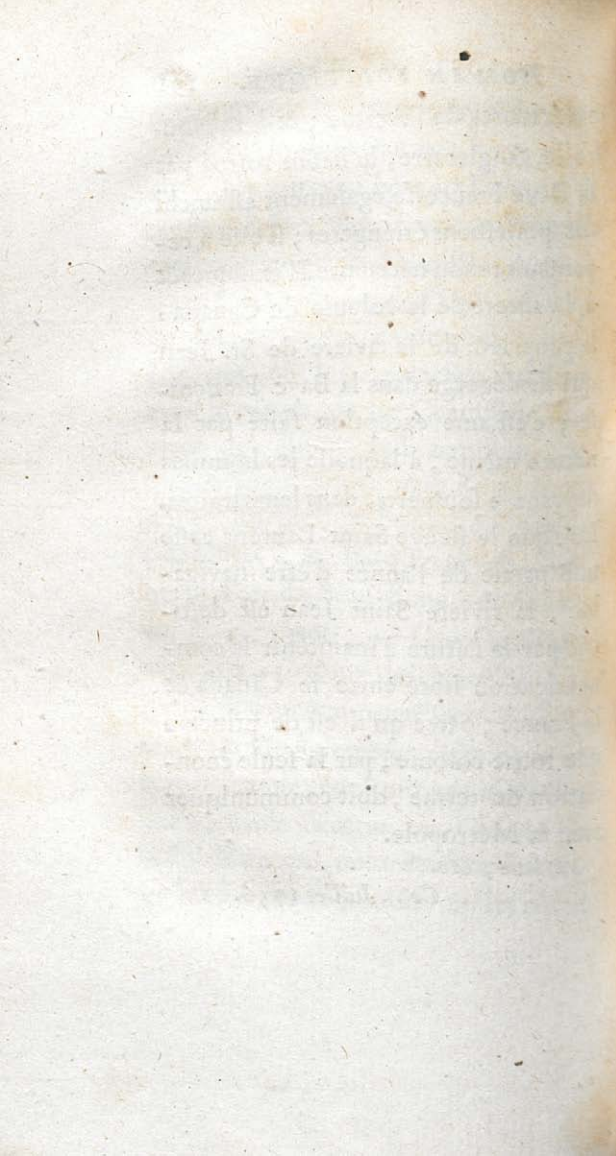
Ici se trouvent fixées, Monsieur; les bornes étroites qu'on peut donner à des observations sur les droits actuels des Puissances, que l'opinion d'un citoyen ne peut fonder. Je ne

dirai pas que la nature a tracé le partage. Je ne dirai pas que les Apalaches forment une borne placée de sa main même , une séparation infranchissable entre la Nouvelle Angleterre & les colonies de l'Oyo qui sont au revers de ces montagnes ; qu'à l'endroit où les Apalaches baissent vers la plaine , le lac Champlain devient une limite aussi naturelle ; & qu'une ligne droite tirée de ce lac à travers les vastes solitudes des terres adjacentes à la Baye Françoise , jusqu'au Fort de Beauféjour , & de-là , en se courbant , au Cap Canseau , conserve à chacune des colonies Angloise & Françoise une sorte d'isolement propre à sa sûreté. Quoique la nature semble , par l'assiette visible des lieux , avoir décerné au Canada le bassin libre des mers renfermées entre la côte des Esquimaux & les côtes

extérieures de l'Acadie ; & à la Nouvelle Angleterre, le bassin formé par la Baye Françoisé, également affranchi des possessions étrangères ; si elle a cependant rendu nécessaire à l'existence & à la sûreté de la colonie du Canada, la propriété de la rivière de St. Jean qui se dégorge dans la Baye Françoisé ; c'est une exception faite par la nature même, à laquelle les hommes doivent se soumettre dans leurs traités. Lorsque le fleuve Saint-Laurent cesse une partie de l'année d'être navigable, la rivière Saint Jean est destinée par la nature à maintenir la communication libre entre le Canada & la France ; parce qu'il est de principe que toute colonie, par la seule énonciation du terme, doit communiquer avec sa Métropole.

Je suis, &c.

Ce . . Juillet 1756.



LETTRE XII.

*De l'Equilibre du Continent Méridional
& de celui des Isles du Vent de
l'Amérique.*

LE vaste Continent méridional de l'Amérique est partagé inégalement entre les Espagnols & les Portugais. Comme ces deux Nations, par leur inégalité même en Europe, qui intéresse les autres Puissances à les y concilier sans cesse, par leur situation, ou leur foiblesse respective pour le but d'une conquête méditée, y subsistent sans équilibre propre & par le seul concours des causes générales, leurs possessions en Amérique demeurent également sans équilibre

local. En Europe deux foibles Marīnes nationales , dans leurs colonies deux Peuplades amolies par une oīfiveté fans délices , apauvries par une richesse fans abondance , ne font propres qu'à une attaque toujours foible relativement à l'étendue des points de défense. Il se trouve un équilibre dans l'inertie même des deux Gouvernements.

Des Espagnols & des Portugais de ce continent , aux autres Puissances de l'Europe , l'équilibre se trouve dans l'éloignement. Les succès de *Hanson* prouvent que l'on peut y réussir dans une attaque en petit , & qu'on n'y peut réussir en grand. Ses malheurs prouvent de plus grands malheurs pour des flottes qui se combineroient.

La partie du continent Espagnol située entre le Tropique du Nord &

l'Equateur , échauffée par un soleil toujours présent , & avec toutes les propriétés du continent méridional , forme elle-même une chaîne de colonies méridionales. Ces colonies , assises dans le Golphe du Mexique & le long de l'Océan Indien , sont enveloppées , à des distances assez prochaines , par les colonies des autres Puissances , toutes actives & toutes maritimes ; c'est-à-dire , supérieures à l'Espagne en vaisseaux de guerre & de commerce. Le commerce de ce continent , qu'on peut s'approprier , est cependant plus menacé que son territoire , qu'on ne peut occuper. Curaçao & la Martinique nagent comme entre deux eaux , & s'insinuent le long de l'Océan Indien. La Barbade , par le bienfait de la Siente occupe , sous l'enseigne des vaisseaux de Régie , les côtes qui descendent vers Magellan. La Jamaïque

envahit par l'interlope , sous la protection ouverte des vaisseaux de guerre , Cartagene , & le reste du Golphe du Mexique. L'Espagne conserve son droit de propriété par l'utilité dont il est aux autres Nations ; & défend son commerce par des loix qui décelent un pouvoir qui échappe ; des loix dures & en général inutiles.

La Siente partagée à toutes les Puissances commerçantes affranchiroit les possessions du continent Espagnol qui y sont sujettes. L'intérêt de toutes les Puissances dans ce commerce une fois ouvert , balanceroit la Puissance qui voudroit l'usurper par l'interlope. Telle seroit la convenance générale , ou un système d'équilibre conventionnel. L'exécution de cet équilibre résulteroit de la situation des colonies des diverses Puissances , qui fonde pour les colonies Espagnoles un

équilibre même naturel , ou d'affiète. Cet équilibre ne se trouve pas dans l'affiète du continent Espagnol , mais dans l'affiète des colonies étrangères, qui ont intérêt de défendre le continent dont elles se partagent le commerce , toutes situées à des points de distance également propres à ce but pacifique.

Le commerce menaçant qui se fait de la Jamaïque , à la partie du continent assise sur le Golphe du Mexique, devient de jour en jour , par une gradation sensible , l'objet principal de la Jamaïque. Plus ses terres , déjà apauvries , augmentent d'épuisement , plus son commerce reçoit d'hommes qui se jettent au hazard sur les mers pour vivre & se perpétuer. Cette existence précaire , cet état de faiblesse naturelle fait la force accidentelle , & le danger présent de la colo-

nie Angloise. Si une résistance lente opposée chaque jour, chaque instant de la durée, à la fluctuation lente & progressive de la population Angloise de la Jamaïque, n'en détourne pas le cours vers les autres colonies de l'Angleterre, ou vers la Métropole; il doit arriver un tems, où le débordement subit de cette population lui aura acquis cette espèce de droit, fondé sur la nécessité de sa propre conservation, de demander & de se procurer, par l'intrigue ou les armes, un territoire inculte dans le continent Espagnol, dont l'établissement menacera de plus près les territoires cultivés de ce continent. Avec l'augmentation du danger présent se lie naturellement l'augmentation des dangers résultans dans l'avenir du reflux d'une seconde population Angloise, qui fera

le produit du reflux de la première ,
& le tableau de révolutions toujours
successives dans la domination des
Indes occidentales.

La résistance du continent Espagnol,
qui fait une force politique à em-
ployer dans l'équilibre même géné-
ral de l'Europe , dépend d'un con-
cours de moyens , analogues à ceux
qui donnent accidentellement à la
colonie Angloise cette sorte de gra-
vitation ou d'effort contre les parties
voisines du continent, plutôt que d'un
équilibre local de situation , entre
cette colonie & les colonies immen-
ses de l'Espagne. Il est évident que
ces dernières colonies , par l'étendue
de leur population , soutiendroient
aisément les efforts de la population
Angloise , & qu'un point dans les
mers , tel que la Jamaïque , ne peut
avoir d'action réelle contre la masse du



continent. La population Angloise ne feroit donc qu'un moyen de conserver un territoire , & de le faire cultiver par des hommes faits à un climat semblable. Mais l'usurpation viendroit du commerce , & des vaisseaux de guerre dont la Jamaïque est le centre & la retraite. L'équilibre ne pourroit conséquemment se trouver d'un côté , que dans la cessation volontaire & graduelle du commerce interlope Anglois dans le continent ; & de l'autre , en cas de continuation , dans une résistance certaine du continent à ce commerce par ses loix ou par celles de l'Europe. Mais la nature de cette résistance formant l'équilibre entre le continent Espagnol du golphe , & toutes les colonies Angloises représentées par la Jamaïque , qui devient un débouché naturel pour l'excédent de toutes ces colonies , &

le centre d'attaque de la liberté du continent, l'ordre des idées ne permet, Monsieur, de l'examiner que lorsque je vous parlerai de la Jamaïque dans son rapport à St. Domingue. La même nature de danger, plus ou moins déguisée, la même situation respective entre la colonie Angloise & la colonie Françoisise qui lui doit être comparée, rend commun le remède qui peut se trouver dans les arrangements politiques. L'équilibre, ou ce qui y suppléera entre la Jamaïque & Saint Domingue, formera le même rapport de sûreté pour le continent du Golphe.

De ce qui peut suppléer, Monsieur, à l'équilibre d'assiette entre les colonies des Isles du Vent & le continent Espagnol, je passe à celui qui peut subsister entre ces colonies mêmes.

Je suis, &c. Ce.. Août 1756.

LETTRE XIII.

*De l'Équilibre des Isles du Vent de
l'Amérique entre elles.*

LEs Colonies des Isles du Vent de l'Amérique qui forment, Monsieur, une espèce d'Archipel partagé presque entièrement entre la France & l'Angleterre, ont, chacune prise à part, un petit territoire : rassemblées toutes de chaque côté sous leur enseigne particulière, chaque corps de colonies formeroit une masse médiocre de terres. La difficulté de s'étendre dans un lieu trop borné, y a aiguillonné l'industrie ; la nécessité de communiquer

d'un lieu à un autre par la mer, y a naturalisé la navigation; & la navigation fournit des moyens à l'industrie. L'industrie, plus grande que si toutes ces Isles eussent fait une seule masse, se combine donc à proportion de la plus grande subdivision de la masse, ou du total des terres; & la population se combine à proportion de la plus grande industrie, & du plus grand nombre de nécessités qui lui servent de moyens.

Les forces naturelles résultantes de cette combinaison, sont la population, & le commerce extérieur de ces colonies, qui constitue leur industrie particulière. C'est dans le sens de ces forces, & par elles, qu'elles peuvent être comparées & balancées; qu'il y a entr'elles un équilibre naturel. Ces sortes de forces, fondées sur la gran-

de subdivision de la masse des terres qui forment cet Archipel , excluent les forces de situation , ou l'équilibre d'affiette , qui se fonderoit sur la réunion de plusieurs territoires en une masse serrée ; de plusieurs colonies isolées en une , qui résiste & demeure impénétrable par l'assemblage des défenseurs & des points de défense.

La nature n'a donc point établi d'équilibre stable entre les colonies des Isles du Vent. Si , dans un point de vûe très - éloigné , les terres ne devoient pas s'y épuiser , relativement à la quantité de productions qui peuvent y entretenir un commerce utile pour les diverses Métropoles ; si ces colonies ne devoient pas cesser d'exister un jour comme colonies , ou comme colonies précieuses , les Trai-

rés sembleroient devoir sans cesse , pour leur sûreté , confirmer les Traités.

La pêche n'y est qu'un objet de consommation locale ; elle est donc seulement relative à la population déjà formée de chaque Isle ; elle ne sert point de moyen à la population nationale , parce que , par l'éloignement , les nationaux ne peuvent s'occuper de cet objet , se multiplier par ses produits , ni même les exporter utilement , & s'en enrichir. La pêche n'ajoute aucune somme à la population , à la fortune publique , à la navigation , à la Puissance nationale. Elle n'est pas assez étendue. Elle n'est pas même un débouché pour la population locale , mais un moyen de la faire subsister.

Le commerce extérieur avec le

continent Espagnol a sa sorte d'équilibre , si l'on peut donner l'idée d'une chose stable par un établissement incertain & précaire , tel que ce commerce. Il ne se fonde pas sur la force , mais sur l'intrigue ; il ne peut donc acquérir une prépondérance réelle. L'équilibre à cet égard a cependant un principe fixe qui mérite d'être observé , dans la distance à peu près égale où toutes les colonies des Isles du Vent qui font ce commerce , sont du continent. Des comptoirs armés , des Isles qui avoisineroient ce continent , s'acqueroient en peu la prépondérance , & ensuite un commerce exclusif. Tel étoit *Rhéathen* situé à la côte de Nicaragua , fortifié dans la dernière guerre par les Anglois ; mais *Rheathen* n'existe plus. De l'équilibre qui pourroit être rompu par les gains

du commerce extérieur des colonies, si les distances étoient diminuées pour une Nation ou pour l'autre, il faut conclure un équilibre actuel qui subsiste dans l'éloignement même, ou la distance respectve de toutes les colonies.

Examinons maintenant l'Equilibre qui peut résulter de la force relative des peuplades de ces diverses colonies, ou du nombre, plus, ou moins égal d'hommes qui les habitent.

A industrie à peu près égale, la population des colonies Françoises se trouve plus considérable que la population des colonies Angloises. C'est surtout dans l'Archipel des Isles du Vent que se donne le démenti à ces Paradoxes qui célèbrent de nos jours la population des Républiques. La population suit les Etats libres, & les

Monarchies doivent l'être.

La Martinique fournit un peuple toujours en action, & naturellement guerrier. Le souvenir de l'origine dans les cultivateurs de colonies fondées & perfectionnées dans la gloire des derniers regnes, donne ce sentiment profond de fierté qui rend un homme foible supérieur à un fort. Dans cette partie des Colons qui commercent, le commerce du continent médité & exécuté par l'industrie, se protège par le courage. Aux dangers de la mer se joint le danger des armes. Ces commerçants belliqueux ont un avantage pendant la guerre sur les commerçants Anglois, qui ont pendant la paix l'avantage d'être défarmés & de faire des gains certains sous la protection des vaisseaux de guerre. La population de

nos colonies déjà plus considérable, est donc mieux dirigée à l'objet de la défense & de l'attaque ; elle est plus redoutable.

La durée respective de la population de diverses colonies est en général incertaine : mais les principes connus rendent cette durée inégale entre elles, au désavantage des étrangers. Les territoires de nos colonies ont plus de superficie, sont meilleurs & plus loin de l'épuisement. Nécessairement par cette raison, & par celle du génie national, plus d'hommes refluent, dans les colonies étrangères, du sein des terres à la mer & au commerce. Les produits des terres ont une consistance fixe & visible ; le commerce extérieur au continent est flottant & précaire. Il y a conséquemment plus d'usages, plus de force,

plus de tenue dans la population Française des Isles du Vent.

Appliquons cette population à un système d'équilibre. Il ne peut visiblement exister avec l'inégalité du nombre & de la quantité des hommes. Entre des points aussi contigus, entre des plages semées çà & là, séparées par des canaux étroits, il n'y a point de force maritime, point de vaisseaux de guerre qui puissent être un contre-poids à l'action d'une peuplade plus grande & plus faite à l'usage des armes. Dans un tems couvert, dans un coup de vent, pendant une nuit, des chaloupes transpirent & transportent un petit nombre d'hommes, qui sont sur les lieux une armée, qui subsistent sans magasins, qui combattent pour la gloire, dont chaque soldat est officier. Tous les degrés de moins que la population Fran-

çoise aura de débouchés dans le commerce , feront des degrés ajoutés à sa force active & militaire. L'excédent de la population y fera plutôt physiquement sensible ; plus de raisons de refluer ailleurs , aiguillonneront le courage , ou inspireront les vûes & les moyens. S'il y a donc un équilibre de commerce ou de gains entre les colonies respectives des Isles du Vent , il n'y en a point entre le pouvoir de s'approprier un jour les gains découverts , ou acquis par d'autres. Il n'y a d'équilibre que dans la justice , qui heureusement pour le repos de l'Europe , se trouve plus aisément dans la dignité des projets d'un Monarque , que dans l'avidité populaire des Républiques puissantes par le commerce.

En écartant le pouvoir de rompre la balance des possessions , ou d'envahir , qui n'est qu'un pouvoir , appli-

quons l'inégale population des colonies à un droit. Pour éclaircir ma pensée, recherchons le droit naturel que le différent degré de population donne à la possession des terres encore incultes dans l'Archipel des Isles du Vent. Cette question touche Sainte Lucie & Saint Vincent. Je vous fais, Monsieur, une seule demande.

Est-il plus dans la nature de donner des terres incultes à la plus foible population, & à la moins tournée à la culture, pour la multiplier; ou de les donner à la plus forte population & la plus attachée par des circonstances conséquentes du génie national à la culture, pour la conserver? La conservation marche évidemment avant l'accroissement des peuplades. L'ordre des idées force, Monsieur, de donner des terres aux hommes, & non des hommes aux terres.

Si la balance extérieure en Europe, qui dépend essentiellement de la balance du nombre des hommes, de leur emploi, de la nature même de cet emploi, dépendoit elle-même de la balance des hommes & des possessions dans les colonies dont nous parlons, il faudroit, par une force extérieure surajoutée par l'Europe, essayer d'enchaîner la nature : mais s'il y a entre les Souverains & les Peuples des propriétés purement civiles, ce sont les colonies méridionales, pourvû qu'une seule Nation ne les occupe pas toutes.

Dans l'exécution même, s'il s'agissoit par une convention singulière, d'égaliser avec précision les deux peuplades, ne devoit-on le faire que par les possessions des terres ? Après avoir augmenté pour la peuplade Angloise la partie de la culture, où la peupla-

de François domine ne faudroit-il pas augmenter pour la peuplade François la partie du commerce , où la peuplade Angloise a l'ascendant ? Changeroit - t - on le génie , modifieroit - on les circonstances ? Y auroit - il même possibilité à le faire ? Ne le faisant pas , seroit-il juste de contenir , contiendrait-on en effet, le reflux de la peuplade François qui seroit en peu affamée , si son action n'étoit pas ou laissée libre pour de nouvelles cultures , ou détournée vers de nouveaux canaux de circulation dans le commerce ?

Entre deux peuplades inégales , la convenance des terres incultes voisines est donc visiblement un droit juste pour la plus forte peuplade , lorsque la plus foible peuplade a l'art de primer dans les autres emplois d'hommes , & d'attirer à elle par le

commerce les moyens de s'enrichir qui feroient pour l'autre peuplade des moyens de sa subsistance.

Considérons , Monsieur , les Nations comme une République générale dans l'univers. Tous les Citoyens y doivent être employés. Un emploi vacant , une terre inculte , appartiendra au Citoyen existant , non au Citoyen à naître. Raisonner autrement ce seroit insinuer que la sûreté de l'espèce humaine tombe en calcul , que la politique peut se proposer pour des avantages de supposition des désavantages certains ; qu'elle peut fonder sur la destruction , bâtir sur des abîmes.

Saint-Vincent & Sainte-Lucie se trouvent mis , Monsieur , hors d'un système d'équilibre qui ne peut exister par la nature ni l'art , entre les colonies des Isles du Vent. La conve-

nance qui se trouve à en abandonner le territoire à la peuplade Françoisise, plus nombreuse, & moins occupée par le commerce extérieur, que le peuplade Angloise, est démontrée. Avec beaucoup moins de motifs, une possession douteuse, des droits civils litigieux, seroient confirmés en faveur d'un Cytoyen, dans le sein d'une Société particuliere. Dans la Société générale de l'Europe, des convenances plus étendues & plus frappantes se présentent en faveur de la France, dans le cas même où elle n'eut jamais occupé les deux territoires contestés, & lui en décernent la propriété.

Quelle force, Monsieur, ne doit pas acquérir ce droit de convenance & de propriété politique, lorsqu'il se trouve confirmé par la plus ancienne possession civile évidente; lorsque

que le droit de cette possession éclairci d'un côté par les raisons, n'a pû de l'autre, dans une discussion pacifique, être combattu que par les armes.

Je suis, &c.

Ce . . Août 1756.



L E T T R E X I V .

*De l'Equilibre de Saint Domingue &
des Isles voisines.*

NOUS voilà parvenus , Monsieur , à l'équilibre des grandes Antilles entre elles , c'est-à-dire à balancer Cube , Portoric , St. Domingue , & la Jamaïque , par les forces naturelles résultantes de leur assiette actuelle , ou d'une assiette systématique , que les convenances mutuelles & le tems peuvent y perfectionner.

En partant d'un des points à balancer plus connu pour aller aux autres points de comparaison plus ignorés , en se bornant à traiter de l'équilibre de la colonie Françoisise de Saint Domingue avec les Isles voisines , nous suivrons , Monsieur , la métho

de d'éclaircissement la plus simple & la plus facile. L'Equilibre est une chose respective. En plaçant la colonie Françoise dans la balance avec son juste poids , les autres Antilles s'y trouveront placées avec le poids qui leur est propre.

Je dois commencer , Monsieur , par vous donner une idée de la partie Françoise de Saint Domingue , de sa situation , de sa force , de ses ressources actuelles.

Cette colonie de toutes la plus riche , la plus cultivée , & la moins peuplée d'hommes libres , donne plus de matiere à la jalousie des Nations qui possèdent autour d'elle des colonies de moindre rapport , en même tems qu'elle fournit à sa Métropole dans une foible population , moins de moyens de la défendre contre cette jalousie toujours active.

Soixante & dix millions qui forment le revenu ordinaire d'une Province moins étendue , dans sa partie cultivée , que la Normandie, ne peuvent , par la nature de la culture, être l'ouvrage que de trois à quatre mille propriétaires. La population s'y réduit donc à ce foible nombre , toujours diminué par les grands flux des propriétaires riches en Europe , & à la petite quantité des marchands & des artisans nécessaires aux divers usages des propriétaires. Elle n'y peut donc servir , ni à former ces branches extérieures de commerce au continent voisin , qui , comme dans les colonies des Isles du Vent , établiroient une marine particulière , propre à écarter au-dehors les dangers ; ni à former au-dedans une barrière invincible contre les irruptions méditées des colonies voisines.

La position de la partie Française de Saint Domingue, présente, Monsieur, un nouveau danger. Cette colonie est enveloppée de deux côtés, à sept & vingt lieues de Canal, par deux Isles Espagnoles, Cube & Portoric, comme mises en avant dans l'Océan, & mieux situées pour se faire craindre & n'avoir rien à redouter. Elle l'est d'un troisième côté par la colonie ambitieuse de la Jamaïque, qui, n'étant qu'à trente lieues de distance, peut lui fermer par une croisière prolongée, l'entrée du Golphe du Mexique, pour le commerce qu'elle pourroit un jour y méditer; & la sortie naturelle de ses produits hors de l'enceinte de cette quantité immense de petites Isles qui environnent les grandes Antilles. Telle est son assiette extérieure, celle de ses rivages, celle en un mot qui est relative à son commerce.

Sa situation intérieure que nous pouvons, Monsieur, regarder comme uniquement relative à la sûreté de ses habitans, n'est pas plus favorable. Elle est bornée par la colonie Espagnole placée dans la partie la plus fertile, & dans les plus belles plaines de l'Isle. Les frontières, qui, dans les colonies, devroient pour la sûreté commune être des solitudes, y sont mal fixées. Elles sont même incertaines : l'Espagne n'en veut point reconnoître ; & son gouvernement, trompé par des récits infidèles, semble jusqu'ici, sans intérêt réel, & sur le seul fondement du point d'honneur, vouloir se ménager un moyen éternel de rupture.

La sûreté de la colonie Française se trouve ainsi essentiellement blessée au-dedans & au-dehors. Non-seulement son étendue & son assiette ne donnent point lieu à un équilibre na-

rurel avec les colonies voisines ; mais sans la supériorité de la Nation en Europe , cette étendue & cette assiette ne lui permettroient peut-être pas une défense passagere heureuse.

Sous ce premier point de vûe, il ne se trouveroit , Monsieur , de défense réelle pour la colonie Françoisise de St. Domingue , que dans des vaisseaux de guerre , destinés à protéger son commerce , & à contenir les colonies étrangères par la crainte des représailles ; & son équilibre dépendroit de celui de la Nation en Europe. Mais l'objet de nos recherches étant un équilibre entre les colonies mêmes , il est essentiel de déterminer quelle est l'assiette actuelle ou prochaine , ou le moyen équivalent , propre à le procurer.

Pour le chercher avec succès ; pour le saisir , s'il existe , ou pour s'assurer

qu'il n'existe pas ; je dois , Monsieur , vous faire considérer l'équilibre de la colonie Françoisse de Saint Domingue dans les trois différents objets , qui réunis , le constituent.

Le premier objet de cet équilibre doit être évidemment la conservation perpétuelle du territoire.

Le second , la conservation du commerce & la sûreté de l'exportation des denrées précieuses en Europe.

Le troisième , l'égalité de concurrence avec les colonies Angloises dans le commerce extérieur au continent Espagnol , qui deviendroit un des moyens de balancement de la colonie Françoisse , si ce commerce se généralisoit un jour , par les Traités & les loix de l'Europe , entre toutes les Puissances commerçantes.

Le territoire de Saint Domingue peut , Monsieur , comme je vous l'ai

déjà fait sentir , être attaqué au-dehors par les flottes ennemies , ou au-dedans par la peuplade Espagnole. Examinons séparément ces deux dangers qu'on peut concevoir arbitrairement, comme séparés , ou comme réunis.

La prodigieuse étendue des rivages de la colonie Françoisise qui rendroit , à des armemens destinés à conquérir , chaque point d'attaque plus facile , rendroit aussi , aux peuplades qu'on substituerait à la peuplade Françoisise , chaque point de la conquête moins considérable , relativement à la totalité , moins utile , & moins aisé à défendre contre les irruptions de la partie de la peuplade Françoisise qui n'auroit point été entamée. La colonie Françoisise de Saint Domingue n'est qu'une suite de petites plaines & de petites collines qui regnent le long de cent cinquante lieues de côtes. Il n'y

a point de centre qui rallie naturellement ce territoire ; il n'y auroit point de centre , & par conséquent de tenue , à la conquête. Les opérations d'une flotte victorieuse ne feroient qu'une suite de petites conquêtes isolées, & successivement détruites, jusqu'à ce que le climat vangeât entièrement les possesseurs actuels, par l'extinction des troupes & des Colons étrangers.

La conquête absolue de Saint Domingue par la puissance maritime qui voudroit la tenter , est donc un être de raison. La nature de son assiette qui réside dans l'étendue du front qu'elle présente , met un empêchement invincible à un établissement général. Des établissements particuliers usurpés, ne vaudroient pas les frais des entreprises, & n'auroient pas de consistance même pendant la guerre; car l'avantage d'une puissance maritime, réla-

tivement à l'occupation du territoire, cesseroit après le débarquement des troupes. C'est alors que l'ardeur, le courage, la fidélité des Colons François, animés par un outrage récent, hâteroiènt les effets déjà prompts du climat, & feroiènt disparaître ces espèces de nuées d'ennemis qui menaçoient de tout inonder.

Tout se réduiroit à un brigandage inutile & coupable; à un acte d'inhumanité aussi ruineux pour les brigands que pour les colonies dévastées. Le genre de défense qu'on peut lui opposer dans le principe, décide la nature de l'équilibre. De pareilles entreprises s'exécuteroient, Monsieur, par des flottes considérables. Il se trouveroit conséquemment un équilibre de Nation à Nation, dont je vous ai déjà parlé, si la France opposoit, dans les ports de sa colonie,

assez de vaisseaux de guerre pour tenir en échec les flottes ennemies, ou pour tenter des diversions sur les colonies des Puissances belligérantes. Mais un équilibre entre les colonies mêmes ne se trouveroit, que dans la cessation ou l'extrême diminution du commerce de la Jamaïque au continent, & dans l'extinction naturelle de sa culture, qui, rendant cette colonie inutile à l'Angleterre, détruiroit la retraite qu'y trouvent les vaisseaux de guerre, & ôteroit de l'entrée du Golphe de Mexique, & des mers des grandes Antilles, cette espèce d'épouvantail qui insulte à la liberté de toutes les Nations.

Les dangers, Monsieur, qui menaceroient au-dedans, de la part des Espagnols, la colonie Françoisise de Saint Domingue, sont d'une autre nature; ils ne peuvent avoir une con-

quête , même momentanée , pour but ; mais le ravage , le meurtre & la destruction. Ce ne seroit point une guerre généreuse que celle qui s'exerceroit entre les deux colonies. Le génie noble des Castillans n'a point passé les mers ; presque toute la colonie Espagnole est formée par des Mulâtres & des Metifs , que l'oïveté abâtardit encore , gens qui ne cultivent point , & par-là propres à détruire les cultures. L'alliance éternelle de la France & de l'Espagne tient lieu d'équilibre. La paix suçée avec le lait associe les deux colonies à une gloire commune : elle enchaîne le génie bas & cruel de la peuplade Espagnole ; mais une peuplade vile , au premier cri de guerre , oublie les avantages & les devoirs de la paix. S'il survenoit , (préface , que le Ciel & l'humanité de nos Rois puissent à jamais rendre

dre vain ,) s'il survenoit une rupture passagere en Europe , ce seroit à la prévoyante générosité des deux Nations à prévenir , par une trêve dans leurs colonies , une guerre inutile , dont il faudroit pleurer mutuellement les succès, & dans le cours de laquelle l'habitude odieuse des Espagnols des colonies, de ravager & de repandre le sang , ne pourroit être corrigée que par leur entière destruction.

Les Espagnols ne cultivent point , Monsieur , ou cultivent peu. La plus belle partie de l'Isle Saint Domingue , la mieux située pour l'abord des Européans , & le débouché des produits , est en friche. La politique des sujets a souvent voulu sur cet objet regler celle des Rois. On a regardé comme un projet possible & utile aux deux Couronnes , la cession que l'Espagne pourroit faire à la Fran-

ce de ce qu'elle possède si inutilement, & à si grands frais à Saint Domingue. Si la France avoit, Monsieur, un peuple industrieux à y placer; si, en triplant les quantités des cultures précieuses, elle ne couroit point risque d'en rendre les produits inutiles, ou insuffisans, à chaque cultivateur, par la baisse proportionnée des prix qui en seroit conséquente; si, pour mieux éclaircir ma pensée, la combinaison du rapport d'une nouvelle colonie & des débouchés possibles du commerce, ne s'opposoit point aux arrangemens de la politique; la cession faite à la France d'un territoire inutile à l'Espagne, ou l'espèce d'accroissement insensible qui se feroit avec le tems, de la partie inculte de Saint Domingue à la partie cultivée, seroit en effet le seul moyen naturel de donner une assiette invincible à la

colonie Française. Elle se trouveroit alors aussi forte contre les autres colonies Espagnoles par son étendue, ses ressources intérieures, sa population, ses vaisseaux de guerre, que les colonies Espagnoles le feroient par les mêmes moyens contre elle.

Passons au second objet de l'équilibre de Saint Domingue.

L'existence d'une colonie a, Monsieur, deux caractères inséparables. Il faut que son territoire soit conservé; il faut que que ses revenus transpirent dans le sein de la Nation. Une colonie n'existe point pour elle; elle existe pour la Nation qui l'a fondée. Inutilement verroit-on la sûreté, la prospérité, l'abondance dans son sein, si tous ces objets de la félicité publique ne devenoient propres à la Métropole, si la sûreté ne s'étendoit à la libre exportation des produits de la colonie dans les ports nationaux.

Quelque adoucissement que l'esprit de commerce ait apporté aux mœurs générales, la moitié des siècles est encore remplie par la guerre. Une colonie dont la guerre intercepte les revenus, n'existe que pendant la moitié paisible de chaque siècle ; ou, ce qui présente la chose sous une image plus sensible, elle vaut une fois moins pour la Nation qui la possède.

Le second objet de l'équilibre que nous recherchons, est donc, Monsieur, aussi nécessaire, aussi essentiel que le premier. C'est le même intérêt sous un nouveau point de vûe.

Si les premiers fondateurs de la colonie Françoise, n'avoient pas eu pour but, dans leur établissement, le dessein d'attaquer la sûreté du continent Espagnol du Mexique, la sûreté des propriétés de leurs

descendans eut été plus confirmée contre la jalousie de l'Angleterre. Le projet de l'espèce de servitude où ils vouloient tenir le commerce des Espagnols, par leurs armemens, a tourné contre leurs successeurs, lorsque les circonstances ont subitement changé par l'union de la France & de l'Espagne. Avec des vûes pacifiques, avec l'esprit de commerce, ils eussent laissé aux Espagnols les extrêmités de l'Isle les plus voisines du Golphe; ils eussent cultivé les belles plaines, les pays profonds, qui se trouvent à la partie opposée, & au premier abord de l'Europe. Leur territoire eut été affranchi de la trop grande proximité de l'Isle de Cube qui enveloppe la partie aujourd'hui cultivée; leur commerce l'eut été de l'espèce d'inquisition de la Jamaïque, & de ses croisières actives qui n'eussent pû s'é-

rendre à des points si éloignés du centre de l'excursion des vaisseaux de guerre.

Considérez en effet , Monsieur , sur une Carte , l'Isle de Saint Domingue , parcourez - en les côtes situées au nord : vous trouverez les deux tiers de l'étendue de ces côtes , & les lieux précisément que nous occupons par nos cultures , enveloppés & comme bloqués , non-seulement par Cube & la Jamaïque ; mais encore par la Gonave & la Tortue , Isles désertes , dont les ports cachés servent d'azile aux Corsaires ; par l'Archipel immense des petites Isles de Bahama , de Kroukedisland , des Caiques ; & par cette foule de rochers & de bancs qui forment le bassin des mers des grandes Antilles , & dont les vaisseaux sont obligés de se déplier avec des dangers multipliés avant d'atteindre la haute mer. Dans la position actuelle de nos

établiss~~em~~ens , nous avons à combattre les hommes & les éléments.

L'autre tiers de l'Isle au contraire que les premiers fondateurs de St. Domingue pouvoient occuper à la côte du nord, est dans le plein Océan. Les rivages en sont sains. On atteint le port le jour qu'on le découvre : on perd de vûe les terres le jour qu'on les quitte. Aucun azile désert que l'ennemi puisse rendre funeste , aucun piège , ne se présente sur la route. Ces terres sont à l'abord de l'Europe ; les voyages y doivent être dans leur cours de quinze jours ou un mois moins longs. Leur briéveté , autant que la sûreté de l'abord , rendroit la navigation moins coûteuse. Conséquemment cette nouvelle position , ou formant seule nos établissemens , ou sur-ajoutée à nos établissemens actuels , formeroit l'équilibre naturel

de la colonie Française de Saint Domingue avec les colonies voisines relativement au commerce.

L'état brillant , Monsieur , où les arts de l'Europe & l'industrie des cultivateurs ont mis nos établissements de Saint Domingue , ne laisse à la disposition de la politique que le second moyen que la nature offre , d'augmenter la sûreté du commerce fondé sur ces établissements. Nous ne pouvons abandonner ; nous ne pouvons que nous accroître. Il semble que cette mere commune des hommes , cette protectrice des Puissances politiques durables , la Nature , nous montre dans l'avenir les solitudes fécondes de la tête de l'Isle comme le complément de notre colonie ; & que le droit politique nous ait , d'un autre côté , préparé un chemin facile aux accroissements que notre sûreté pour-

roit un jour exiger. Par une des stipulations du Traité de Risvick, les possessions respectives de la France & de l'Espagne dûrent demeurer sur le pied où elles se trouvoient lors du Traité. Rien ne fut reconnu formellement, de la part des deux puissances, pour Saint Domingue; les frontières n'y furent point tracées alors, ni depuis; mais c'est un fait regardé comme constant, & dont il existe même encore des témoins, que les François avoient alors au-delà du vieux Cap François, & jusqu'à Samana, des établissemens, tels que le tems, & leur genre de vie le comportoient. C'est à diverses convenances successives, à des arrangemens libres entre les deux Couronnes, & sur-tout à la main lente du tems, d'ajouter à la culture de la colonie Française, la culture des lieux les plus favorables à son com-

merce, & au commerce général de l'Europe. Les commerçants nationaux, enrichis par la facilité d'aborder à cette nouvelle partie de la colonie Française, seroient plus en état de supporter les risques attachés aux difficultés de l'abord de la partie aujourd'hui cultivée. Peu à peu les croisières de la Jamaïque moins fortes contre un commerce ainsi partagé, & mal établies dans une mer vaste, perdroient ces avantages que leur procurent les bassins resserrés des mers qui baignent nos cultures actuelles, & diminueroient : les ports se désempliroient des vaisseaux de guerre devenus d'un entretien trop dispendieux; jusqu'à ce qu'enfin ses cultures propres s'éteignant avec le tems, & le commerce du continent lui étant enlevé par les loix de l'Espagne, ou se trouvant distribué concurremment avec

elle à toutes les Nations commerçantes, par les loix de l'Europe, le terme où la nature a fixé sa durée utile pour l'Angleterre arrivât ; & que cette colonie dangereuse, cette espèce de *Cilicie*, se décomposât, & cessât d'être comptée au nombre des colonies justes de l'Europe.

Je ne m'arrêterai pas long-tems, Monsieur, au troisiéme objet de l'équilibre que nous examinons ; à cet équilibre qui pourroit résulter d'une égalité de concurrence dans le commerce du continent Espagnol, entre la colonie Française & la colonie Angloise. Le commerce du continent n'est encore ouvert ni par la concession de l'Espagne, ni par les Traités généraux. Si ce commerce devenoit libre, cet équilibre deviendroit indispensable. En augmentant successivement sa population, la colonie Française
de

de Saint Domingue auroit naturellement des espèces d'essains à jeter dans le commerce extérieur. Si sa population, toujours trop foible, & bornée à la culture, ne pouvoit fournir à ce commerce particulier, le commerce national fourniroit à sa population. Elle deviendroit bientôt l'entre-pôt de la branche fertile du commerce général qui se porteroit nécessairement au continent Espagnol, soit par une simple raison économique d'extension, propre au commerce général; soit par une raison politique de balancer l'extension du commerce d'Angleterre & sa force maritime, propre à l'Etat même.

C'est un problème de politique; Monsieur, déjà proposé dans le livre immortel de l'Esprit de Loix, de sçavoir s'il seroit avantageux ou défavantageux à l'Espagne, de permettre

à toutes les Nations le commerce de son continent. Comme tout Traité, tout arrangement politique, peut recevoir des bornes & être limité à un tems; l'on doit visiblement dans les circonstances actuelles, & jusqu'à ce que l'Espagne par des manufactures multipliées se soit approprié son commerce, on doit, dis-je, panacher pour l'affirmative de la question. Il semble que la seule compensation d'un défaut de commerce propre pour l'Espagne, seroit le partage même du commerce entre toutes les Nations, & une concurrence utile, qui diminueroit le fardeau de cette dépendance politique.

Dans ce système, l'équilibre entre les deux colonies Française & Angloise, fondé sur la concurrence au commerce du continent, paroîtroit se trouver uniquement dans la liberté

générale de ce commerce. L'industrie agissante, l'émulation, marquerait les degrés respectifs d'accroissement ; & celle des deux Nations qui laisseroit acquérir la prépondérance dans la balance du commerce du continent, ne pourroit, ce semble, accuser que le génie national, & n'auroit à se plaindre que d'une prépondérance industrielle facile à supporter, à égaler, ou à détruire.

Mais malheureusement, les ruptures, les embûches & les intrigues, font, Monsieur, une partie de l'industrie des peuples, & surtout des peuples moins puissans, relativement que d'autres. Or comme par cette raison la prépondérance ne seroit pas toujours dûe à la seule industrie commerçante, il est indispensable de fonder sur l'assiette des lieux d'où l'on prend le point de départ du commer-

ce au continent, la sûreté même de la concurrence établie par les loix politiques pour ce commerce.

Sous ce point de vûe, la Jamaïque placée par la nature à l'entrée du Golphe du Méxique, plus à portée des différentes échelles du commerce du continent, petite & comme ramassée pour recueillir facilement & lancer les vaisseaux de guerre de tous les points de sa circonférence; la Jamaïque, dis-je, a sur Saint Dominique un avantage qui détruit l'égalité dans la concurrence. Dans cette situation, la garde des loix publiques du commerce semble confiée à la Nation qui a l'intérêt, l'habitude, & le pouvoir funeste de les violer. La concurrence ne sera solidement rétablie, que lorsque la colonie Françoisise aura joint à un Port fortifié à l'extrémité de son territoire qui regarde la Jamaïque.

que , un azile correspondant pour les vaisseaux de guerre dans un point du continent plus avancé dans le Golphe. Si alors les Anglois avoient la facilité de fermer le passage du Golphe , nous aurions celle d'empêcher leur circulation dans le Golphe. La crainte mutuelle enchaîneroit les croisieres , & assureroit l'effet des Traités.

Le Port Saint Bernard , situé à l'extrêmité du Golphe , & qui est une des dépendances de la Louisiane , paroît trop écarté de la route du commerce , pour remplir l'objet politique du balancement des croisieres. Un Port dans le Golphe du Darien , espèce d'écoulement de celui du Méxique , situé environ au tiers de sa longueur , conviendroit mieux à ces vûes systématiques. Les *Indes Braves* , petite Nation d'Indiens , la seule libre de

ce continent, & par-là flétrie du nom de Sauvages, conservent aux portes mêmes de Cartagène, les mœurs & les usages de leurs ancêtres, qui leur tiennent lieu de biens & de loix. Les Espagnols n'ont pû jusqu'ici les entâmer; mais ces peuples goûtant, même dans leur corruption, les mœurs Françoises qui leur ont été apportées par des Pirates réfugiés, ont fait diverses tentatives depuis 1735. pour s'attirer le commerce & la protection de la France. La jalousie de l'Espagne ne permettroit sans doute pas d'y faire un établissement fixe & permanent. Mais dans le systême d'une espèce de *Siente* généralisée entre toutes les Nations pour le continent, & déterminée par un Traité à un nombre limité d'années, il paroîtroit avantageux à l'Espagne d'assurer le partage qu'elle feroit de son commerce,

par un établissement qu'elle confieroit pour la durée du Traité à un Allié nécessaire; & de se ménager, par une saine politique, le seul moyen qu'elle ait de discipliner les *Indes Braves*, & d'unir un jour le Golphe du Darien au reste du continent.

En réunissant tous ces objets, tels sont, Monsieur, les résultats généraux.

L'extension de la colonie Française de Saint Domingue le long de la côte du nord jusqu'à Samana, formera la sûreté de son territoire. Cette extension, dont l'effet se borne évidemment à la sûreté & à une augmentation numéraire de revenus pour la Nation, ne pourra ajouter à la colonie Française dans son sein, aucun degré de force active contre les colonies voisines, soit par sa population, toujours moindre que celle des colo-

nies Espagnoles dont les cultures ont plus la subsistance des peuples pour objet , & favorisent plus leur nombre ; soit par ses armemens , toujours égaux par ceux des colonies Angloises. Plus la colonie Française sera étendue sur un grand front , moins elle sera attaquable dans sa généralité : ce qui en rend la conquête plus impraticable. Mais d'un autre côté , plus elle sera étendue , plus elle perdra de cette force réelle attachée aux colonies ramassées , dont on a l'exemple dans la Martinique ; plus chacun de ses points s'éloignera des autres colonies , parce que le centre de cette colonie , dans sa nouvelle assiette , sera à ses extrémités mêmes , reconnues pour plus avantageuses : ce qui décide un établissement plus pacifique. Il en résultera un équilibre réel de force entre ces différentes colonies.

Cette même situation , & cette même étendue, éloigne chaque point de départ de nos vaisseaux de commerce, relativement à la richesse & à l'importance de leur traite, des croisières Angloises ; & réciproquement éloigne la Jamaïque du centre réel de notre puissance : d'où résulte entre les deux Nations l'équilibre respectif du commerce national.

Ces deux sortes d'équilibres, Monsieur, conservent à la Jamaïque & sa force réelle fondée sur ses cultures, & sa force fictive fondée sur sa situation & ses vaisseaux de guerre. Le dernier équilibre qui a pour objet la concurrence dans un commerce prévu au continent, ne conserve à la colonie Angloise que ce que la nature lui donne de nerf & de puissance. Il tend à détruire sa puissance exorbitante.

En général , il semble qu'il ne soit donné aux hommes que de balancer des puissances qui existent nécessairement. Tout équilibre , avant d'employer l'art , doit n'avoir trouvé , en quelque maniere , nulles ressources dans la nature. La trop grande puissance maritime de la Jamaïque est dûe à l'ambition nationale ; elle n'est point nécessaire à la Jamaïque pour sa sûreté ; dans un système de conservation générale , qui exclud les moyens d'acquérir , elle cesse d'être un instrument légitime.

Le retranchement de cette force sur-ajoutée , est la clef de la conservation des grandes Antilles , & de la liberté du Golphe. La manutention réelle des Loix d'Espagne sur l'interlope feroit , dans ce rapport seulement , l'équivalent du commerce du continent généralisé. Les vaisseaux de

guerre si odieux pendant une paix réelle, & inutiles à une colonie qui cultive, disparaîtroient de ces mers paisibles. On ne verroit plus l'image de la guerre subsister au milieu des Traités, & les gains du commerce procurés par les combats. La colonie Angloise réduite, suivant son objet naturel, à l'agriculture, auroit une population subordonnée à l'étendue de son territoire. Elle se conserveroit avec des avantages inégaux, & cesseroit naturellement avec ses productions.

Je suis, &c.

Ce. . Août 1756.

LETTRE XV.

*De l'immunité générale & respective du
Commerce maritime en Europe.*

J'A I cherché jusqu'ici , Monsieur , à déterminer la nature des divers équilibres propres aux différentes colonies septentrionales & méridionales des peuples de l'Europe. J'ai essayé de fixer ce que la force naturelle de l'affiette , les difficultés de l'attaque & les facilités de la défense combinées , l'inégalité balancée des rapports & des usages de ces colonies, les variations dans leurs cultures & le commerce qui y est relatif, leur population, & leurs différentes distances, devoient , en quelque maniere , com-

muniquer de leur caractère , & par-là de consistance & de durée , à ces divers équilibres.

S'il étoit dans la nature des lieux une résistance invincible à l'établissement d'un équilibre entre quelques-unes de ces colonies ; ou si après avoir été établi , il devoit s'altérer par les variations du commerce général & les divers changemens survenus dans la puissance nationale ; il seroit intéressant pour la paix des colonies que nous avons pour objet , qu'un moyen étranger secourût & confirmât cet équilibre , & le fit subsister malgré la décomposition des forces des colonies , & leur inégalité naturelle , ou accidentelle.

Ce moyen indépendant de l'assiette , utile seulement aux colonies des grandes Puissances de l'Europe que nous avons comparées , est le seul que

leur foiblesse ait laissé aux petites colonies du Dannemarck & de la Hollande , telles que St. Eustache & St. Thomas , colonies trop petites & trop enveloppées de colonies puissantes , pour avoir aucune force réelle qu'elles tirent de la situation , ou des ressources naturelles de leur territoire. L'intérêt de ces colonies qui se trouvent sans défense , semble , dans le système de désintéressement que nous avons adopté , nous attacher plus particulièrement à la recherche du moyen pacifique qui peut les protéger & les défendre de l'oppression.

Au premier coup d'œil il ne peut exister que dans la volonté des hommes ; mais c'est dans une volonté générale de tous les peuples , qui a toujours quelque chose de certain & de permanent. Il dépendroit d'une immunité générale & respectueuse du com-

merce maritime entre toutes les Puissances ; ou d'une convention d'affranchir les mers de toute domination particulière , & de respecter le territoire & le commerce des colonies , quelle que fut leur force & leur foiblesse relative : espèce de loi que je vous ai fait déjà considérer , comme le second moyen d'un droit public provisionnel pour les colonies.

Cette convention est-elle possible , ou est-elle juste ? Si elle est juste , elle est possible entre des êtres intelligens , qui , si féconds en expédiens pour le malheur public , doivent également l'être en ressources pour la félicité générale. Elle est juste , si le système actuel des guerres maritimes , les laissant toujours bornées à des dévastations & des pillages inutiles pour l'accélération de la paix , peut être rejeté dans la classe des systèmes odieux

des guerres de l'antiquité, & s'il n'est fondé sur aucun principe apparent de cette convenance, ou de cette justice générale qui a épuré & humanisé, en quelque sorte, les guerres du continent.

Je ne céderai point à la tentation délicate de parler de l'importante question de la liberté des mers avec toute l'étendue qu'elle sembleroit exiger. Ce seroit un vaste Traité.

Je ne dirai point que la sûreté des Nations s'opposant à un entretien perpétuel d'armées sur les frontières des Etats du continent d'Europe, cette même sûreté est opposée essentiellement à l'entretien des flottes, & à l'appareil formidable d'une force maritime toujours en action dans l'univers.

Je ne dirai point que les armées de terre n'ont qu'une sphère bornée

d'action ; qu'elles ne menacent qu'un ou deux voisins d'un Etat belliqueux ; que les opérations en sont soumises à des regles très-humaines pour le sort des provinces ; que la paix qui survient , rend ordinairement , par la remise des places , les succès de la guerre inutiles : mais que les armées de mer n'ont de sphère , de théâtre , que le monde connu ; que tous les peuples sont également voisins pour leurs insultes ; que la paix ne fait que terminer les guerres maritimes sans en réparer les malheurs , sans remettre , par la restitution des vaisseaux de guerre , les Puissances dans le même état.

Je ne dirai point que les formes particulieres de ces guerres , & leurs succès , sont vils ; que si elles étoient plus communes en Europe , on s'apercevrait bien-tôt à quel point le

système des Corsaires dégrade l'humanité, & combien l'usage d'établir une guerre purement lucrative, d'y admettre tous les citoyens, & d'accoutumer les Nations en corps au pillage, blesse nos mœurs; que la rareté seule de ces guerres nous sépare du système habituel des peuplades coupables d'Alger & de Tunis; que cette rareté n'établit point la justice de ces formes barbaresques, mais n'en fait tout au plus qu'une foible justification.

Je ne dirai point que l'objet des guerres maritimes est également vil: qu'il n'est pas, comme dans les autres guerres, de donner d'autres enseignes & de nouveaux maîtres aux provinces, ou de modifier différemment quelques Puissances de l'Europe, ce qui ordinairement en soi-même, est fort indifférent aux peu-

ples ; mais que leur objet est de gêner les subsistances , de détruire l'industrie , les commodités , la population , les biens réels de tous les hommes.

Je ne dirai point que , systématiquement parlant , les Puissances réputées maritimes qui viennent à dominer , sont les plus dangereuses de toutes , par leur politique extérieure , & leurs loix domestiques ; que l'avidité commerçante placée dans les Constitutions mêmes , dans les Gouvernemens , corrompt les premiers principes des sociétés humaines ; qu'elle retient la férocité du despotisme , lorsque l'ambition l'abandonne ; que les conquêtes de ces fortes de Puissances se perpétuent dans la servitude , lorsque celles des Puissances beliqueuses deviennent des provinces ; que l'Alsace & la Flandre vivent sous

la protection des loix & de leurs franchises, tandis que l'Ecosse unie à l'Angleterre ne jouit point en propre de son commerce, & que l'Irlande demeure subjuguée.

Je ne dirai point que les commerces particuliers de chaque Nation en forment un général & indivisible qui est le patrimoine de toutes les Nations : que la terre est une seule & même habitation, un seul & même fonds, qui travaille par les ordres d'une Providence générale pour tous les hommes ; que depuis le partage de l'univers exécuté entr'eux, il leur reste un droit d'échange de toutes ses productions ; que l'humanité ayant conservé comme en corps un droit à toutes les richesses de la terre, & que des lieux différens & séparés fournissant inégalement suivant les climats diverses productions, le commerce qui

en procure la distribution , est de droit , par une loi naturelle , libre entre tous les peuples : qu'en permettant enfin l'interruption du commerce , la chaîne qui lie les Nations est rompue ; que les contre-coups portent bien-tôt sur les Puissances amies , & que tous les peuples souffrent des pertes d'un seul.

Je ne multiplierai point , Monsieur , les principes & les vûes , les raisonnemens & les discussions. Je m'arrêterai au principe fondamental qui légitime les différens procédés de la guerre ; à ce principe dicté par l'humanité , qui , ne considérant point la guerre comme un chatiment ou une vengeance dont le droit ne peut appartenir à des hommes , en renferme le droit réel dans la nécessité de rétablir la paix , & réduit les moyens justes de la faire aux seuls moyens qui

se trouvent propres à la terminer avec égalité.

Sur ce principe , Monsieur , les enlevemens des frontières qui permettent de pénétrer dans le centre d'un Etat qui résiste à la paix ; la privation des tributs ordinaires des provinces occupées par les armes , qui détournent du trésor public de l'ennemi ces sources certaines de la continuation de la guerre , sont des moyens connus qui accélèrent la paix , & que ce but si juste légitime. Les dévastations , les incendies , les pillages des villes , qui conduiroient visiblement au despotisme funeste d'une seule Puissance , ou à une conquête absolue des provinces , sont des procédés manifestement injustes & heureusement inconnus à des siècles que la raison humaine a perfectionnés. Laissons à l'Asie son système absurde de

guerre qui en fait disparoître les habitans. C'est aux Puissances politiques qu'on fait la guerre en Europe, on ne la fait pas aux hommes ; & l'on y regarde comme une maxime sacrée d'épargner leur sang & leurs biens, au hazard d'épargner les Puissances qu'ils forment par leur réunion, & d'en laisser subsister le danger, souvent imaginaire.

Dans laquelle de ces deux classes de procédés doit être rangée la prise totale des vaisseaux de commerce, & les entreprises sur des colonies riches & puissantes, devenues par le commerce le bien de tous les particuliers d'une Nation, autant que celui de l'Etat ? Ces entreprises, ou ces prises de vaisseaux mènent-elles à la paix ? Sont-ce les simples tributs de quelques provinces que l'on recueille ?

Ne sont-ce pas plutôt dans les co-

lonies des dévastations réelles , sans objet déterminé, & ordinairement sans succès, par une suite nécessaire de leur apauvrissement subit ? A l'égard des vaisseaux , ne sont-ce pas des pillages qui traduisent toutes les troupes de mers en corps de partisans ; des brigandages funestes , sources des discrédits des places de commerce de la Nation dépouillée , qui d'abord retentissent dans celles de la Nation victorieuse , & lui font restituer la masse de ses enlevemens , par les pertes de détail de ses commerçans ?

La défense générale d'attaquer & de prendre les vaisseaux de commerce de la Puissance avec laquelle on est en guerre , ou les entraves trop fortes que l'on voudroit mettre à la liberté abusive que les peuples puissans se sont donnée cet égard , paroîtront sans doute au premier aspect des paradoxes politiques,

ques , absolument contradictoires à l'Etat de guerre supposé.

Qu'ont de plus sacré , dira-t-on , les richesses exportées des colonies, ou celles qu'on leur importe , que les richesses qu'on trouve dans le sein même des Etats , dans les villes, dans le plat-pays ? Les vaisseaux de commerce valent-ils mieux que les places ? Où peut-on trouver de plus grands dédommagemens , de plus grandes ressources que sur les mers ? Quel moyen plus efficace d'affoiblir , d'épuiser une Puissance ennemie , quelquefois inattaquable de toute autre façon ?

Telle est l'objection que le préjugé national & la cupidité ingénieuse d'une puissance maritime , peuvent chercher à accréditer... Voici des principes fixes.

Quelle que soit la liberté de l'état

de guerre, on convient généralement que ce n'est pas celle de faire tout ce qu'on veut ou tout ce qu'on peut; cet état a ses regles & ses loix comme celui de la paix, & lui sont relatives. Ces regles & ces loix ne sont pas même toutes fondées sur des usages, ou des conventions libres des Nations. Il y en a d'antérieures à tous usages, à toutes conventions; les principes des loix existoient avant les hommes. Voyons ce que ces loix naturelles & inviolables décideront pour ou contre la liberté du commerce général en tems de guerre.

Si une guerre juste ne se pouvoit faire ou; terminer sans couper toutes les branches du commerce de la Puissance ennemie, sans s'approprier ses vaisseaux; la nécessité des circonstances, la justice même de la guerre, rendroit très-légitime la conduite que

nous examinons. Ce principe est le fondement de tout droit de guerre parmi les hommes. Il est inutile de s'y arrêter. Mais on peut évidemment regarder comme chimérique le cas où la prise de tous les vaisseaux de commerce d'une Nation seroit nécessaire à l'autre pour finir la guerre.

La Nation dont on veut anéantir le commerce a, Monsieur, une puissance fondée sur le commerce ou elle en a une indépendante du commerce.

Si toute sa force consiste dans le commerce, quel avantage la Nation belliqueuse & puissante par elle-même n'a-t-elle pas sur elle ? Quels moyens ne peut-elle pas employer pour conserver ses droits, lui donner la loi, lui prescrire la paix, par les armes, par la négociation ? Si toute la force d'une telle Nation résidoit en effet dans le commerce, & qu'on

fît le projet de l'anéantir , ce ne seroit plus une réparation juste , ou le vœu de la paix , qui seroit l'objet de la guerre : ce seroit la destruction de la Nation même : destruction odieuse & coupable , qui blesse non-seulement l'humanité dûe à la Puissance dont on médite la ruine , mais aussi la justice qu'ont droit d'attendre les Puissances amies dont on attaque parallèlement la consistance , dont on rompt l'équilibre.

Si la Nation que nous supposons , a au contraire une puissance indépendante de son commerce , le moyen cruel qu'on veut employer sera dispendieux & ne sera point efficace. Cette Nation outragée trouvera dans son sein des ressources animées pour soutenir la guerre. Le commerce extérieur nourrissoit son luxe , le commerce intérieur va déployer ses for-

ces jusqu'alors inconnues. Bien-tôt devenue frugale, attentive, elle trouvera un nouveau genre de puissance dans son économie même; son Gouvernement enchaînera par sa modération & la force de ses conseils les autres Puissances de l'Europe; elle créera des flottes; elle enfantera des armées: elle pressera de toutes parts de son poids la Puissance maritime qui couvre la mer d'une foule de bâtimens de guerre, foibles par leur quantité même.

Rome n'avoit point de vaisseaux; quand elle entreprit la conquête de l'univers: Carthage, qui étoit en état de l'acheter, ne sçut pas défendre son propre pays; & l'on vit en peu d'années la Puissance belliqueuse faire disparoître des mers mêmes la puissance commerçante.

La prise des vaisseaux de com-

merce ne peut donc être regardée comme un moyen principal de faire, & de terminer la guerre. Ce n'est point dans le principe à des marchands qu'on la doit faire ; c'est à des soldats. Les Nations, composées d'hommes, agissent entr'elles comme les hommes agissent entr'eux. On ne doit attaquer que ce qui peut se défendre, des armées, des places, des vaisseaux de guerre.

La prise des vaisseaux de commerce ne paroîtra plus alors que comme un de ces moyens subsidiaires qui ne font pas proprement partie, mais qui sont des suites de la guerre, tels que les subsistances, les corvées & les contributions qu'on exige des provinces ennemies qui sont le théâtre de la guerre. Suivons ce nouveau parallèle. Si la prise des vaisseaux marchands est du genre des contributions,

elle doit être assujétie aux mêmes règles. Il ne restera plus qu'à fixer ces règles, ou plutôt à les réduire toutes à cette unique maxime, que les loix de la guerre n'ont jamais permis d'exiger des contributions, qui, sans une nécessité démontrée pour l'objet de la paix, vont à la destruction totale des provinces.

En appliquant cette théorie à la matiere que nous traitons, & en suivant le paralelle établi entre la prise des vaisseaux de commerce & les contributions exigibles, il est évident que la prise absolue & indéfinie des vaisseaux de commerce répond à la dévastation totale des provinces, théâtre de la guerre. Elle produit un effet équivalent sur les villes de commerce, sur les provinces maritimes dont le commerce fonde la fortune. Cet effet ruineux est encore plus sen-

sible dans les colonies qui reçoivent de la mer leur subsistance, & qui ne peuvent réaliser des biens systématiques que par la liberté du commerce. Conçoit-on qu'un moyen de guerre aussi peu décisif pour l'objet de la paix puisse être juste, quand il doit d'un autre côté produire des effets généraux aussi pernicious ?

Pour donner un air d'équité au droit douteux de courir les mers ; pour ôter à cette espèce de guerre le nom de pyraterie qui en exprime si bien la nature, il faudroit la renfermer dans d'étroites limites ; il faudroit, ce semble, n'exiger des vaisseaux qu'une contribution proportionnée à celle qu'on peut légitimement tirer des provinces que parcourrent les armées.

De cette nature de contributions justes paroîtroit être celle d'une partie

de la valeur du chargement des vaisseaux , ou l'usage général & réciproque de rançonner tous les vaisseaux de commerce , pour la moitié , par exemple , de leur valeur. Cette méthode de réduire l'avantage des prises au seul gain de la rançon ne blesseroit point , comme on l'imagine faussement , la politique ; & seroit aussi favorable à l'intérêt des Corsaires , qu'à l'humanité.

Quant à la politique , l'expérience démontre que les prises des vaisseaux de commerce d'une Nation ne diminuent point son commerce. L'émulation renaissante à la paix , a bientôt rempli tous les vuides. Plus d'hommes sont employés alors à la construction , à l'ornement , à l'équipement des nouveaux vaisseaux ; & l'économie intérieure d'une Nation qu'on a voulu appauvrir , gagne par ses per-

tes mêmes , l'occupation d'un plus grand nombre de Citoyens , tandis que la nécessité de reparer ces pertes excite les esprits , & devient au-dehors un ressort qui pousse le commerce au-de-là des limites qu'il connoissoit dans la paix précédente.

Tout se réduit conséquemment , pour les Nations qui exercent entr'elles cette espèce de piraterie , à l'intérêt des Corsaires ; & cet intérêt , au gain de la vente des Vaisseaux. Dans ce point de vue , la rançon est encore le plus grand intérêt des Corsaires heureux ; & ce plus grand intérêt bien entendu , en laisse subsister un en faveur de l'humanité pour les places de commerce dont les vaisseaux sont arrêtés. Le paiement fixe de la moitié de la valeur intrinsèque des chargemens , épargneroit l'avalissement du prix né de la trop grande abondance des prises , les frais

de garde & de vente , en un mot tous les objets de dépense qui absorbent ordinairement la moitié de la valeur des prises. Le gain conséquent de ce paiement égaleroit en effet le produit net des ventes dans le système actuel. D'un autre côté , il en naîtroit dans les places de commerce une balance favorable de pertes & de gains. Le premier effet de cet équilibre seroit évidemment de réduire à la moitié les primes d'assurances que l'on doit exiger dans le système actuel des prises absolues. Bien-tôt ces primes établies sur la supposition de la prise de la moitié des vaisseaux , baisseroient à un quart , à un huitième , suivant la diminution réelle des prises , relative à l'état des forces maritimes nationales.

L'on verroit enfin naître un accord où la Puissance maritime qu'on suppose prépondérante , seroit en état de

faire supporter à la plus foible Puissance les frais de la guerre , en lui laissant les ressources indispensables pour éviter une ruine prochaine , & les moyens de jouir avec quelque réalité de la paix , lorsque le succès des armes l'aura procurée.

L'usage général de rançonner les vaisseaux de commerce , confirmé par des clauses expressees des Traités , formeroit un droit qui seroit une espèce d'adoucissement au droit public actuel , & prépareroit le chemin à une paix universelle sur les mers. Mais moins il reste de pas à faire dans cette route , plus il paroîtroit indigne de la majesté de l'Europe de ne les pas franchir tout-à-coup , & de laisser ses Puissances se vendre mutuellement la liberté du commerce , lorsqu'elles peuvent se l'accorder avec un intérêt égal.

En effet, quelque systême de guerre maritime qu'on embrasse, mais surtout en adoptant le systême plus humain des rançons, quels seront les avantages réels des prises, ou des rançons pour chaque Puissance, si vous en admettez l'égalité entre les Puissances belligérantes? Si vous n'admettez pas cette égalité, par l'effet de la prépondérance d'une de ces Puissances, ce ne peut être que pour le moment. Elle s'établira nécessairement en peu d'années, par les efforts que la haine ou le mépris de la violence feront faire contre la prépondérance de cette Puissance, qui lui donneront des entraves & une égalité d'intérêt dans la conservation de la paix.

Proposez à deux Puissances belligérantes un accord, qui, dans leurs

différens , laisse la mer ouverte au commerce. S'il y a une parfaite égalité de forces maritimes , & une égalité conséquente de succès à attendre, l'épargne du sang , l'adoucissement des malheurs publics, frapperont les yeux des deux Gouvernemens ; l'accord qui procure ce bienfait à l'humanité , leur paroîtra également juste. S'il n'y a point d'égalité actuelle de forces maritimes , l'accord ne paroîtra point juste à la Puissance prépondérante. Il n'a point cependant changé de nature ; il a le même caractère de justice suivant les principes invariables que nous avons établis : il ne fait que cesser de paroître juste.

Il devient par-là bien intéressant de détruire l'illusion , ou la vaine apparence d'intérêt politique , qui déguise un principe de justice si universel ; de

faire toujours trouver aux Puissances cet intérêt , où la justice qu'elles se doivent , se trouve elle-même ; & d'assigner aux Puissances maritimes prépondérantes leur état réel dans le corps politique. Peut-être en montrant le peu de consistance de cette sorte de prépondérance , en verra-t-on évanouir l'injustice & le danger.

Les guerres maritimes n'ont été jusqu'ici que les supplémens des guerres générales. Sous cet aspect , employées comme en sous ordres , les flotes n'ont point été le principal objet des différens ministères , & par elles-mêmes n'ont jamais été décisives pour les grands coups d'état qui se sont frappés en Europe. Depuis que l'Europe a pris une consistance par la recherche & la comparaison perpétuelle des intérêts de ses Puissances , l'atten-

tion de toutes , s'est portée sur le continent : on y a disputé par les armes l'égalité ou la prépondérance , la gloire ou les avantages. Il s'est fait une espèce d'effort général en Europe , de peuples contre peuples ; & les armées ont absorbé les subsides. Cependant le commerce , plus ou moins inquieté par la portion de la force des Etats qui se trouvant superflue sur les frontières refluoit sur les mers , partageoit les malheurs publics , sans rassembler sur lui les craintes & les espérances des peuples.

Dans cette situation générale, quelques Puissances particulières séparées du continent , & qui n'en souffroient point les troubles nécessaires , ont dû naturellement être séduites par le spectacle universel des guerres en Europe ; & , comme entraînées par les manies ambitieuses dont elles avoient l'exem-

ple sous les yeux , elles ont dû porter leurs vûes sur la domination des mers qu'aucun peuple n'affectoit. Leurs subsides qui n'étoient point distraits pour l'entretien des armées , ont formé des vaisseaux de guerre ; & leur quantité excessive, inutile pour défendre le commerce que l'Europe n'attaquoit point, a montré au-dehors une vaine ostentation de forces , également inutile pour attaquer la liberté générale que la puissance réelle de l'Europe peut facilement défendre , dès qu'elle voudra s'armer.

Tel a été le systême de l'Europe : d'un côté une puissance réelle & invincible dont on cherchoit à établir ou à rompre l'équilibre par les armes ; & de l'autre , une puissance fictive & d'un appareil menaçant , que rien n'attaquoit , & qui n'attaquoit rien. Depuis cent ans qu'on a ce tableau

animé sous les yeux , on a vû le continent d'Europe changer par plusieurs révolutions , de vûes , & en quelque maniere , de loix. De nouvelles puissances s'y sont formées , toutes se sont affermies. Qu'on leur compare l'influence ou l'action des puissances maritimes ; que l'on compte leurs succès : où sont les conquêtes , où sont les Empires que la force maritime a fondés , ou conservés ? La protection même du commerce , cette protection , l'effet le plus naturel de l'action des vaisseaux de guerre , a-t-elle procuré une extension de commerce que n'ayent pas égalée dans le même tems de grandes Puissances comme défarmées sur la mer ? Dans cet objet direct de leur politique , la jalousie des Puissances maritimes ne décele-t-elle pas même l'inutilité de la sorte de force dont elles disposent ?

Tout se réduit dans ces Puissances à un vain appareil au-dehors ; & sous l'aspect le plus favorable , à une simple force défensive appropriée à la situation isolée & à la forme de leur territoire.

Mais si quelque Puissance maritime , placée hors du système des guerres du continent , formoit le dessein d'en profiter , en s'asservissant le commerce qui est devenu en Europe le nerf de la *Puissance* ; & si en violant toutes les loix , elle appliquoit subitement l'action de ses vaisseaux de guerre à une espèce de piraterie inusitée , les premières dépouilles seroient le plus grand succès qu'elle pourroit espérer. Tout-à-coup , il se feroit un silence dans le continent d'Europe , les armes y seroient déposées , le calme y succéderoit , les Puissances offensées se ramasseroient sur elles-mê-

mes. Après de courts intervalles , la force intérieure , les armées , les subsides , passeroient sur des vaisseaux de guerre ; toutes les actions seroient mesurées & utiles. Bientôt les flottes formidables des Puissances maritimes , surchargées d'un nombre excessif de vaisseaux , à qui il ne manque qu'assez d'hommes pour les défendre , lassées de craindre les irruptions qu'elles sont destinées à écarter , n'osant rien tenter même de médiocre , dissipées sans combat , chercheroient l'abri de leurs ports ; & l'on verroit ces Puissances superbes , réduites à leur juste valeur , forcées de laisser régner sur les mers les Puissances qu'elles n'y ont point voulu pour égales.

La multiplicité , & la situation plus ou moins favorable des côtes que possède une Nation puissante , combinées avec la quantité de productions de

son territoire, décident, plus que son industrie, l'étendue de son commerce. Sa population & son adhérence au continent, décident, plus que son génie belliqueux, le degré de sa force offensive. La nature a attaché à des choses fixes & perpétuelles les principes de la force réelle des sociétés politiques. Ainsi une Puissance commerçante qui veut exiger des autres Puissances la liberté abusive d'un commerce qui excède visiblement celui que ses productions peuvent lui procurer, l'exigera éternellement envain. L'industrie n'est point un droit en politique; elle est encore moins un agent supérieur à la nature. Une Puissance séparée du continent voudra de même envain l'assujettir; le continent l'accablera promptement de son poids. Les Puissances belliqueuses, c'est-à-dire celles d'entre les Puissances, qui

habitant le continent , y font dans l'usage habituel des armes , auront plutôt bâti des vaisseaux de guerre , que les puissances maritimes isolées du continent n'auroient formé une infanterie , & donné à l'action de leurs armées une espèce de *contiguïté* entre les frontières de leur Etat , & les lieux où les armées agissent.

Ouvrons une fois entièrement les yeux , Monsieur , sur cet objet de terreur , sur ce vain épouvantail qui s'oppose aujourd'hui à la pacification de l'Europe. Une puissance maritime , dans l'étendue du sens qu'on veut donner à ce terme , est un être de raison. La mer ne peut être une demeure fixe , un centre de domination : car quelles en seroient les bornes ? Quelles seroient les défenses fixes d'une Puissance qui a à combattre avec désavantage les élémens mêmes ?

Qu'on parcoure les monumens historiques : a-t-on vû quelques grandes révolutions opérées par les vaisseaux ? Toutes n'ont-elles pas tourné contre les Nations qui ont voulu abuser de la force maritime en la rendant offensive ? Athènes couronnée sur terre par tant de succès, n'a-t-elle pas dû la ruine de sa République à l'entreprise maritime sur la Sicile ? Les Puissances dont l'Empire étoit fondé sur le commerce ont disparu rapidement de la terre, tandis que les Empires fondés sur les armes se sont maintenus ; que les places de commerce protégées par un gouvernement Monarchique, ont subsisté ; & que plusieurs mêmes soumises au despotisme, dont le propre est de tout détruire, ont résisté à la corruption de ses principes. Il se trouve donc un vice radical dans la puissance maritime, & comme un nau-

frage général qui lui est réservé ; presque aussi certain que celui qui attaque ses vaisseaux sur les mers.

De tous ces principes évidens il faut conclure l'égalité actuelle ou prochaine de la force maritime en Europe ; & de cette égalité, la convenance réelle, en un mot la justice d'une convention, qui, supposant cette égalité, donneroit d'abord à chaque Puissance, dans un repos absolu, un gain visiblement équivalent à des pertes & des succès balancés.

Laissez, pourroit dire un Citoyen pénétré de l'évidence de ces principes, aux Monarques & aux Républiques qui gouvernent aujourd'hui l'Europe avec tant de gloire ; laissez l'industrie agissante de vos peuples se partager paisiblement les biens naturels dans tout l'univers. L'égalité nécessaire des risques & des pertes rendroit

droit encore plus inhumains vos brigandages mutuels. Retranchés des loix publiques de l'Europe le droit de ces guerres mercénaires, où l'art de donner des fuites à sa victoire est moins facile que celui de combattre ; ce dernier art moins facile que celui d'éviter le combat ; où les succès , presque inutiles aux Puissances belligérantes , sont funestes aux Nations même désarmées ; où l'action , justifiée par un foible intérêt , se dirige presque ouvertement contre l'humanité même.

Souffrez que les colonies prospèrent pour l'avantage commun de l'Europe à qui leur abondance paye un tribut nécessaire. Laissez-les jouir de leur éloignement. Epargnez les malheurs publics à ces lieux singuliers, où les citoyens de l'Europe ont échangé , en quelque maniere , une partie de

leur vie qu'ils abrègent, contre les richesses qu'ils acquierent à leur patrie. Ne détruisez point par un art meurtrier les hommes, où la nature du climat en souffre déjà si peu. N'allez pas, le flambeau à la main, occuper des contrées riches & fortunées que la cessation des cultures rendroit inutiles pendant la guerre aux usurpateurs, & dont les loix d'Europe ne laissent d'espérance de conserver la propriété qu'aux peuples qui les ont déjà cultivées, & les possèdent par les Traités.

En différant de pacifier les mers, on rendroit peut-être impossible le grand ouvrage d'une paix universelle en Europe. Les lumieres générales y ont déjà fait acquérir quelques avantages contre l'ambition : l'avidité la remplaceroit dans le terrain qu'on lui a fait perdre, si l'on ne s'opposoit point à ses démarches hardies. Il sem-

ble qu'il y a lieu d'espérer que l'Europe n'adoptera jamais irrévocablement des loix, qui établiroient dans chaque corps de Nation des prétentions sur la fortune des particuliers des autres Nations. La rareté des guerres maritimes, ou le peu d'étendue qu'on a jusqu'ici donnée à leur objet, n'ont point permis d'en examiner encore les convenances. Mais si ces guerres se généralisoient par un changement forcé de système en Europe, qui transporterait la force intérieure des Etats du continent sur les mers; si sur-tout une Puissance unique réussissoit à appauvrir toutes les autres en asservissant leur commerce; l'avidité, l'ose-t-on dire, devenue nécessaire viendrait également à former l'esprit général dans le continent, les mœurs généreuses de l'Europe fondées sur l'usage d'une liberté générale

se corromproient , & l'on y verroit peut-être paroître avec le temps cet esprit vil de conquêtes connu dans l'Asie , où le gain & non la gloire des armes , est l'objet de la guerre ; & où un despotisme général , fondé sur la ruine des loix , est le terme des succès.

En assurant au contraire la liberté des mers , on diminue les difficultés de la pacification du continent , on s'en approche chaque jour. L'esprit de commerce inspire toutes les Puissances ; la cupidité met un frein à l'ambition. On gouverne toujours sûrement les hommes par leurs passions. Les loix publiques seront invincibles contre le goût de domination des peuples , si elles peuvent s'étayer de quelques passions aussi générales que l'est celle de l'ambition.

Je suis , &c.

Ce.... Août 1756.

L E T T R E X V I.

Examen du système d'une Paix universelle en Europe.

N O U S voilà arrivés , Monsieur ; au plus grand des projets , s'il étoit le plus exécutable. Les hommes seroient-ils plus heureux ou meilleurs, dans le système d'une paix perpétuelle , que dans le système actuel de l'univers , mêlé de guerre & de paix ? Ne verroient-ils pas disparaître, pris séparément, autant de vertus , ou de valeur naturelle, qu'ils en acqueroient ? Et de leur côté , les constitutions de gouvernement , bornées aux soins de l'économie intérieure qui ne tarderoit pas à être perfectionnée , ne perdrieroient-elles pas autant d'avantages pour leur durée , qu'elles en pour-

roient compter d'acquis pour leur félicité ? La paix perpétuelle ne seroit-elle pas par-là une simple compensation, même peu avantageuse, de la perte des vices & des dangers qu'une providence intelligente rend utiles aux sociétés humaines ? C'est une question purement philosophique.

Mais quelques soient ses avantages ou ses inconvéniens, cette paix universelle est-elle possible au milieu de la fluctuation des passions humaines ? Quelques-unes de ces passions lui seroient-elles favorables ? Si elle est possible, dans quels tems, par quels moyens peut-elle s'exécuter ? A quels signes certains reconnoitra-t-on qu'on approche de ce terme heureux ? L'esprit humain a-t-il enfin des ressources pour en hâter les momens ? Voilà l'objet politique que nous nous proposons de discuter.

Dans quels tems essayeroit-on, Monsieur, de faire valoir la possibilité d'une paix générale, où les hommes ne se trouvaient point armés dans quelque contrée de l'Europe; où ne se signât point quelque Traité forcé; où la mort prochaine d'un Souverain destinée à être suivie d'une nouvelle disposition dans la succession de ses Etats, n'entraînât point de négociations pour hâter, ou différer la guerre?

Quant aux moyens, embrassera-t-on le plan d'une législation générale en Europe, dont l'esprit le plus systématique n'a pû encore raisonnablement concevoir le simple projet? Attendra-t-on le bienfait de la paix, de la lassitude universelle des Puissances, d'un nouveau rapport de force & de convenance qui se trouvera à la fois dans les différens gou-

vernemens , ou d'un certain esprit qui s'y répandra ?

Si l'on s'arrêtoit à ces premières vûes générales, les esprits les plus modérés, les plus indulgens sur les systèmes, trouveroient à peine la question propofable : mais en approfondissant, les moins favorables aux systèmes trouveroient peut-être lieu à des espérances bien fondées. La grandeur de l'objet doit déterminer à l'examen qui peut résoudre ce problème intéressant : & cet examen exige une espèce de curiosité ou de recherche de principes fondés sur le raisonnement & l'observation, qu'on puisse se rendre propres. Sans cela, on ne verroit que ce que les autres ont toujours vû, quoique les circonstances & les objets mêmes qu'on veut examiner aient changé de nature ; on nieroit, parce qu'on a toujours nié ; & les préjugés

qu'on s'est formés sur les premiers principes des sociétés humaines, toujours rappelés par la malignité du cœur, ou la foiblesse de l'esprit, & comme interposés entre les objets & soi, ne permettroient pas d'en distinguer la nature & les convenances réelles.

L'opinion inhumaine des politiques spéculatifs qui ont établi la force comme le premier droit humain, a dégradé dans notre idée, & peut-être corrompu en effet, l'humanité. Elle a fait regarder la guerre comme une nécessité. Une opinion plus juste & plus utile seroit celle qui établiroit la paix comme l'état naturel des hommes : elle feroit regarder la paix comme un bien qui leur est propre & qui ne peut enfin leur échapper. Mais quand l'amour du repos ne constitueroit pas proprement l'état de

Nature ; c'est-à-dire , quand il ne seroit pas un sentiment profond & involontaire par lequel la nature a dû dans tous les tems gouverner le plus généralement les hommes ; il formeroit le lien de l'état de Société , qui ne peut subsister dans un trouble habituel. La paix est le vœu de tout citoyen. Elle est même le vœu de celui qui projette la guerre. Que cherche une Puissance politique par la guerre ? Un Traité utile à elle seule , & par-là injuste. Un Traité utile à tous devient alors l'objet de la recherche de tous les peuples réunis. Si quelque Ministre d'un esprit élevé , si quelque négociateur heureux , réussissoit à le procurer , un tel Traité n'auroit plus besoin d'être renouvelé , il seroit perpétuel. Ainsi le système d'une paix perpétuelle n'est point la chimère d'un citoyen pacifique , le rêve d'un homme de bien. C'est un

projet réel que les peuples de tous les siècles éclairés, & surtout du nôtre, ont eu également en vûe. La paix est l'objet de tous les Etats ; la paix passagere est l'objet des Etats ambitieux ; la paix perpétuelle l'objet des Etats foibles.

Heureusement pour l'humanité, l'ambition est imprudente & se perd par l'impétuosité de ses mouvemens, tandis que la foiblesse est industrieuse contre elle, & devient forte par sa défiance & l'union de ses ressources. Les Puissances foibles unissent ordinairement leurs armes contre la plus forte. L'utilité dont peut être un nouveau Traité est la raison secrète qui fait violer l'ancien, & cette utilité prévûe est relative à l'Etat qui la recherche. L'espérance qu'il a de la réaliser naît du sentiment de sa force, & de celui de la foiblesse des Etats qu'il



veut dépouiller. Un équilibre entre plusieurs Etats qui forment un corps politique également résistant , a dû conséquemment paroître le frein le plus réel des Puissances belliqueuses , le moyen le plus sûr d'amener la paix ; & c'est en effet par l'équilibre que les peuples de l'Europe tendent aujourd'hui à une espèce de paix indéfinie.

Cet équilibre a été connu , adopté , & violé dans tous les tems. On l'a vû paroître en Europe toutes les fois qu'il s'est trouvé un certain nombre d'Etats libres , soit Monarchiques , soit Républiquains, rassemblés & contigus. Pour le despotisme , on sçait qu'il a toujours formé son équilibre par les vastes solitudes qu'il met autour de lui. Ce seroit une histoire curieuse que celle de l'utilité , & de l'inutilité de tous les équilibres politiques. En général , ils ont été utiles

pour adoucir les procédés des guerres, & les abréger. Ils ont été inutiles pour les prévenir, & pour perpétuer la paix.

Le système d'un équilibre quelconque a même toujours nui à celui d'une paix perpétuelle. Il lui est diamétralement opposé. L'équilibre est un état que quelque événement indépendant de la volonté des hommes peut sans cesse déranger, & qu'il faut maintenir avec effort. La paix perpétuelle seroit un état entretenu par des loix fixes, par un Tribunal, par quelque Puissance supérieure, & sans aucune espèce d'action; car toute action dans des Puissances libres mène nécessairement à la guerre.

La nature de l'équilibre décide donc des guerres plus rares & plus adoucies; mais son propre maintien décide la guerre. Le premier coup

d'œil, un examen plus réfléchi, l'expérience des siècles passés & présents, tout concourt à le prouver. Les raisons d'agir parmi les hommes donnent toujours naissance aux prétextes; le véritable intérêt, aux intérêts apparens; les principes réels, aux systèmes; & les systèmes, au changement de l'état des choses qu'on veut rendre permanentes. Ainsi l'on doit armer nécessairement sous le vain prétexte d'un dérangement d'équilibre, aussi souvent qu'on armera pour le maintenir en effet; les faux intérêts doivent souvent prendre la place des intérêts réels dont ils ont le masque; les systèmes doivent prendre celle des principes. S'il se trouve alors un équilibre qui soit un point dont on puisse partir pour fonder une paix durable, cette situation est d'abord remplacée par une autre situation qui forme un point plus

éloigné ; & la fédération générale & perpétuelle qu'on alloit atteindre , en perdant tous ses degrés de certitude , devient une simple espérance , un nouveau projet. D'un autre côté , les Puissances fortes sont inquiètes ; les Puissances foibles , soupçonneuses ; les petites Puissances , intrigantes & adroites à fonder leur élévation sur les troubles généraux. L'ambition , la gloire , l'amour même de la paix , fait concevoir à un Ministre , à un Prince , à un Héros , le projet de se mettre à la tête de l'équilibre. On fait , comme Philippe de Macédoine , la guerre pour être admis au droit de maintenir la paix. Enfin ce sont les Puissances les plus foibles qui s'arment contre la plus forte ; situation critique qui doit toujours se renouveler. A peine les premières de ces Puissances ont-elles anéanti le fantôme de Monar-

chie universelle qu'elles craignoient ; qu'elles attaquent leur propre ouvrage ; & que s'appercevant qu'elles n'ont fait que déplacer la prépondérance , sans espérance de la pouvoir jamais détruire , elles s'incorporent la puissance qu'elles ont déprimée pour déprimer celle qu'elles ont élevée. Dans ce flux & reflux de force & de pouvoir , les révolutions peu décisives de leur nature se multiplient ; les négociations corrompent le succès des armes justes , ou favorisent les armes injustes ; les Traités tentent de se supplanter , ou de se rectifier ; les guerres se perpétuent.

Ce n'est donc point sur l'équilibre actuel qu'il faut fonder l'espérance d'une paix perpétuelle. Un équilibre perfectionné où l'on seroit arrivé au but le plus utile qu'on puisse s'y proposer , qui est de le fixer lui-même

par une législation permanente, cet équilibre n'accroîtroit pas beaucoup dans la spéculation nos espérances. Dans l'équilibre actuel, on arme sans cesse le foible contre le fort. Dans l'équilibre fondé sur une législation en Europe, on verroit les Princes sujets de cette législation, armés contre le Magistrat, ou le chef de la législation, à peu près comme on voit des Républicains gouvernés par un Souverain lui contester sans cesse son pouvoir. Dans tous les deux, les moyens de conserver sont peu proportionnés à la fin, & l'attaquent sans cesse.

L'insuffisance de l'équilibre, & la continuation des guerres, ont leurs racines dans les passions des hommes, & même des gouvernemens. Un esprit général inspiré par la raison & l'humanité, qui adouciroit ces pas-

sions en Europe, y fortifieroit l'équilibre ; mais un esprit général fondé sur un intérêt évident d'éviter la guerre, qui combattroit les passions mêmes, seroit le moyen décisif d'une paix universelle.

Pour s'assurer de la possibilité d'une fédération universelle, paisible, & uniforme en Europe, il faut donc rechercher si l'une de ces deux espèces d'esprit général y est née, ou y peut naître. Avant d'asseoir un jugement sur l'avenir, rappelons le passé, & jugeons le présent, en le lui comparant.

Dans le droit public de l'Europe, dans les démarches des différens Ministres & les méthodes des négociations, dans les actions générales des Puissances, se trouve-t-il en notre faveur sur l'antiquité une supériorité de raisons, & de connoissances du véritable

intérêt de chaque Etat, qui soit une
une disposition prochaine à une nou-
velle révolution dans les esprits, &
à l'établissement d'un esprit général
favorable à la paix ; qui distingue en
un mot avantageusement les tems pré-
sens, des tems anciens ? Car ancienne-
ment il y a eu un équilibre de puis-
sances, il y a eu des lumieres, des
loix, des mœurs, un esprit général ;
& il n'en a point résulté de paix uni-
verselle.

Il faut faire un aveu que des véri-
tés trop cruelles nous arrachent Dans
les grands mouvemens des sociétés
générales, les déhors de l'esprit hu-
main sont les mêmes que de tout
tems. Un sentiment de justice & d'é-
galité n'est encore marqué ni dans les
Traités, ni dans les négociations
perpétuelles qui occupent l'Europe.
La guerre est adoucie, si l'on veut ;

ses formes sont moins cruelles : dans tout le reste , on reconnoît la dureté du droit public de l'antiquité. Les lumieres philosophiques n'ont point encore pénétré jusqu'à la politique. Ces lumieres sont réduites à former sous nos yeux les tableaux variés dont on essaye de décorer l'entretien ; ou , tout au plus à nourrir ce goût de patriotisme , qui , selon le degré de vérité , ou d'imitation servile des mœurs étrangères , qu'y mettent ceux qui le professent , est devenue la vertu ou le vice à la mode. Elles ne sont point encore des choses d'usage. Tout pense , ou tout veut penser. Le particulier obscur , l'homme de Lettres , le Ministre , le Prince , en réfléchissant sont , à la gloire de notre siècle , hommes & citoyens ; en agissant , en exécutant , les Princes , ne sont que politiques : il semble que dans le rôle

qui leur est affecté, ils doivent séparer ces deux qualités si naturellement unies. La politique a été en effet imaginée pour les hommes : mais dans le mouvement de tourbillon qui entraîne les Gouvernemens, l'on croiroit toujours que ce sont les hommes qui ont été faits pour la politique.

Les sociétés générales sont encore aujourd'hui comme dans l'antiquité la plus reculée, les seuls corps qui ne jouissent point de l'état de société. Elles sont, les unes à l'égard des autres, entend-t-on encore dire tous les jours, dans l'état de nature. Et quel est cet état de nature? Y admet-on du moins une espèce de Justice? Les gens profonds dans l'histoire de tous les tems, les esprits forts, ceux qui connoissent le monde, sourient également à la demande. Quelques Moralistes essayent de prouver qu'il en

existe une ; mais on sent aisément à l'obscurité de leur texte que la guerre doit toujours en être le commentaire. La force décide sans cesse de la justice ; l'épée dénoue , ou coupe tous les nœuds du droit public.

Qu'il me soit permis , Monsieur , de montrer l'Europe telle qu'elle se présente dans un examen réfléchi, d'en offrir un tableau naturel qui justifie le petit nombre de pas que l'esprit humain a encore fait faire au système général des Puissances vers le but d'une conservation commune , réelle & perpétuelle. Nous jugerons aisément que ce n'est pas dans les principes, & en quelque manière , dans les dogmes de la politique , mais dans les causes particulières qui peuvent les enchaîner , que nous devons chercher les moyens d'une pacification générale.

Je suis , &c.

Ce .. Août 1756.

LETTRE XVII.

*Suite de l'Examen du Système d'une
Paix universelle en Europe.*

L'EUROPE, dans la nouvelle situation qu'elle a acquise il y a deux cens ans par la découverte de l'Amérique, d'où est né par hazard, par nécessité, ou par émulation, le commerce général, foible dans chacune de ses subdivisions entre les différentes Puissances, selon celui de ses principes qui lui a donné le mouvement; l'Europe, dis-je, semble se débarrasser des enveloppes d'une nouvelle formation. A des yeux attentifs, les démarches inquiètes, l'action incertaine, les développements timides qu'on remarqueroit dans une Nation nouvelle qui tendroit à former un

peuple civilisé, s'y découvrent pour former des peuples perfectionnés. Comme tout est relatif ; comme à celui qui est assis dans un centre, différents objets qui se meuvent à différents points de distance, paroissent s'approcher plus ou moins de ce centre par l'action de mouvements égaux ; l'on peut considérer l'esprit humain employant une masse égale, quoique peut-être une activité inégale, & par ce secours seul, développant ici les loix civiles, là perfectionnant les loix des Nations.

L'Europe par la communication de lumiere la mieux établie, dont les monuments historiques nous présentent l'exemple ; l'Europe dont tous les peuples peuvent aujourd'hui concourir à l'illustrer, féconde en hommes, en arts qui les occupent, en biens que leur industrie procure, a été instruite

à mieux gouverner les hommes , & semble avoir découvert l'art qui doit un jour servir à perfectionner sa police & ses loix domestiques. Malgré le pronostic des esprits difficiles dans l'estime qu'ils font de l'humanité , ne doutons point que le commerce ne s'y érabilisse dans ses justes proportions , & ne vienne à s'y balancer avantageusement avec les autres propriétés des Citoyens ; que la finance (nouvel objet de législation) ne s'y assujettisse à des systêmes simples , clairs & utiles ; que le luxe n'y prenne une mesure ; que les mœurs sociables , en devenant plus sociables encore , n'y dépouillent par lassitude même du vice , une partie de leur corruption ; & qu'après tant de mouvements , on ne s'y repose dans une espèce de vertu générale , que l'esprit public ne s'y répande , & n'y élève les esprits des Ci-

toyens dans chaque espèce de Gouvernement. C'est l'effet d'un art ou d'un principe une fois connu , d'avoir des progrès & des développemens.

Mais il n'est point encore d'art , même dégrossi , qui forme des Citoyens de l'Europe , & qui se propose d'appliquer le bienfait des loix à l'espèce humaine. La sainteté du nom de la liberté & de la justice sert encore de prétexte à la fierté des moindres Etats , à l'ambition ou à l'avarice populaire , comme dans les tems les plus reculés. L'équilibre entre les Puissances est le fondement d'espérances nouvelles , le terme caché d'une domination ouvertement recherchée ou secrètement usurpée. Inutilement l'esprit des constitutions Germaniques qui a pris le dessus , a-t-il adouci l'esprit de conquête ; & une religion qui doit être chère aux hom.

mes , a-t-elle purifié le droit des gens des suites odieuses des guerres , de la servitude des vaincus. La Nature humaine a cessé de recevoir des affronts dans chaque homme ; les sociétés entières peuvent encore être dégradées ; il n'est point de loix qui défendent un Etat contre un autre Etat. L'ambition du commerce s'est substituée à celle des conquêtes , & travaille également les Nations. L'Europe , en un mot , semble encore à bien des égards une *Société naissante* , dans ses Traités , dont l'objet n'est jamais fixe ni commun à toutes les Puissances , & qui ont moins paru jusqu'ici être l'instrument d'une paix réelle , que la méditation d'une guerre plus heureuse ou plus générale.

S'il étoit question de démontrer des choses aussi connues , je ferois voir le Ministère dans chaque Gouverne-

ment apportant les mêmes soins dans les courts intervalles de paix à perfectionner la Nation qui lui est soumise, qu'à se roidir contre la perfection des Nations voisines, qu'il tente sans cesse de séduire ou de corrompre; qu'à préparer, à méditer leur humiliation ou leur destruction. Qu'on veuille donner un nom à cette destruction politique; qu'on cherche à apprécier ce système d'intrigues transcendantes, ce sera raison d'Etat; qu'on examine ces grands objets en détail, ce sera une suite d'outrages, faits avec un art réfléchi à la Nature, & le malheur d'un grand nombre d'hommes vainement nommés étrangers, puisque l'humanité les reclame, dont la défiance de chaque Gouvernement le rend coupable.

Dans les ruptures, je ferois voir le droit de la force appliqué sans vaines

couleurs, sans palliatifs à la société : droit absurde qui n'a même pas régné dans l'état prétendu de nature, où les forces étoient égales. Je montrerois la guerre la plus courte, rendue par-là même & par l'appareil qui la décide telle, la plus destructive ; la guerre qui n'est qu'un remède devenue plus que jamais un commerce, & utile seulement au plus puissant.

Dans les Traités faits ou rompus, ou plutôt dans les moyens dont on se sert pour les former, les attaquer, ou se défendre contre eux, je montrerois les Peuples ou les Rois hardis ou timides, souvent l'un & l'autre à la fois sous divers aspects, osant tout entâmer & n'osant rien achever de juste ; appuyant leurs démarches sur les fondemens des loix civiles de leurs Etats ; obscurcissant plutôt que formant le droit général des Nations.

Je ferois entendre les négociateurs demandant ce droit à tout écrivain moral ou politique ; je les ferois suivre de l'œil consultant Grotius & Puffendorf , les Jurisconsultes d'un droit qui n'existe point , puisqu'on en délibère ; c'est-à-dire les politiques de tous les tems , sublimes & transcendans dans l'administration intérieure , & tâtonnant dans les affaires générales , toujours incertains des motifs qui les y déterminent , ou des couleurs sous lesquelles ils paroîtront aux yeux de l'Europe , cherchant des autorités chez les simples Citoyens , qu'ils auroient pû instruire , & qui n'auroient dû être que les historiens de leurs systêmes.

Nous ne pouvons , Monsieur , nous le dissimuler , les peuples se défient respectivement de leur prospérité ; & dans l'Etat le plus florissant , il est en-

core un sentiment flétrissant , qu'on ose avouer , qui y fait craindre les dernières extrémités , en cas de prépondérance d'un Etat voisin. Ainsi la passion , la crainte & l'espérance qui s'y joint , & non la raison , cette souveraine des Etres intelligents , gouvernent les Etats. Dans cette situation de trouble habituel on consulte , on cite au lieu de loix , les exemples de tems & de situations semblables. On avoue les craintes comme un remède aux craintes mêmes. On arme , on défarme. Les tems anciens reglent les âges présents. On doute des forces de l'esprit humain , on craint de lui confier un grand dessein ; on n'ose enfin imaginer ou créer une nouvelle législation décidée pour l'Europe , ni appliquer de peuple à peuple la loi qui gouverne de Citoyen à Citoyen.

Telle est , Monsieur , l'espèce de
O iv

tableau qui s'offre sans cesse aux yeux les moins clair-voyans , & fait désespérer du succès d'une fédération générale , ceux qui faisant dépendre tous les événemens de la politique des systêmes fixes de gouvernement , n'admettent aucune cause naturelle , ou accidentelle , qui puisse forcer ces systêmes , & les faire plier de toutes parts.

Ces causes indépendantes de la politique systématique existent cependant ; & elles agissent dans notre siècle , quoique peut-être peu remarquables encore parce qu'elles ne peuvent l'être entièrement que par leurs succès absolus. Si j'ose en dire ma pensée , lorsque de toutes parts chacun frappé des objets de crainte se dissimule les espérances ; il semble , après un examen réfléchi , qu'il y ait enfin lieu d'attendre une révolution heu-

reuse en faveur de l'humanité ; mais il n'est pas aussi facile d'en fixer ni le tems , ni les dangers , ni tous les effets naturels lorsque les dangers seront une fois surmontés.

Un esprit général fondé sur un intérêt purement économique dans la paix , paroît s'accréditer dans l'Europe , couler lentement dans les esprits , & passer avec des gradations insensibles de ceux qui obéissent à ceux qui gouvernent. Peut-être cette sorte d'esprit général s'étayera-t-il bien-tôt du secours d'un autre sentiment plus noble , mais moins agissant , qui se fonde sur une justice absolue. L'intérêt qui persuade les grands crimes peut facilement persuader les vertus naturelles , & développer l'humanité dans les cœurs. De la manière d'ailleurs dont est faite l'espèce humaine , l'usage la décide plus que la raison. Il est

plus dans la nature qu'une paix durable fasse connoître & cultiver une justice générale, qu'il ne l'est qu'une pareille justice déjà respectée parmi les hommes décide cette paix. Aucun esprit commun dirigé au but d'une paix perpétuelle ne préside donc aux Traités de l'Europe, mais il en est un qui veille à leur conservation. Nous nous trouvons dans cette circonstance favorable, encore nouvelle, encore peu développée, mais la seule où une paix générale soit possible sans Loi, sans Tribunal, sans système compliqué, & par la seule habitude de jouir de cette paix même; dans cette circonstance, dis-je, où toutes les Nations commencent à préférer les commodités, l'abondance, & les arts, à la gloire coupable de se dominer ou de s'affervir mutuellement. De ce que l'antiquité, dont

notre politique générale a adopté les principes , ne nous a point fourni d'exemple d'une paix perpétuelle , il ne faut pas conclure que notre siècle ne puisse en laisser le bienfait , ou l'espérance , à la postérité. Ni le commerce , ni l'esprit de commerce , ne regnoit anciennement , comme il regne de nos jours , dans un corps politique assez étendu pour résister par sa confédération à tout autre corps politique dans l'univers. Les Puissances commerçantes ne faisoient point la guerre par système , mais par nécessité. Les Puissances belliqueuses méprisoient le commerce. L'antiquité ne peut point servir d'exemple avec de si grandes disparités. Il ne nous reste qu'à nous assurer si cette maturité nécessaire dans l'établissement de tous les systèmes politiques , qui n'est déterminée ni par nos vœux ni par

nos projets , se décèle dans les mœurs de notre siècle en faveur d'une paix réelle ; ou si elle est réservée aux siècles qui suivront le notre , bornés alors à rassembler en quelque façon , les principes d'une si grande révolution.

Ce point de maturité n'existoit évidemment point , lorsque *Henri IV* , maître de son Etat & du cœur de ses sujets , armoit la France pour l'exécution d'un projet qui devoit l'immortaliser , quel qu'en fut le succès.

Le système d'une paix générale en Europe prêté à ce grand Roi , est , à quelqu'Auteur qu'on le doive , le projet d'une ame très-élevée. Lorsqu'il fut écrit par ceux qui redigèrent les Mémoires de Sully , les moyens extérieurs , tels que la volonté du Prince , si on la suppose réelle ; ses trésors , fruits de l'économie ; le génie des Puissances moyennes de

l'Europe fatiguées de guerres continues, & qui étoient venues à ne voir dans la paix que ce que le peuple y voit lui-même, le repos & l'épargne du sang ; la situation de la Puissance prédominante d'alors qui commençoit à décliner ; les moyens extérieurs, dis-je, étoient abondans : mais les moyens essentiels qui devoient subsister après le succès, & servir à le perpétuer ; ceux qui en assurant à chaque Etat sa consistence naturelle, en enchaînant les Puissances, rendoient les peuples plus heureux, ces moyens n'étoient pas encore nés. Ils dépendoient de l'esprit de Commerce ; c'est-à-dire d'un commerce assez généralisé en Europe pour qu'il fixât l'attention des Gouvernemens, & qu'il y fut employé comme un des instruments de la puissance publique.

Ce Prince guerrier, dans un siècle où les arts de la paix n'étoient pas encore assez connus, eût achevé par la vertu militaire, ce que Richelieu exécuta après lui par le génie. Il eût fans doute réuffi dès-lors à substituer la puissance d'influence de la France à celle de l'Allemagne : projet illustre dans son principe, mais malheureusement borné à la gloire. S'il eut tenté le projet chimérique d'égaliser les Puissances, & d'établir par les armes une législation dans l'Europe, les armes y eussent bien-tôt détruit la législation même. Je ne parle pas des inconvéniens que les politiques trouvent dans le Gouvernement d'Allemagne, ni de l'incompatibilité des différens principes de sa constitution, s'ils étoient transportés dans une plus grande étendue de pays, & appliqués à toute l'Europe. Je suppose la

fédération de l'Europe exécutée sur ces principes au commencement du dernier siècle. Lorsque depuis, l'esprit de commerce qui s'est formé a prévalu; lorsque les peuples ont eu goûté le genre de bonheur qui y étoit attaché, & que les Nations les plus industrieuses se sont formé de grandes & riches colonies, les premières loix de la fédération eussent-elles suffi? Non, sans doute, & moins encore que celles de l'Allemagne ne suffiroient, si deux ou trois de ses Puissances établissoient des ports nombreux, avoient des milliers de vaisseaux & tiroient de colonies nouvelles des revenus immenses. Le Système de la fédération générale eût donc été exécuté & bien-tôt abandonné; ou il eût détruit l'esprit de commerce & desséché toutes les sources de l'abondance & du bonheur public en Europe.

Aujourd'hui l'on peut faire des loix sur ce qui n'étoit pas connu & l'est devenu depuis ; sur le commerce existant des Puissances ; sur leurs colonies. Par-là le projet se développe visiblement & semble sortir nouvellement des mains de la nature : mais les loix ont toujours été violées , & le systême d'une paix perpétuelle ne peut porter solidement que sur des usages intimes & indispensables des sociétés, & sur les mœurs des hommes. C'est dans les mœurs qu'il faut chercher en général la durée des loix publiques. Ont-elles déterminé dans notre siècle un penchant invincible & général à la paix ? Ont-elles détruit les préjugés de gloire & de prépondérance ? Ont-elles enfin donné au projet d'une paix universelle cette maturité qui ne s'y trouvoit pas , il y a un demi siècle ? Ou

ne nous y acheminons-nous point encore à pas lents , certains d'arriver , incertains du tems où nous arriverons ?

De la décision de ce point délicat , dépend celle de la question même. Ce sera l'objet d'une dernière lettre , & par où je terminerai cette longue correspondance.

Je suis &c.

Ce 1 Août 1756.



L E T T R E X V I I I

E T D E R N I E R E .

*Suite & fin de l'Examen du Système
d'une Paix universelle en Europe.*

L'ESPRIT de Commerce est aujourd'hui, Monsieur, l'esprit général, comme nous l'avons observé : mais cet esprit, pour établir un penchant naturel à la paix, doit se borner dans chaque société à y conserver les biens naturels, doit y être l'esprit de conservation. Dans toutes, il s'étend à un commerce universel, il est l'esprit d'acquisition. Il semble qu'il y ait une certaine ambition des peuples mêmes à satisfaire, avant l'établissement d'un projet de paix que le génie des Nations de l'Europe tient comme suspendu sous nos yeux. Cette

ambition des peuples satisfaite, celle des conquêtes peut être facilement restreinte & contenue dans les Souverains. Mais quelle que soit la flexibilité de cette première espèce d'ambition, quelque prochain, quelque modéré même que soit le terme qu'elle se propose, cet état de fermentation n'est point l'état de paix.

Un commerce universel dans le sein de chaque Nation est un être visiblement chimérique. Aucune Nation ne le réalisera jamais, mais plusieurs d'entre elles s'efforçant sans cesse d'y parvenir, quelques-unes viennent à dominer dans le commerce, les autres y demeurent asservies; & il en résulte des guerres directes, ou les moyens de faire avantageusement celles de toute espèce.

L'esprit de commerce universel, ou de tout le commerce possible, est in-

juste par lui-même dans le peuple qui conçoit le projet de s'en enrichir. Il appauvrit les autres peuples. Mais à se borner aux simples vûes politiques, il établit entre les Nations trop d'inégalité. D'un côté il y a toujours un dessein formé d'armer pour acquérir : de l'autre il y a toujours un dessein formé d'intriguer pour conserver. Par une conséquence naturelle, ni l'usage habituel de la paix ne se place dans les mœurs générales, ni la facilité de la conserver ne se trouve dans les principes économiques de chaque constitution.

En un mot la paix perpétuelle ne dépend pas d'une simple loi politique conventionnelle ; elle dépend de l'usage utile qu'en peuvent faire tous les peuples ; d'un esprit commun qui formera leurs mœurs & en quelque sorte les manières des Gouvernemens ; de

l'esprit général de commerce : & l'esprit de commerce ne peut être général , que le commerce ne le devienne lui-même , en se subdivisant , en se partageant à chaque Nation dans le rapport que la nature même a marqué à chacune d'elles.

Comment la paix subsistera-t-elle entre tous les peuples , lorsque les uns auront sans cesse à redemander aux autres la liberté du commerce de leur propre territoire usurpée par une industrie étrangère ; lorsque la paix ne fera suivie de l'abondance que pour le plus petit nombre de ces peuples ?

Qu'importe à l'espèce humaine que la population , les trésors de la terre , les commodités publiques se rendent dans un ou deux centres en Europe , & en laissent les extrémités désertes ? Est-il intéressant d'appeller , ou de fixer dans un petit nombre de lieux

tout l'univers ? De quel danger plutôt n'est pas cet amoncellement de puissance propre à égaler tous les hommes par le malheur , & à détruire par une révolution funeste dans les constitutions , le bonheur même des peuples avantagés en apparence par cette distribution inégale des richesses ? La nature ne fait point d'acception d'un peuple ou d'un autre. Laissons-lui librement répandre les hommes , les manufactures , les vaisseaux , dans tous les lieux où elle a placé l'espérance des moissons , où la terre se prête aux subsistances. Elle leur accordera avec des vœux modérés , & des forces égales , la paix pour dernier bienfait.

Ici mes regards , Monsieur , se perdent dans une foule de conséquences simples , & qui ne paroissent systématiques que parce que vivant dans l'Empire des systèmes , nous prenons

les systêmes mêmes pour la simplicité. Ici commenceroit un vaste ouvrage ; si je l'avois entrepris , & si mon objet n'étoit pas rempli en vous montrant la possibilité du projet que nous examinons.

Cette possibilité existe évidemment ; elle se trouve dans l'esprit général de Commerce dont nous ne pouvons méconnoître les traces sensibles en Europe : elle sera un jour réalisée , lorsque chaque Nation faisant le commerce de ses productions par ses vaisseaux , & égalant relativement son industrie à celles des Nations voisines , l'esprit général de commerce tempéré & modifié , se réduira par-tout à l'esprit de conservation.

Bien loin que la paix générale puisse être une loi qui assure à quelques Nations leurs usurpations industrielles , cette paix ne subsistera de sa na-

ture que par un simple usage, & par des convenances générales bien senties ; lorsque l'industrie fera réciproque ; lorsque son exercice, devenu libre à tous les peuples, rendra la paix également nécessaire à tous les points de l'Europe ; lorsque, pour exprimer tout par une idée simple, il n'y aura, dans un siècle où l'on est venu à réduire la politique en calcul, aucune utilité économique hors de la paix, aucun bien particulier sans le repos général. Cette généralisation du commerce sera au surplus dûe aux tems, aux circonstances, aux efforts du ministère intérieur des divers Etats, à quelque coup hardi frappé en Europe, & à des guerres malheureuses qui dissuaderont les Puissances ambitieuses de nombre de préjugés politiques.

Le préjugé, que la concession forcée du commerce dans le territoire,

ou dans les possessions éloignées d'une autre Nation Européenne puisse former un droit réel & durable ; celui, que l'interlope , cette honte des Nations policées , soit un exercice légitime de la liberté des Puissances commerçantes , & qu'en général les droits de l'industrie puissent se mesurer par les besoins qu'une Nation se forme sans cesse par ses entreprises hazardées ; ces préjugés dont s'arment les oppresseurs des mers , ne soutiendront peut-être pas long-tems l'examen intéressé de l'Europe.

Peut-être notre génération même verra disparoître le préjugé encore plus singulier qui constitue dans nos idées une Puissance maritime : ce préjugé , qui , trompant par les yeux les peuples même intéressés à le détruire , semble désigner à une terre environnée des eaux de la mer , à un Isle ,

un droit plus marqué de faire monter ses peuples sur des vaisseaux, & d'étendre arbitrairement son commerce : comme si au premier coup d'œil trois cens lieues de côtes environnées circulairement des eaux, avoient plus de ports, plus de rivages, plus d'usages maritimes, que trois cens lieues de côtes qui se prolongent le long du vaste continent de l'Europe ; & que par la loi même de la nature, le Commerce ne fut pas reductible aux moyens réels de le faire & de le perpétuer sans l'injure des autres Nations.

Peut-être verrons-nous se dissiper ce préjugé vivant & palpable, cette foule de vaisseaux destinés à la guerre pendant la paix, qui du sein d'une Nation isolée des autres, menace tous les Continens & toutes les Mers du monde connu ; ces vaisseaux dont l'u-

sage pendant la guerre , se borne à un vain appareil , ou à des succès peu décisifs , toujours inférieurs aux dépenses immenses qu'ils entraînent; dont enfin dans des tems douteux , une piraterie subite sur les mers n'a montré le crime & le danger , que pour laisser voir dans la lente résistance que leur a opposé une Nation puissante , alors défarmée, & dans les affronts dont elle les a flétris , leur inutilité pour un système réel de domination.

Peut être vivrons-nous assez , pour applaudir au changement de l'esprit de l'Europe , sur le préjugé de cette liberté politique, si bonne dans les petits Etats , & si insoutenable dans les grands ; pour voir toutes les vûes tournées vers l'augmentation universelle d'une liberté plus naturelle , de la liberté civile des Citoyens , dans toutes les constitutions ; & l'Europe

conjurée contre les Républiques qui affectent la Monarchie de tous les peuples , leur demander le sacrifice de ces vains sentimens , amener toutes les constitutions des grands Etats à une même forme , & par la destruction de la liberté politique de quelques-uns de ses peuples , assurer la liberté générale de tous.

Il y aura alors seulement , un esprit général propre à la paix. Vous me demanderez peut-être s'il est dans les ressources de la politique quelque moyen mécanique de déterminer cet esprit général , ou de le suppléer.

Le tems seul peut , Monsieur , le perfectionner. On verra concourir à le former successivement, l'expérience journaliere des peuples , la curiosité & l'émulation réciproque des Ministres plus éclairés , plus citoyens , plus populaires que dans aucun autre tems ;

& les ouvrages des Ecrivains politiques , lorsque se proposant moins l'imitation des Gouvernemens voisins, auxquels le notre sert réciproquement de modele , ils oferont avoir des principes qui leur soient propres.

Un moyen politique de suppléer plus ou moins passagerement à cet esprit général & d'en hâter le progrès , est le systême d'un Equilibre Maritime.

L'objet de l'Equilibre de l'Europe étant de balancer , ou d'égaliser en forces par des moyens de compensation toutes les Puissances politiques , l'Equilibre des forces actives de ces Puissances sur les mers paroîtroit avoir dû dès l'origine suivre naturellement de l'équilibre général. Mais une réflexion si plausible a été jusqu'ici démentie par l'événement. Cet équilibre a été ouvertement & générale-

ment négligé , soit que l'objet des armemens parût au - dessous de la dépense immense qu'ils entraînent ; soit que les Puissances belliqueuses n'aient pas assez estimé cette forte de puissance qui résulte d'un commerce armé ; soit que les politiques de tous les tems l'aient jugée ce qu'elle est en effet , propre à conserver l'Empire de la terre , & non à le procurer : sens dans lequel la maxime du Cardinal de *Richelieu* peut être entendue ; le seul du moins dans lequel l'expérience de tous les tems en ait justifié la vérité.

Si l'on parcourt les différentes époques de l'histoire politique des Empires , avec un dessein formé d'en comparer les systêmes , si l'on étudie surtout les événemens du dernier siècle , l'on s'assurera que toutes les Puissances de l'Europe avoient bien

jugé. Les Puissances ambitieuses en portant tout leur effort sur le continent, acqueroient des provinces ou des barrières utiles, & alloient au plus difficile, sûres de s'assurer ensuite facilement les mers par le moyen même de ces forces acquises. Les petites Puissances se soutenoient par l'art de la guerre & la situation de leur territoire; avantages qu'elles n'eussent pû transporter sur les mers où les médiocres Etats ne peuvent jamais former une Puissance. On avoit même un exemple illustre. Ce grand Roi, ce Roi d'immortelle mémoire, qui a fait les plus grandes choses dans son siècle, & qui a fait son siècle, *Louis XIV.* exécuta beaucoup avec de grandes & de petites armées, exécuta peu avec une marine nombreuse.

Autres tems, autres soins. Cette

espèce d'effort de toutes les Puissances au-dehors du continent , rendue nécessaire à toutes les Nations par l'ambition d'une seule , trouvera une grande facilité à s'exécuter. C'est encore précisément le point où éclate singulièrement la profondeur de la politique générale qu'on avoit adoptée. Que de soins , que de matériaux , pour fonder sans cesse un équilibre vaste & toujours chancelant en Europe ! que d'intérêts à créer , pour en soutenir d'autres déjà existans ! les secours , les armées combinées , les ressources préparées de loin dans l'impénétrabilité du cabinet , les grands coups , ou les expédiens lents de la politique , les négociations , les intrigues , tout s'assemble , tout s'accumule pour former dans toute l'Europe une action immense , peut-être au-dessus des intérêts qu'on y a pour

objets , mais du moins égale à toutes les idées qu'on peut concevoir de la grandeur de l'esprit humain.

Il n'en est pas de même de l'équilibre subordonné des forces maritimes. Le grand ouvrage est de le méditer. A peine dans tous les tems a-t-on songé à l'effectuer , à peine y a-t-on pensé , qu'il s'est trouvé exécuté.

Rome maîtresse de la moitié de l'Italie a l'époque de la première guerre Punique , Rome simple Puissance belliqueuse , réduite à profiter d'un naufrage , & à imiter des vaisseaux de guerre sur le modèle d'un débris qu'elle trouve au rivage , forme sa Marine par nécessité , & s'assujettit les dominateurs de la mer , à la seconde campagne.

Mais les exemples anciens n'ont pas la force des exemples subsistans. Dans cette circonstance nouvelle où

une Nation puissante abandonne tout à coup les loix des Nations , & couvrant la mer de ses flottes , exerce une piraterie subite sur nos vaisseaux défarmés ; n'avons-nous pas vû en dix mois d'un silence redoutable & d'opérations pleines de terreur , les colonies , les places de guerre , le commerce , & pour ainsi dire , le Gouvernement de cette Puissance injuste , s'écrouler de toutes parts , malgré le frêle appui de ses vaisseaux de guerre ?

La domination de la mer est donc non-seulement la plus injuste de toutes , la seule que les loix publiques de l'Europe ne peuvent jamais consacrer ; mais elle est la plus inutile & la plus dangereuse à la Puissance qui l'affecte. Il n'est point de tems en Europe , où toutes les subdivisions des vaisseaux de guerre des moindres

Puissances maritimes réduites à un total & convoquées subitement , ne puissent tenir en échec la Puissance maritime la plus prépondérante dont on puisse se former l'idée par exagération.

L'équilibre des mers est conséquemment facile , & comme exécuté perpétuellement par la nécessité , & sans convention entre toutes les Puissances justes de l'Europe. Si une Nation puissante vouloit elle-même s'en former un particulier avec une autre Nation qui tend à la prépondérance , un moindre nombre de vaisseaux de guerre aidés de l'avantage de la situation , lui suffira toujours pour en contenir un plus grand nombre de la Nation concurrente ; & cet équilibre sera même momentané , & relatif. La facilité d'armer & de désarmer les vaisseaux , & d'appliquer

aux armemens les subsides , ou de les en retirer , permettra d'avoir successivement une force offensive sur les mers , ou de l'en faire disparaître ; d'en avoir une relative à celle de la Puissance qui veut s'affervir le commerce , de diminuer cette force , de la tempérer , de l'ancantir même tout-à-fait , si la Puissance concurrente lassée de se voir réduite à un vain & ruineux appareil de vaisseaux de guerre , abandonne le systême des guerres maritimes , ou le systême encore plus absurde d'armer pendant la paix. L'Équilibre Maritime est réductible au seul usage libre du Commerce : il se maintiendrait également , ou en armant de part & d'autre avec des efforts relatifs , ou en cessant de part & d'autre d'armer ; car évidemment le commerce n'a point besoin de force extérieure pour développer son action

qui est entièrement pacifique.

Le principe de l'équilibre maritime pris dans sa généralité, n'est point par une dernière conséquence un enchaînement, ou une compensation de forces de proche en proche, en Europe; & il diffère par-là essentiellement de l'équilibre général des Puissances. Il ne réside pas plus dans de fortes marines & dans des marines toujours en action, que l'équilibre général ne réside dans de fortes armées, & dans des armées toujours assemblées. Il se fonde sur des forces proportionnées dans le tems de l'action entre deux Puissances qui se menacent; sur des forces qu'on pourroit même anéantir sans danger par une convention réciproque.

Espérons donc la Paix universelle, Monsieur, comme une suite naturelle de l'esprit général qui se répand en

Europe & qui s'y perfectionnera. L'opinion de son impossibilité absolue y feroit peut-être un empêchement réel ; l'espérance y doit être un acheminement. Elle élève l'esprit humain, l'excite ; souvent l'on a dû aux effets de l'espérance les choses mêmes qu'on avoit espérées. Dans un grand siècle, & sous un grand Roi, faisons retentir le vœu de la paix dans le sein d'une Nation généreuse, qui par l'effet d'un Gouvernement équitable & modéré, jouit de ce point de félicité, où ne pouvant craindre aucun peuple ambitieux, elle peut être chère à tous les peuples justes. C'est de la force des armes du Prince qui la gouverne & la fait vaincre, qu'elle attend un juste équilibre de sa puissance maritime avec celle d'une Nation avide & ambitieuse : l'Europe pourra devoir à la force de ses conseils l'af-

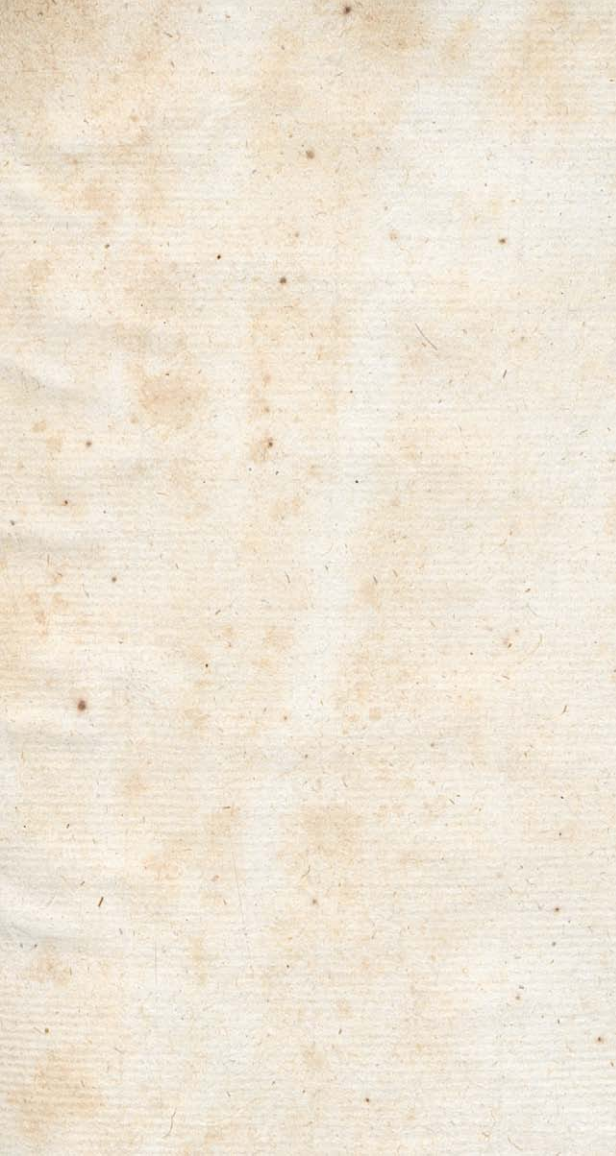
franchissement même des mers , la liberté durable du commerce , & les loix publiques qui fonderont un droit plus paisible dans l'univers. Espérons enfin ; un tel espoir honore notre humanité , s'il accuse nos lumieres. Espérons tout , dis-je , d'un Prince pacifique , d'une Nation magnanime , de l'Europe entiere. L'industrie a déjà perfectionné dans son sein la défense , la négociation , tous les arts nécessaires à sa conservation extérieure. La force y est générale , & ne peut être ni vaincue , ni corrompue au dehors. Il lui reste à s'interdire l'usage de ses propres forces contre elle-même. La situation acquise est une tendance à l'équilibre parfait , ou à une paix générale. La situation a y acquérir est cette Paix générale même. Il semble qu'on en peut du moins annoncer le bonheur à nos descendans. Tant de

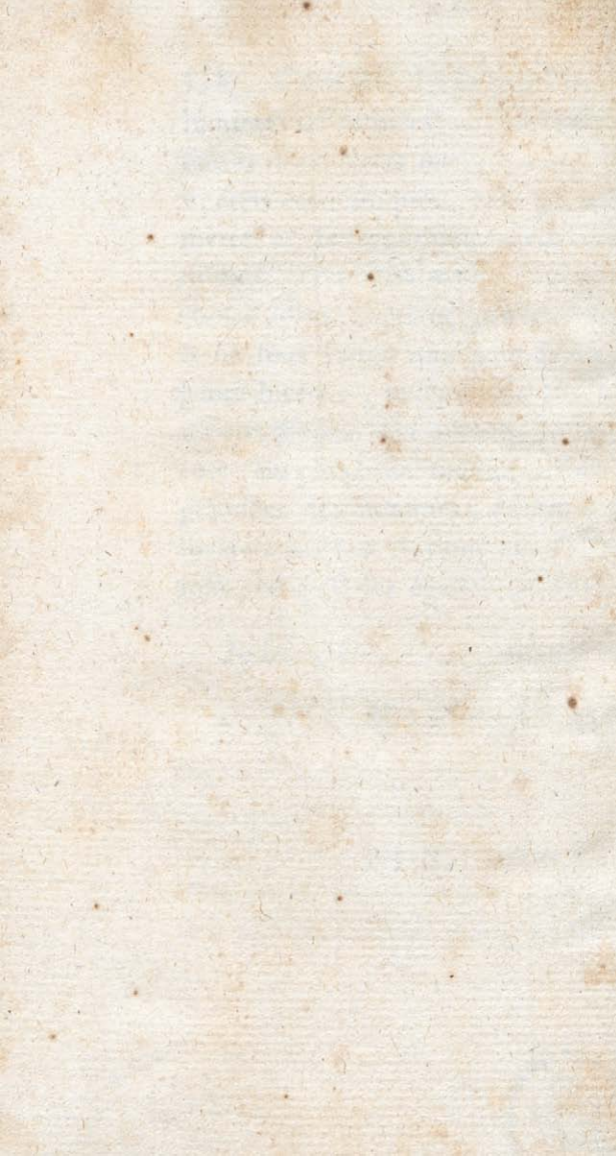
lumières rassemblées, tant de connoissances des intérêts réciproques & des intérêts économiques, tant de commerce & de communications habituelles, tant d'humanité, tant de choses, dis-je, qui ne peuvent nuire & ne sont faites que pour servir le genre humain, ressemblent aux matériaux du plus bel ouvrage de la nature, du plus beau monument de la grandeur des hommes, puisqu'il ne survivra pas aux Nations qui l'éleveront, & qu'il les égalera en durée.

Je suis, &c.

Ce ... Septembre 1756.

FIN.









BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0068004

